

Ouverture de la Session Parlementaire ordinaire d'octobre 2017

L'Assemblée Nationale a procédé aux cérémonies d'ouverture de la Session Parlementaire ordinaire d'octobre 2017 le lundi 02 octobre 2017.



Le président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux Honorables Députés qui ont réalisé, avec leur électorat, pas mal de choses durant leurs vacances de septembre 2017 surtout en matière de travaux de développement communautaire.

Le Numéro Deux Burundais a aussi signalé que la plupart des projets de loi qui seront analysés durant cette Session sont en cours d'analyse dans les différentes Commissions Permanentes.



Vue partielle des Honorables Députés suivant attentivement le discours
Le Président de l'Assemblée Nationale a profité de cette occasion pour exhorter le Gouvernement à tout faire pour que le projet de loi des finances, exercice 2018, qui ne figure pas sur l'ordre du jour, soit transmis le plus tôt possible à l'Assemblée Nationale d'autant plus que la priorité de cette session est accordée particulièrement à l'analyse dudit projet de loi. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a aussi conseillé la communauté Internationale à mesurer la crédibilité des informations reçues sur le Burundi avant de les publier.



vue partielle des participants aux cérémonies

Les différents diplomates, les hauts gradés de l'armée et de la police, les représentants des partis politiques agréés au Burundi, la société civile avaient répondu à ces cérémonies.

Je vous propose, dans les pages suivantes, l'intégralité du discours.

Pétronie BUCUMI

DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2017.

BUJUMBURA, le 02 OCTOBRE 2017

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la**

Police Nationale ;

- **Monsieur le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Président du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi, nous procédons ce premier lundi du mois d'octobre, à l'ouverture solennelle de la troisième et dernière session parlementaire ordinaire de l'année 2017. Nous sommes très heureux d'accueillir nos invités de marque qui se sont joints à notre Institution parlementaire dans cette cérémonie.

Nous souhaitons la bienvenue aux Honorables Députés qui sont de retour des vacances parlementaires de septembre 2017. Nous les remercions et les félicitons sincèrement pour avoir visité leurs circonscriptions électorales. Ils ont été témoins des diverses réalisations socio-économiques de la population lors des travaux communautaires de développement dans divers coins de notre pays.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Comme nous venons de le mentionner, ces vacances parlementaires n'ont pas été de tout repos parce que les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et les Honorables Députés ont participé aux différentes activités, notamment les travaux communautaires de développement. Ils étaient également présents à la croisade de prière organisée par le couple présidentiel, aux différentes cérémonies organisées par les administratifs et les confessions religieuses, à l'accueil du Flambeau de la paix et aux différentes réunions sur la sécurité.

Les Honorables Députés ont également honoré de leur présence la clôture des camps de travail des élèves en vacances, la distribution du matériel

scolaire à ces élèves ayant participé aux camps de travail, la remise de coupes aux jeunes et la décoration des éducateurs et élèves qui se sont distingués au cours de l'année scolaire écoulée. Ces activités ont été des occasions pour sensibiliser les élèves afin qu'ils aient de meilleurs résultats au cours de l'année scolaire 2017-2018. Ce sont des activités qui contribuent beaucoup pour éviter des mariages et grossesses précoces.

Les Députés n'ont pas non plus oublié d'assister des personnes nécessiteuses et des agriculteurs. Ces derniers ont été sensibilisés afin qu'ils travaillent beaucoup et maximisent la production durant la saison culturelle A.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont reçu en date du 06 septembre 2017 une délégation de la Coopération suisse. Les échanges ont porté sur l'étude d'un cadre de coopération entre la Suisse et le Parlement du Burundi.

Toujours dans le cadre du soutien à l'Assemblée Nationale, la Banque Mondiale a promis d'être un partenaire surtout dans le domaine du renforcement des capacités.

Effectivement concernant le renforcement des capacités, les parlementaires ont été invités à participer à des ateliers au Burundi et en Afrique du Sud, pour être sensibilisé sur les différents dangers de l'alcool, sur l'insolvabilité du commerçant, la gestion des mémoires blessées ainsi que sur le contrôle et la responsabilité financiers dans le secteur public. Les Cadres de l'Assemblée Nationale ont participé à une formation à Pretoria en Afrique du Sud, sur la diplomatie, la recherche et le développement.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session ordinaire d'octobre 2017, l'Assemblée Nationale compte poursuivre ses missions de représentation du Peuple, de vote des lois et de contrôle de l'action gouvernementale.

En ce qui concerne le vote des lois, la plupart des projets de lois dont l'Assemblée Nationale a été saisie par le Gouvernement sont en cours d'analyse dans les différentes Commissions Permanentes, mais il y en a d'autres qui sont nouveaux, conformément à l'article 188 de la Constitution de la République du Burundi. Il s'agit des projets de lois suivants :

1. Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
2. Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;
3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
4. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
5. Le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
6. Le Projet de loi portant révision du code pénal ;
7. Le Projet de loi portant révision du code de Procédure Pénale;
8. Le Projet de loi portant régime pénitentiaire;
9. Le Projet de loi portant révision du Code des Marchés Publics;
10. Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour;
11. Le Projet de loi portant sur la gestion des pesticides au Burundi ;
12. Le Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé ;
13. Le Projet de loi portant Réglementation du médicament, de l'exercice de la Pharmacie, la profession d'Opticien et de l'Art des Tradipraticiens ;
14. Le Projet de loi portant Code de l'Hygiène et Assainissement au Burundi ;
15. Le Projet de loi portant révision de la loi n°1/03 du 24 janvier 2013 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC); et
16. Le Projet de loi portant fixation des règles relatives à la condition de la personne handicapée au Burundi.

Cependant, aux termes de l'article 176 de la Constitution de la République du Burundi, « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi des finances dès l'ouverture de la session d'octobre». Cela signifie que la priorité de cette session est accordée particulièrement à l'analyse de la loi de finances pour l'année 2018. C'est la session budgétaire comme on le dit.

Ce projet de loi de finances ne figure pas sur l'ordre du jour transmis par le Gouvernement. L'Assemblée Nationale exhorte le Gouvernement à tout faire pour que ledit projet de loi lui parvienne dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse disposer d'un temps suffisant pour son analyse et son adoption.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

La session parlementaire ordinaire d'octobre 2017 s'ouvre au moment où les parlements du monde, y compris celui de la République du Burundi, viennent de célébrer le 10ème anniversaire de la journée internationale de la démocratie en date du 15 septembre 2017. Le thème principal de cette journée était «défendre la démocratie».

Une des caractéristiques de la démocratie est la tenue d'élections libres, transparentes et régulières. Malheureusement, durant des décennies, la démocratie a été mise à dure épreuve au Burundi par des forces qui voulaient priver le Peuple burundais de son droit d'élire ses représentants et ses dirigeants.

Heureusement que le Peuple burundais a résisté contre ces forces rétrogrades. En témoignent les élections de 2015 qui ont failli être mises à mal par les putschistes du 13 mai de cette année. Une majorité de la population qui a intériorisé les valeurs démocratiques a participé à toutes les étapes de ces élections. Elle a même collecté des fonds pour les financer, étant donné que des partenaires extérieurs du Burundi qui avaient promis de les financer se sont désistés à la dernière minute. Nous saisissons cette opportunité pour saluer le courage et la détermination du peuple burundais à défendre la démocratie.

Toutefois, les élections libres, transparentes et régulières ne sont pas suffisantes pour la démocra-

tie, qui est un processus permanent d'une élection à une autre. Elle doit être consolidée par l'interaction entre les élus du peuple et la population, à travers les descentes sur terrain, le dialogue permanent et le développement socio-économique.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

La période des vacances parlementaires a connu un bon début de l'année scolaire 2017-2018. L'Assemblée Nationale félicite le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour les efforts qu'il est en train de déployer et les mesures qu'il est en train de prendre afin que la qualité de l'éducation et de la formation de la jeunesse burundaise soit améliorée. Elle l'encourage à aller de l'avant en vue d'atteindre une bonne adéquation entre la formation et l'emploi et ainsi permettre à la jeunesse de trouver des solutions au chômage que le pays connaît aujourd'hui. Cela prouve que le Burundi est un pays stable qui aspire au développement durable.

Cependant, il est déplorable que de tels efforts rencontrent l'hostilité de certains auteurs de la Communauté Internationale, notamment le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. En effet, suite au processus électoral de 2015, à travers des déclarations, des résolutions et des rapports sur le Burundi, ce Conseil n'a pas caché sa volonté de saboter la détermination du Peuple burundais à consolider la paix et la démocratie, tout en s'attelant à son propre développement.

Rappelons que le 31 août 2017, date de clôture de la session parlementaire ordinaire de juin 2017, l'Assemblée Nationale a mis en place une Commission spéciale d'enquête chargée d'examiner le contenu du dernier rapport écrit sur le Burundi. Elle est confiante que cette Commission jettera de la lumière sur ce rapport et que des actions conséquentes seront menées.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour rappeler que le Peuple burundais est uni et n'a aucun intérêt à se faire la guerre sur base de quelques différences que ce soit. Les trois ethnies reconnues par la Constitution cohabitent pacifiquement. Ici nous félicitons les pays africains qui nous ont compris et qui viennent de le démontrer à Genève.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour souhaiter un heureux retour massif aux réfugiés qui viennent d'être rapatriés librement et volontairement. Elle lance un vibrant appel aux réfugiés qui doutent encore de suivre l'exemple de leurs compatriotes parce que la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national.

Toutefois, l'Assemblée Nationale déplore la mort de 34 réfugiés burundais à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle demande à la RDC, à la MONUSCO et au Haut-Commissariat pour les Réfugiés de fournir des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles ces réfugiés burundais ont été tués à Kamanyola.

Dans cette optique, l'Assemblée Nationale exhorte la Communauté Internationale à mesurer la crédibilité des informations reçues sur le Burundi avant de les consigner dans des rapports susceptibles d'influencer sur de grandes décisions qui pourraient être prises et qui auraient des conséquences néfastes sur la vie de la population.

L'Assemblée Nationale soutient et félicite le Gouvernement dans ses efforts de redorer l'image du pays ternie ces derniers temps par divers acteurs motivés par des objectifs inavoués.

L'Assemblée Nationale réitère également son soutien accordé aux forces de défense et de sécurité et les encourage à continuer leur collaboration avec la population, l'administration et la justice afin de débouter toute tentative de perturbation de la paix. En effet, sans paix, aucun effort ne serait productif tant sur le plan du développement que celui de la consolidation de l'unité nationale.

Enfin, l'Assemblée Nationale invite la population à rester solidaire et à conjuguer toutes ses forces pour bâtir le pays, se sortir du sous-développement et ainsi être de moins en moins dépendant de l'aide extérieure.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne saurions terminer notre propos sans exprimer nos très sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale et à tous les

amis du Burundi pour leur soutien multiforme qui a toujours été très précieux et apprécié. Nous les prions d'être constamment aux côtés du Peuple burundais.

Notre vœu le plus cher est que le Peuple burundais aille de l'avant dans ses efforts pour asseoir sa propre culture démocratique, se réconcilier et consolider davantage la paix.

C'est sur ce vœu que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2017.

Nous vous remercions

DESCENTES A L'INTERIEUR DU PAYS

Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires en commune de Buganda.



Le Président de l'Assemblée Nationale entrain d'effectuer les travaux communautaires

Samedi 28 octobre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est associé à la population de la commune de Buganda en province de Cibitoke au cours des travaux de développement communautaires. Ces travaux ont eu lieu au chef-lieu de ladite commune sur le chantier de construction du marché moderne de Buganda.

En compagnie de la population, des Parlementaires élus dans cette circonscription et des natifs de cette province, le Très Honorable Pascal NYABENDA a aidé à la préparation du béton destiné au pavement des échoppes de ce marché. Le projet de construction de ce marché est l'œu-

vre des commerçants de Buganda qui se sont mis ensemble et contribuent chacun à hauteur d'une certaine somme d'argent. Il est constitué d'une trentaine de blocs et de plus de 400 échoppes. Après les travaux communautaires, différents discours ont été prononcés.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Cibitoke, Monsieur Joseph ITERITEKA, a indiqué que toute la province est calme et que la population est à l'œuvre dans les travaux de développement, sans considération des appartenances politiques, religieuses ou autres. Le grand projet que l'administration est en train de promouvoir pour le moment, c'est la création des associations de solidarité locale, lesquelles vont permettre à la couche de la population la moins nantie d'avoir accès aux petits crédits pour pouvoir se développer.



Très Honorable Pascal NYABENDA s'adressant à la population.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a félicité les commerçants de Buganda pour avoir pensé à se construire un marché moderne. C'est un exemple à suivre pour les autres commerçants de la province surtout que ça rentre dans le programme du Gouvernement de diversifier les activités de la population pour l'auto-développement, leur a-t-il démontré. En effet, a rappelé le Très Honorable Pascal NYABENDA, ce n'est pas seulement l'agriculture qui peut faire vivre la population rurale, mais il faudrait changer de mentalité et embrasser d'autres activités comme le commerce et l'artisanat.

Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi parlé de la paix et de la sécurité. Il a rappelé que la commune de Buganda est frontalière avec la République Démocratique du Congo et qu'il faudra renforcer la vigilance, encourageant ainsi les comités mixtes de sécurité à rester davantage sur leurs gardes.



Vue de la population

Revenant sur la date du 27 octobre 2017 qui marque le retrait effectif du Burundi de la Cour Pénale Internationale, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que c'est une fierté et un ouf de soulagement pour le peuple burundais, premier pays qui vient de marquer le pas en se désolidarisant de cette cour qui n'était qu'un instrument d'oppression pour les pays africains. Il a illustré ces propos par l'exemple de ce qui s'est passé en Libye pour renverser le régime du Guide Mouammar Kadhafi. Très Honorable Pascal NYABENDA a fait remarquer que la CPI ne harcèle que les pays qui disposent d'un sous-sol riche.



Le Président de l'Assemblée Nationale donnant des aides aux vulnérables.

Pour clôturer, tout en saluant encore l'initiative des commerçants de Buganda de se construire un marché moderne, le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a donné une contribution de 100 sacs de ciment. Le Président de l'Assemblée Nationale était aussi porteur d'une aide constituée de 1,5 tonne de riz et de 150 houes qu'il a distribué à 300 personnes vulnérables.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux travaux de construction du marché moderne de Nyamabere.

Accompagné des élus du peuple de la circonscription de Bubanza, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint à la population de Nyamabere, c'est en zone de Musenyi de la commune de Mpanda, dans la construction du marché moderne de cette localité. Les travaux du samedi 4 novembre 2017 consistaient à la construction du chaînage inférieur. L'initiative de la construction de ce marché vient de la population regroupée au sein de la Coopérative Nawe Nuze, qui s'est donné l'objectif de faire des épargnes et donner des crédits aux commerçants.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de faire les travaux communautaires

Dans son mot d'accueil, l'Administrateur de la commune de Mpanda a fait savoir que la construction de ce marché moderne facilitera l'entreposage des marchandises qui, auparavant, étaient transportés sur tête par les commerçants pour les conserver à la maison. Monsieur Frédéric CONGERA a ajouté que les commerçants ont déjà contribué à raison de 21 millions de francs et a sollicité l'appui matériel et financier.

Concernant la paix et la sécurité, le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, a fait savoir qu'il y a eu des consultations entre la République Démocratique du Congo et le Burundi. Ces consultations se concrétiseront par la signature d'un mémorandum entre les deux pays dans deux semaines, lequel mémorandum contribuera à l'amélioration de la sécurité sur les deux frontières, a-t-il expliqué.

Le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a ajouté que la province de Bubanza s'est fixé l'objectif de construire cinq marchés modernes dans cinq communes à savoir la commune de Gihanga, Mpanda, Rugazi, Musigati et Bubanza.

S'adressant à la population, le Président de l'Assemblée nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, les a remerciés d'avoir implanté ce projet et les a encouragés à promouvoir le développement.

La construction des marchés modernes permet non seulement à la population de se développer et l'agrandissement de l'assiette fiscale communale mais aussi permet d'éviter des incendies des marchandises, a-t-il déclaré. Il a lancé un appel à la population de s'atteler aux activités génératrices de revenus et de les diversifier pour se compléter. La formation des associations est le seul moyen d'y parvenir et la population de la province de Bubanza constitue un modèle, a-t-il martelé. Il a donné l'exemple des associations des riziculteurs de la SRDI. Le Numéro Deux Burundais a conseillé aux jeunes de changer de mentalité et faire l'élevage des poules au lieu d'acheter toujours des téléphones mobiles qui ne leur apportent rien.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population de Nyamabere

Revenant sur l'organisation des travaux communautaires, le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait remarquer que lors de ces travaux on a une main d'œuvre très forte alors que les travaux à faire sont très insuffisants. Il a invité l'administration de repenser à l'organisation efficace de ces travaux puisque certains retournent à la maison sans rien faire. Il a promis à la population de Nyamabere une contribution constituée de cent mille briques du ciment et des fers à béton avant la fin du mois de novembre.

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est aussi exprimé sur la paix et la sécurité. En effet, la paix et la sécurité sont les grands piliers du développement. La population du Transversal 11 de Nyamabere est appelée à pointer du doigt tout malfaiteur. Il les a aussi appelés à travailler dans la quadrilogie. En terminant son allocution, le Très Honorable Pascal NYABENDA a parlé de l'amour de la patrie. Nous

devrons aimer notre si beau pays et le protéger des impérialistes, a-t-il martelé. Notre pays est riche en sous-sol, en témoigne l'extraction des terres rares dans la province de Bujumbura et de l'or dans la province de Cibitoke. Ces minerais vont contribuer au développement du pays et de la population. D'ailleurs, a-t-il ajouté, d'autres pays se sont développés grâce à la richesse de leur sous-sol. Il faut rester très vigilant puisque certains pays veulent créer l'insécurité et profiter de notre sous-sol, a déclaré le Numéro Deux Burundais. Le Burundi regorge de beaucoup de potentialités, une même langue et une même culture, a-t-il conclu.

Florine MUKESHIMANA

Travaux de développement communautaire au chantier de Ruyigi Christian University.

Paver les auditories du futur Ruyigi Christian University sous convention de l'église pentecôte, tel était l'objet des travaux de développement communautaire de samedi 11 novembre 2017 qui ont été rehaussés par la présence du Président de l'Assemblée Nationale.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de faire les travaux communautaires.

Au terme de ces activités, l'Administrateur communal de Ruyigi a exprimé sa joie d'effectuer les travaux sur cette colline de Nyamutobo où est érigée cette université. C'est une première à Ruyigi, s'est réjoui Monsieur Dieudonné CITEGETSE qui a expliqué que dorénavant, les populations de Ruyigi ne seront plus contraintes de poursuivre l'enseignement supérieur à Gitega.

Les confessions religieuses se lèvent comme un seul homme quand il s'agit de développer le pays, a déclaré le Gouverneur de la province de Ruyi-

gi. Monsieur Abdallah HASSAN a aussi signalé la contribution combien louable du Président de la République. Pour le cas d'espèce, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA octroie des tôles dans la construction de cet édifice. Plusieurs chantiers sont par ailleurs en cours à Ruyigi, comme le Stade de Ruyigi, le Bureau provincial en étage de deux niveaux, un complexe socio-professionnel, la Fondation IKURAKURE Darius, a-t-il détaillé.



Le Président de l'Assemblée Nationale donnant le message à la population de Ruyigi

L'implantation d'une université dans une localité est comme le lever du soleil ou alors comme l'éclatement d'une lumière pour les bénéficiaires, a usé le Président de l'Assemblée nationale de cette métaphore comme pour démontrer l'utilité de cette infrastructure. Dans les temps qui courent, a-t-il enchaîné, les diplômes de niveau A3, A2, D4, D6 sont dépassés. Même les licenciés ne sont plus appréciés au sein de la Communauté Est Africaine qui exige au minimum le niveau de master. Il a par la même occasion encouragé les jeunes à pousser loin leurs études. Il a aussi invité les fonctionnaires à emboîter le pas de leurs collègues des villes de Bujumbura et Gitega qui s'inscrivent au programme du soir dans les universités dans le but de relever leur cursus scolaire. Il a alors fait un clin d'œil au Responsable de l'Eglise Pentecôte de Ruyigi de songer déjà à ce programme du soir. Par ailleurs, le Numéro Deux Burundais a conseillé aux Chefs de zone et aux Chefs collinaires de cultiver eux-mêmes le sens de l'initiative. Les ordres ne doivent pas toujours provenir de l'administrateur communal, a-t-il réfuté en démontrant que les pistes peuvent être réhabilitées au cours des travaux de développement communautaire par les populations qui ont été sensibilisées au préalable par une autorité à la base.



Vue partielle de la population de Ruyigi

Le Président de la Chambre basse du Parlement a également exhorté les populations à aimer leur patrie. Les Burundais doivent être solidaires du moment qu'ils possèdent un atout, celui de parler une même langue. A propos de la Cour Pénale Internationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a tranquilisé les populations de Ruyigi. Soyez calmes, a-t-il conseillé. Le Burundi s'est déjà retiré de cette cour, a-t-il signifié avant de préciser que cette cour intervient dans un pays où la justice ne fonctionne pas, ce qui n'est pas le cas pour le Burundi. Le Président de l'Assemblée Nationale a terminé cette journée en octroyant une aide composée de vivres et de non vivres aux populations vulnérables.

Christine NAHIMANA

La province de Ruyigi se préoccupe de la vulgarisation de la culture du café.

Samedi 25 novembre 2017, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est associé à la population de la zone de Bwagiriza, en commune Butezi de la province Ruyigi dans les activités liées à plantation des plants de caféiers sur la colline de Gakombe.



Le Deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale contemple le plants de caféiers

Cette initiative de vulgariser le café dans la commune de Butezi est née de l'ADICOBU, une association des natifs de la contrée œuvrant dans d'autres coins du pays.

Dans son mot d'accueil, le Conseiller principal du Gouverneur de la province de Ruyigi a souhaité la bienvenue à toute personne présente avant de signaler que la paix et la sécurité sont une réalité dans toute la province. Mais, a-t-il nuancé, quelques conflits fonciers sont enregistrés dans certaines contrées de la province.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, dans son discours, est revenue sur la nécessité de cultiver le café et a appelé toute la population de la commune de Butezi à cultiver cette culture qui constitue une innovation dans cette localité



L'honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'adressant à la population

Elle a également évoqué la question de la sécurité et a recommandé à la population de Butezi de sauvegarder la paix et la sécurité, socles du développement. Elle a aussi exhorté les réfugiés à regagner le bercail car la paix règne sur toute l'étendue du territoire national. Elle a terminé son discours en les invitant à s'atteler au travail pour le développement du pays et à bien s'occuper de ces champs de caféiers. Au total 8700 plans sont disponibles pour être distribués à la population de la commune Butezi.



Le Deuxième Vice-Président de l'assemblée Nationale en train de planter un plant de caféier

Au terme de cette activité, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a distribué des vivres et non vivres aux vulnérables de Nyakayi.



Ensemble avec la population, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA transporte l'assistance en vivres

Jean-Baptiste Claude NIJIMBERE

Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires au chef-lieu de la province de Bubanza.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'aider à la préparation du béton

Samedi 2 décembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est associé à la population de la province de Bubanza dans les travaux de développement communautaire.

Ces travaux consistaient à la préparation du béton pour l'élévation des colonnes de la tribune du stade provincial, situé au chef-lieu de la province. Il s'agissait en fait d'élever les 12 premières colonnes auxquelles vont s'ajouter d'autres qui vont supporter la dalle. Outre la population, les natifs et les Parlementaires élus dans cette circonscription, participaient aussi à ces travaux les employés de la société Econet Leo venus appuyer ainsi que les officiers de la Police Nationale et de la Force de Défense Nationale natifs de la province Bubanza, regroupés au sein de l'Association SONABU.



Vue du public

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza, monsieur Tharcisse NIYONGABO, a fait savoir que la province est relativement calme. Le grand problème actuel, a-t-il déploré, ce sont les fortes pluies qui tombent. Le dimanche précédent déjà, elles avaient détruit plus de 200 maisons, 6 églises, 10 salles de classe et 5 ponts, a détaillé monsieur Tharcisse NIYONGABO. Même si le Gouvernement a déjà octroyé à cette population du riz et des bâches, le Gouverneur de Bubanza sollicite encore une assistance.

Revenant aux travaux de développement communautaire, monsieur Tharcisse NIYONGABO a indiqué qu'il y a des gens qui font des actions de sabotage en interdisant à la population de participer à ces travaux. Il a fait savoir que les travaux communautaires sont initiés par le Gouvernement et celui qui s'y oppose s'attaque ainsi au Gouvernement et à ses Institutions. Pour ce stade provincial, Son Excellence le Président de la République a souhaité qu'il soit achevé avec l'année 2020. Comment va-t-on concrétiser ce souhait s'il y a des gens qui invitent la population à ne pas participer aux travaux ?, s'est interrogé le Gouverneur de province.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'adressant à la population

Réagissant aux inquiétudes du Gouverneur de Bubanza, le Président de l'Assemblée Nationale a donné des conseils à la population. Il a appelé la population à rester unie autour des travaux de développement. Des mésententes peuvent avoir lieu chez les autorités mais, a-t-il nuancé, l'essentiel

est de les résoudre en privilégiant l'intérêt public. Même les époux peuvent se quereller mais l'essentiel est qu'ils finissent par se réconcilier, a-t-il renchéri. Celui qui empêche la population à effectuer les travaux de développement est considéré comme un saboteur puisqu'il s'oppose à un programme du Gouvernement.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que cette situation s'observait chez l'une des autorités de la province, ce serait grave puisque cette autorité serait en train de décevoir la population qui avait mis sa confiance en elle. Rien n'est plus mauvais pour une autorité que de décevoir et de trahir le pays et la population, a-t-il ajouté. Le Président de l'Assemblée Nationale a rappelé les différents projets de développement en cours dans la province de Bubanza, dont la construction des marchés modernes, l'adduction en eau potable, la construction des écoles. Ces projets ne peuvent être réalisés que si nous sommes unis, a-t-il indiqué. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a appelé les partenaires à venir appuyer à la construction de ce stade provincial, surtout en fer à béton.



Très Honorable Pascal NYABENDA distribuant des aides

Après les travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a octroyé une aide composée de 4 tonnes de riz à 350 ménages dont les champs et maisons ont été détruits par les fortes pluies diluviennes. De son côté, le patron de la société Econet Leo a donné une contribution à raison de 100 sacs de ciment pour la construction de la tribune du stade et a promis le paiement des frais de scolarité pour les meilleurs cinq élèves de la province de Bubanza, du cycle secondaire à l'université, via le highhigh foundation.

Arlette AKIMANA

Travaux de développement communautaire en province de Ruyigi.

Le samedi 23 décembre 2017, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, s'est joint à la population de la colline de Rutimbura, c'est dans la commune et province de Ruyigi, au cours des travaux de développement communautaire. Ces travaux consistaient à la plantation des arbres sur cette colline. Au total, 1.000 plants d'arbres d'eucalyptus ont été plantés à cette occasion.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale Vice-Président entrain de planter un arbre.

Elle était accompagnée par les Députés de la circonscription de Ruyigi. Ont participé également à ces travaux les Imams et les Sheih de la communauté islamique du Burundi. Comme l'a fait savoir Sheih Sadiki KAJANDI, c'était pour manifester leur soutien au développement du pays.

Dans son Discours, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a indiqué que cette activité consiste à protéger l'environnement. Elle a aussi exhorté les populations à sauvegarder la paix et la sécurité durant cette période de fin d'année et aussi à partager ce qu'ils auront trouvé pendant ces jours de fête.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance.

Elle n'a pas manqué à les inviter à ne pas gaspiller car la vie continue après les fêtes. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a également lancé un appel à la population de Ruyigi de répondre massivement au referendum visant

la révision de la Constitution. Elle a clôturé son allocution en saluant l'apport de la Communauté Islamique du Burundi au développement du pays. Signalons qu'après ces travaux, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est rendue à l'Hôpital de Ruyigi pour distribuer du riz, des savons et des beignets aux malades qui sont alités dans cet hôpital.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA octroyant une aide en vivres

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

La construction des marchés modernes, une préoccupation de la population de la province de Bubanza.



Vue partielle de la population de Ruce au cours des travaux communautaires

Sur les 120 échoppes prévues au marché de Ruce en chantier, 51 sont déjà construites, s'est réjoui, samedi 06 janvier 2018, l'Administrateur communal de Rugazi, au cours des travaux de développement communautaire qui ont été rehaussés par le Président de l'Assemblée Nationale et qui consistaient à la préparation du béton pour le

pavage des échoppes et au terrassement du terrain qui abritera le hangar. Bien que les travaux de construction du marché de Ruce aient démarré longtemps après ceux des marchés de Gihanga et Mpanda, ils arrivent à un niveau satisfaisant, a révélé le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO qui a aussi classé la commune de Rugazi au premier plan.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population de Ruce.

Dans son allocution, le Numéro Deux Burundais a d'abord adressé les vœux de nouvel an à la population de la province de Bubanza en général et à celle de la commune de Rugazi en particulier. Ensuite, il leur a déclaré que l'objet de sa visite est d'apporter son soutien à la construction de ce marché moderne de Ruce et leur a octroyé une contribution à raison de 30 sacs de ciment. En effet, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA se dit satisfait du pas déjà franchi dans la construction de ce marché et a promis de continuer à apporter son soutien matériel. Sur ce marché de Ruce on y a également construit un bâtiment qui abritera une microfinance dénommée "Tujane Microfinance". Ainsi, cette microfinance présente des avantages selon Très Honorable Pascal NYABENDA. Elle permettra aux commerçants du marché de Ruce de faire des épargnes et contracter des crédits. C'est aussi une sorte de création d'emplois puisque toutes les communes de la province de Bubanza disposeront d'une agence de "Tujane Microfinance".



Le Président de l'Assemblée Nationale au cours des travaux de terrassement.

le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a aussi parlé du référendum de la Constitution du Burundi et a précisé que la révision et le vote de la Constitution sont une affaire des Burundais. Personne ne peut donc s'ingérer dans les affaires des Burundais, seul le peuple Burundais peut décider quoi faire sur la Constitution. Il a donc lancé un appel à la population de Ruce de participer massivement au référendum. Le Numéro Deux Burundais leur a aussi parlé de la contribution aux élections de 2020. Enfin, en clôturant son allocution, Très Honorable Pascal NYABENDA a prodigué des conseils à la population de Bubanza allant dans le sens de s'atteler aux travaux de développement. Et d'ajouter qu'il revient aux natifs de développer leur province. L'unité, l'humilité et le respect devraient caractériser tout un chacun, a-t-il souhaité.



Très Honorable Pascal NYABENDA visitant le pont.

Signalons qu'après les travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a visité le pont de Kagogo qui a été détruit par les pluies diluviennes de 2017 et a été réaménagé grâce à l'appui du Très Honorable Pascal NYABENDA qui leur a offert du ciment.



Le Président de l'Assemblée Nationale octroie une aide à un démuné

Le Numéro Deux Burundais a enfin distribué une aide en vivres aux plus nécessiteux.

Florine MUKESHIMANA

La promotion des écoles de métiers, une préoccupation du Gouvernement du Burundi.

En date du 8 janvier 2018, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué une visite à l'Ecole d'excellence de Kibuye, c'est en commune de Buyengero de la province de Rumonge.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de visiter l'école d'excellence de Kibuye.

Cette école est parmi les quinze initiées par le Gouvernement au niveau de tout le pays. Etant le parrain de ladite école, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'y est rendu pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de construction des salles de classe. Selon le Gouverneur de la province de Rumonge, au total, six salles de classe ayant la capacité d'accueillir plus de 360 élèves sont déjà construites ; pour le moment, le bloc administratif et le bloc atelier sont en cours de construction, a-t-il détaillé avant de préciser qu'il ne reste que la toiture.

Dans son allocution, le Président de la Chambre Basse du Parlement a d'abord souhaité les vœux du nouvel an à la population de la commune de Buyengero avant de la féliciter pour l'étape déjà franchie en matière de construction de cette école. Le Numéro Deux Burundais a mis un accent particulier sur l'importance des écoles de métiers dans le développement du pays. Nul ne peut nier que les grandes puissances économiques du monde l'ont été grâce aux citoyens qui ont fréquenté ce genre d'enseignement.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

Grâce à leur ingéniosité, ils répondent en effet aux besoins urgents des communautés, ce qui favorise la circulation de la monnaie. C'est ainsi qu'il a encouragé les élèves à fréquenter les écoles de métiers non seulement pour leur auto-développement mais aussi pour le développement de tout le pays. Dans le même ordre d'idées, le Président de la Chambre basse du Parlement a prodigué à ces élèves des conseils allant dans le sens de ne pas se limiter au diplôme de niveau A2 mais plutôt de poursuivre de longues études pour décrocher des diplômes compétitifs sur le marché du travail au niveau de la communauté Est Africaine. Le Président de l'Assemblée Nationale a également exhorté les jeunes filles d'éviter les grossesses non désirées qui pourraient sans nul doute les entrainer à interrompre leurs études. Il les a aussi conseillées de ne pas se précipiter dans des mariages précoces. Un diplôme est un mari et un mari qui ne les trahira jamais, a martelé le Numéro Deux Burundais.



Vue partielle de la population de Kibuye.

Le Président de la Chambre Basse du Parlement a aussi parlé du projet d'amendement de la Constitution burundaise. Il a fait savoir qu'il revient à chaque pays d'amender sa Constitution pour qu'elle soit en conformité avec les situations du moment. Même les Nations unies reconnaissent que chaque pays souverain a le plein droit d'amender sa Constitution sans aucune balise ni la consultation de qui que ce soit. Il a clôturé son allocution en interpellant la population de Buyengero à contribuer aux préparatifs des élections de 2020 pour que le Burundi organise les élections par ses propres moyens sans attendre les aides extérieures qui sont des fois accompagnées de conditionnalités.

Providence NIKIZA

Campagne de sensibilisation sur le projet d'amendement de la Constitution

Chaque pays souverain est régi par la loi-mère qu'est la Constitution. L'amendement de la Constitution d'un tel ou tel autre pays dépend de l'expérience vécue antérieurement et cela se fait pour éviter d'éventuels problèmes qui pourraient surgir d'un moment à l'autre suite aux textes incohérents qui régissent un pays.



Le Président de l'Assemblée Nationale dirigeant la séance de sensibilisation.

Ainsi, personne n'a le droit de s'ingérer dans les affaires de n'importe quel pays en cas de révision ou d'amendement de certaines dispositions de sa Constitution. Tels sont les propos tenus par le Président de l'Assemblée Nationale lorsqu'il animait une séance d'explications et d'échanges sur le projet d'amendement de la Constitution burundaise, laquelle Constitution sera soumise au référendum dans le prochain avenir. C'était le mardi 9 janvier 2018 au chef-lieu de la province de Rumonge.

Dans son mot liminaire, le Président de l'Assemblée nationale a expliqué que ce projet d'amendement ne concerne que certaines dispositions de la Constitution du Burundi et non pas la Constitution dans son entièreté. Ainsi, a-t-il poursuivi, certaines dispositions de la Constitution ont été supprimées car elles ne riment pas avec la situation du moment. D'autres dispositions de la Constitution ont été amendées au moment où il y en a d'autres qui ont été insérées dans la nouvelle Constitution pour se conformer aux prescrits de la Communauté Est Africaine.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi déploré le fait que certaines gens disent que l'amendement de la Constitution ne vise que les mandats du Président de la République pour l'éterniser au pouvoir alors que cette nouvelle Constitution différencie les mandats de certaines institutions pour

éviter le vide constitutionnel comme le Burundi a failli y tomber en 2015.

Ainsi, le mandat du Président de la République est passé de cinq à sept ans, pour la Cour constitutionnelle, le mandat est passé de six à huit ans au moment où le mandat de cinq ans a été maintenu pour le Parlement. Selon la nouvelle Constitution, le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de sept ans renouvelable, nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. La nouvelle Constitution permet aussi aux hauts cadres de l'armée et de la police d'exercer les fonctions de gouverneur de provinces, et la commune sera désormais administrée par un administrateur communal, le conseil communal n'assurant qu'un rôle de supervision contrairement à la Constitution de 2005.



Vue de profil des participants à la séance de sensibilisation

S'agissant du nombre des membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante, il est passé de cinq à sept personnes. Les Institutions issues des élections de 2015 restent en place jusqu'à l'installation de nouvelles Institutions issues des élections conformément à la nouvelle Constitution. Pour ceux qui créent des polémiques sur l'amendement de cette Constitution, le Président de l'Assemblée Nationale a signalé que chaque pays souverain a le droit d'amender sa Constitution pour accomplir la volonté du peuple. Ainsi, a-t-il ajouté, personne ne devrait s'inquiéter de ce projet d'amendement de la Constitution car tous les amendements apportés à la nouvelle Constitution résultent du dialogue inter burundais au cours duquel la population s'est exprimée sur la gouvernance publique.

Au cours de cette séance, les participants ont posé des questions y relatives. Ils ont voulu savoir si cette Constitution prévoit l'âge qui limite un Président de la République de se présenter aux élections, ils ont également voulu savoir si les hauts cadres de l'armée et de la police qui seront nommés comme gouverneurs de provinces se

présenteront en tenue civile ou pas. Les chefs collinaires présents dans cette séance ont soulevé leurs inquiétudes dues au fait qu'ils ne se retrouvent nulle part dans cette nouvelle Constitution. Les représentants de certains partis politiques se sont inquiétés du fait que cette nouvelle Constitution donne le plein pouvoir au parti gagnant aux élections de mettre en place son gouvernement sans céder aucun ministère à d'autres partis. Ce sera du pur monopartisme qui n'a rien à voir avec la démocratie, ont-ils démontré.

Pour toutes ces inquiétudes, le Numéro Deux burundais a donné des éclaircissements. A propos de l'âge limite du Président de la République il a signalé qu'il y aura des dispositions qui seront ajoutées avec le temps car le Burundi n'a pas encore connu l'expérience d'un Président très avancé en âge qui se présente aux élections.



Vue partielle des participants à la séance de sensibilisation.

Concernant la tenue des Hauts gradés de la Police et de l'Armée qui seront gouverneurs, il a expliqué que cela dépendra des événements. S'agissant des inquiétudes soulevées par les chefs collinaires, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a signifié que la Constitution ne contient que des points principaux et sensibles, tandis que les détails seront inclus dans les lois qui émaneront de cette Constitution. Pour clôturer, le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que l'objectif de ce genre de séances est de sensibiliser la population afin qu'elle puisse connaître l'essentiel du projet de Constitution pour qu'elle soit en mesure d'exercer le droit de vote par Référendum.

Signalons que différentes hautes personnalités natives de la province de RUMONGE, les Parlementaires élus dans cette circonscription, le Ministre ayant la culture dans ses attributions et parrain de la province ainsi que les responsables administratifs et les chefs de différents services ont pris part à cette séance.

Providence NIKIZA

Série d'activités effectuées par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Le délai accordé aux couples qui vivent en concubinage pour qu'ils régularisent leur mariage va bientôt expirer, a rappelé le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, entourée par les Parlementaires élus dans la circonscription de Gitega, s'était en effet jointe à la population de la commune Itaba en province de Gitega, lundi 08 janvier 2018, au cours des travaux de développement communautaire qui consistent à construire le stade moderne baptisé Espoir d'Itaba. La population environnante avait répondu massivement à ces travaux. Ils préparaient le béton pour la deuxième tribune de ce stade.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en pleins travaux.

Le Gouverneur de province, Monsieur Venant MANIRAMBONA, dans son mot d'accueil, a fait savoir que ce stade est construit par la population elle-même. Il a profité de l'occasion pour remercier tout un chacun pour sa contribution. Il les a aussi invités à multiplier les efforts pour que ce stade soit inauguré au mois de juillet courant.

A côté des vœux de nouvel an 2018, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a vivement remercié Son Excellence le Président de la République pour avoir initié les travaux de développement communautaire. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a aussi fait savoir que les Députés durant les vacances parlementaires, trouvent une occasion d'accueillir les doléances de leur électoral.



La population environnante avait répondu présent à ces travaux

Elle a en outre interpellé la population environnante de sauvegarder la paix et la sécurité, vrais piliers du développement durable. Le planning familial contribue à la réduction des dépenses de l'Etat, devrait insister l'Hôte de marque avant d'ajouter que la santé de la mère s'améliore. Elle n'a pas manqué d'interpeller les parents à maintenir tous les enfants à l'école surtout les filles qui se préoccupent du mariage alors qu'elles sont au bas âge.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'exprimant devant la presse.

Elle a clôturé son allocution en invitant tout citoyen souverain de répondre présent à la campagne de sensibilisation relative aux amendements de la Constitution burundaise.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en pleine messe

Signalons que le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a partagé la messe dominicale du 07 janvier 2018 avec les chrétiens de la paroisse Gihofi en diocèse de Rutana.

Pétronie BUCUMI

Campagne de sensibilisation des populations de Gitega pour le référendum constitutionnel.

Au lieu de se munir quotidiennement de la carte nationale d'identité, les populations la considèrent plutôt comme un outil d'usage pour les échéances électorales. Ce constat a été dégagé lors de la campagne de sensibilisation des amendements de la Constitution animée vendredi 12 janvier 2017 par le Président de l'Assemblée au chef-lieu de la province de Gitega. Eu égard à l'engouement affiché pour l'octroi de cette pièce à l'approche des scrutins, les tenants de cette affirmation conseillent de procéder d'ores et déjà aux démarches d'obtention de cette carte dans le cadre des préparatifs du prochain référendum de la Constitution.



Le Président de l'Assemblée Nationale dirigeant la séance de sensibilisation.

Pourquoi le Président de la République qui a été voté au suffrage direct ne prête-t-il pas serment devant le peuple au stade ?, ont interrogé les populations de Gitega qui ont enchaîné que les populations de toutes les provinces du pays se sont levées comme un seul homme pour construire les stades.

Même si la pratique n'est pas encore de mise au pays, a reconnu le Très Honorable Pascal NYABENDA, le Burundi tend vers là. L'usage s'observe déjà au Kenya et en Ouganda, a-t-il détaillé avant d'expliquer que c'est dans ce souci d'entrer en harmonie avec les textes de la Communauté Est Africaine que le Burundi a instauré les postes d'assistant du Ministre et de secrétaire permanent.

Sur le plan protocolaire, entre le Vice-Président et le Premier Ministre, qui vient avant l'autre ?, ont encore demandé les populations de Gitega.

C'est le Vice-Président, a tranché le Numéro Deux burundais avant de préciser que ce dernier représente le Président de la République quand il est empêché. Quant au Premier Ministre, il suit au jour le jour les activités du Gouvernement. C'est lui qui

rendra compte des actions gouvernementales devant le Parlement réuni en congrès, ce qui traduira d'ailleurs l'unicité du Gouvernement, s'est-il réjoui. En effet, a-t-il expliqué, le Premier Vice-Président et le Deuxième Vice-Président présentaient, en différé, les rapports, chacun pour les ministères sous sa coordination ; l'un en avait huit et l'autre, douze. C'était comme si on avait deux sortes de Gouvernement, a-t-il déploré.



Vue de profil des participants à la séance de sensibilisation.

Le Parlement a un mandat de cinq ans tandis que le mandat présidentiel est de sept ans. Si c'est un autre parti politique qui gagne les élections, qu'est-ce que le pays deviendra ?, s'est aussi inquiété l'assemblée présente. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a plutôt tranquilisé. Il y aura des textes d'application qui vont entrer en profondeur dans l'un ou l'autre cas.

N'y a-t-il pas moyen de coopter la catégorie des Ganwa à l'instar de la communauté Twa ?, a proposé un Muganwa.

Le Numéro Deux Burundais les a plutôt conseillés d'embrasser la politique en devenant membres actifs des partis politiques.

Même si dans la nouvelle Constitution existe une disposition qui oblige le domaine de la justice d'appliquer le système des quotas à raison de 60% de Hutu, 40% de Tutsi et au moins 30% de femmes, ce système de quotas va être aboli au fil du temps pour privilégier le mérite et la performance.



Vue partielle des participants

S'appuyant sur l'histoire du pays, un intervenant a démontré que l'emblème du pays a été modifié par la volonté d'un seul homme, en la personne du Président Michel MICOMBERO. Alors que les étoiles portaient cinq sommets qui traduisaient la position du vainqueur qui se tournaient les pouces, c'est-à-dire la tête, deux bras et deux jambes, a-t-il démontré, le Premier Président aurait changé cette effigie. Il aurait même transformé le lion en le mettant sur le dos pour signifier qu'il a vaincu la monarchie, a-t-il poursuivi en enchaînant que pour les militaires, l'insigne des étoiles est bien disposé tandis que c'est renversé pour les policiers. Pour cet intervenant, l'emblème signifiait que c'est le peuple Burundais qui a vaincu les colons et non le Président MICOMBERO qui a renversé la monarchie.

Comme réponse, le Numéro Deux burundais lui a conseillé de transcrire sur papier ces investigations et de les soumettre aux personnes habilitées.

Avec Gitega, le Président de l'Assemblée nationale termine sa série de campagne de sensibilisation au sujet des amendements de la constitution du Burundi. Le Protocole d'Etat lui avait en effet octroyé deux provinces, Rumonge et Gitega. Il était à Rumonge mardi 09 janvier 2018.

Christine NAHIMANA

Le Président de l'Assemblée nationale a effectué les travaux de développement communautaire au chantier de l'Ecole Technique de MAKABA.



Le Président de l'Assemblée nationale en train d'effectuer les travaux communautaires.

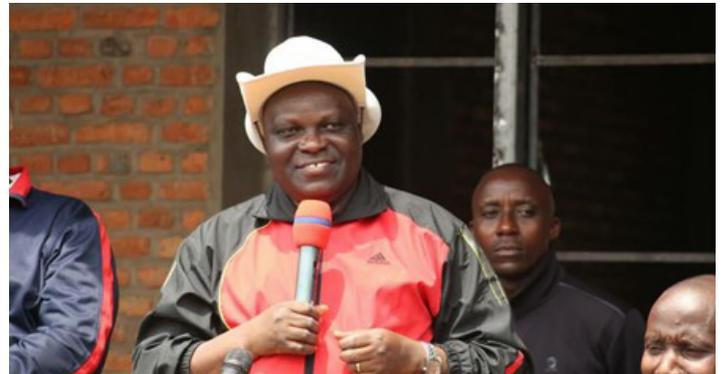
L'Assemblée Nationale suggère au Gouvernement de réorganiser les travaux communautaires par une loi spécifique. C'est ce qu'a déclaré le Président de l'Assemblée nationale au terme des travaux de développement qu'il a effectués samedi 13 janvier 2018 au chantier de l'Ecole Technique de Makaba, c'est en commune de Bugendana de la province de Gitega. Le Très Honorable Pascal NYABENDA fonde en effet son espoir sur le fait que ces activités ont déjà produits des effets palpables. Des écoles, des centres de santé et des stades, a-t-il détaillé, sont construits par les populations au cours de ces travaux d'intérêt public. Qui plus est, ces bénéficiaires l'ont déjà compris. Les travaux de développement communautaire n'appartiennent ni à une personne, ni à un parti politique. Les activités du jour consistaient donc à fabriquer le béton pour le pavement et le chaînage de cet établissement scolaire qui sera érigé en étage.



Vue de profil de la population en train de faire les travaux communautaires.

Pour madame Béatrice BUKURU, Administrateur de la commune de Bugendana, les 16 salles de classes prévues serviront à dispenser des filières que les élèves mettront en pratique directement pour le post-fondamental.

Par ailleurs, le Visiteur de marque a invité les populations à répondre massivement aux séances de sensibilisation pour le prochain référendum. Il les a aussi exhortées de contribuer pour les scrutins de 2020, en expliquant que c'est un honneur pour tout citoyen que de répondre aux élections. Les réfugiés sont privés de ce droit, a-t-il rappelé comme pour démontrer la fierté qu'on tire dans le geste de contribuer aux élections.



Le Président de l'Assemblée nationale s'adressant à la population.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a terminé son allocution en offrant 100 sacs de ciment, dont la moitié servira au chantier de cette école tandis que l'autre moitié sera dirigée vers le stade de Gitega qui est en réhabilitation en vue d'abriter la compétition de CECAFA prévue en avril prochain.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA palpe sa génisse.

Comme le Très Honorable Pascal NYABENDA est le premier Hôte d'honneur que la province de Gitega accueille au cours de cette année 2018, le Gouverneur, Monsieur Venant MANIRAMBONA lui a octroyé le cadeau de NYAMWAKA, une vache laitière capable de fournir 32 litres de lait par jour.

Christine NAHIMANA

Centre de Formation Professionnelle de Kayongozi : Pose de la première pierre par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Mardi 16 janvier 2018, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a posé la première pierre au site où seront érigés les bâtiments du Centre de Formation Professionnelle de Kayongozi, c'est en commune de Bweru de la province de Ruyigi. Les travaux proprement dits consistaient au mélange du ciment et du gravier en vue de former le béton pour le pavage des locaux dudit centre, dédié du reste à Feu Lieutenant-Colonel Darius IKURAKURE qui était natif de cette localité.



Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale pose la première pierre

L'Administrateur de la commune de Bweru, Madame Vénantie NADENDE, a fait savoir, dans son mot d'accueil, que la paix est totale dans sa commune. La population vaque aux activités quotidiennes et construit des bâtiments publics comme les écoles, les bureaux des chefs collinaires, a-t-elle détaillé avant de déplorer néanmoins la rupture de stock de tôles qui s'observe quelquefois. Cette situation pousse les populations au relâchement, a-t-elle encore regretté.

Le Gouverneur de la province de Ruyigi, Monsieur Abdallah HASSAN a, de son côté, salué la révision de la Constitution burundaise. Par contre, il rejette les propos des gens qui se plaignent en disant qu'on a revu tous les articles. Par ailleurs, il a lancé un appel vibrant à la population de chercher les cartes d'identité à temps pour pouvoir participer au prochain référendum.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population

Après une minute de silence en mémoire de Feu Lieutenant-Colonel Darius IRUTINGABO, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a remercié la population qui a répondu présente à ces travaux en les encourageant de toujours aller de l'avant pour développer leur pays en général et leur commune de Bweru en particulier. Comme conseils, elle l'a invitée de sauvegarder la paix et la sécurité, piliers de tout développement. Il revient aux parents d'améliorer l'éducation de leurs enfants et surtout celle des jeunes filles pour que le nombre de grossesses non désirées pour les filles encore sur le banc de l'école soit en baisse, a-t-elle conseillé.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale est également revenue sur la campagne de sensibilisation de la population qu'elle a exhorté à y répondre massivement.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale assiste les plus âgés

Après ces travaux, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a offert à l'administrateur communal quelques houes qui seront utilisées à ce chantier. Elle a aussi assisté quelques personnes très âgées vivant dans cette localité en leur octroyant cinq kilos de riz chacune.

Pétronie BUCUMI

Série d'activités réalisées par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Participer massivement aux séances d'explications du projet d'amendement de la Constitution burundaise et contribuer aux élections de 2020, tel était le contenu du message livré par différentes personnalités au cours du lancement officiel de la campagne d'explication du projet d'amendement de la Constitution qui a eu lieu le mercredi 17 janvier 2018 dans la zone de Rusengo de la commune et province de Ruyigi.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population

Le Gouverneur de province, monsieur Abdallah HASSAN, entouré par les Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi, en tête desquels le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a fait savoir que la Constitution est la loi-mère qui régit tous les Burundais. La nouvelle Constitution contient de nouvelles dispositions, a-t-il averti, les autres ont été amendées tandis que d'autres encore ont été abrogées.

Ainsi, le mandat du Président de la République est passé de cinq à sept ans et celui de la Cour constitutionnelle, de six à huit ans tandis que celui des Parlementaires a été maintenu à cinq ans, a ajouté le Gouverneur de la province de Ruyigi. Il a également fait savoir que les amendements apportés à la Constitution découlent de la volonté de la population telle qu'elle l'a exprimé au cours du dialogue inter burundais. Toutes les couches sociales confondues, a-t-il expliqué, ont en effet eu l'occasion de donner leur avis et considérations quant à l'actuelle Constitution. En clôturant son propos, monsieur Adhallah HASSAN a présenté à l'assemblée l'équipe de gens chargée de cette activité de sensibilisation de la population sur ce projet d'amendement de la Constitution.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a aussi profité de cette occasion pour inviter la population à répondre massivement aux

séances d'explications et d'échanges sur le projet d'amendement de la Constitution, lequel sera soumis au référendum. Elle a également exhorté la population de chercher les cartes d'identités pour ceux qui n'en disposent pas déjà pour qu'ils puissent se faire inscrire sur les listes des électeurs pendant l'enrôlement.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale félicite l'équipe gagnante

Dans l'après-midi de cette même journée de mercredi 17 janvier 2018, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a assisté à un match de football qui a opposé l'équipe Flambeau de l'Est de Ruyigi à celui de Lydia Lydic FC de la Mairie de Bujumbura. Le match s'est soldé à un score de deux buts à zéro en faveur de l'équipe Flambeau de l'Est. L'équipe gagnante a été primée par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adresse aux participants à la réunion.

Toujours en province de Ruyigi, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a tenu une réunion en date du 18 janvier 2018 à l'endroit des femmes de la province de Ruyigi au cours de laquelle elles ont échangé sur les différents problèmes auxquels elles font face dans leurs ménages. Elle leur a prodigué des conseils allant dans le sens de limiter les naissances. Et de les encourager à se regrouper dans des associations de développement pour le bien de leurs familles car, a-t-elle expliqué, l'union fait la force.



Vue de profil des participants

La régularisation des mariages est à l'origine des remues ménages. En effet les femmes abandonnées croupissent dans la misère. Cette problématique s'observe également au sein de la communauté musulmane où les hommes se trouvent des fois dans l'incapacité de choisir la femme avec qui contracter le mariage devant l'officier de l'état-civil. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a fait savoir que les lacunes qui s'observent dans cette loi seront réglées avec l'opérationnalisation des textes d'application de ladite loi.

Pétronie BUCUMI

Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux travaux de développement communautaire au marché de Kivyuka.

Les travaux de samedi 20 janvier 2018 consistaient d'abord au transport du moellon vers le chantier du marché moderne de la zone de Kivyuka, c'est en commune de Musigati de la province de Bubanza. Ensuite le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint à la population dans les travaux liés au mélange du ciment et du sable ainsi que le gravier pour faire le béton destiné au pavement des échoppes dudit marché.



Vue partielle de la population en train de transporter le moellon

Après les travaux de développement communautaire, différentes autorités se sont adressées à la population.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Musigati a parlé de la sécurité de sa commune. Deux fusils dont l'un appartenait au policier tué le mois de novembre dernier viennent d'être saisis par la population, a-t-il déclaré. L'administrateur de la Commune Musigati a fait savoir que la police en collaboration avec la population a appréhendé les malfaiteurs qui ont volé le fusil du policier et sont pour le moment détenus dans la prison centrale de Bubanza. La population demande donc à ce que la justice soit faite pour que les auteurs de ces forfaits soient punis conformément à la loi.

Le Gouverneur de la province de Bubanza a, quant à lui, indiqué que la quadrilogie est effective dans sa province. Un des Parlementaires de la circonscription a eu l'occasion de s'adresser à la population. L'Honorable Gabriel NTISEZERANA a fait savoir que les vacances parlementaires est une occasion pour les élus du peuple de s'associer à la population dans les différents travaux et d'échanger pour s'enquérir de leurs préoccupations.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de préparer le béton.

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, dans son allocution, est revenu sur la récente mesure de la hausse du carburant. Malgré cette hausse de 150Fbu par litre, a-t-il indiqué, le carburant reste moins cher au Burundi par rapport à d'autres pays de la sous-région. Aussi, le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé à la population de ne pas faire le gaspillage de la récolte. Parlant du Projet d'amendement de la Constitution, le Numéro Deux Burundais a exhorté la population de la zone de Kivyuka de se procurer des cartes nationales d'identité pour ceux qui n'en ont pas car avoir cette carte est une condition sine qua non pour se faire enrôler sur les listes des électeurs.

Poursuivant son allocution, le Très Honorable Pascal NYABENDA a signifié que l'amendement de la Constitution vise donc à mettre à jour certains articles qui ne sont plus adaptés à la réalité

du moment. Étant donné que la Constitution est une loi mère, a-t-il ajouté, elle doit être précise et concise. Aussi, cet amendement de la Constitution vise à se conformer aux lois et règles de la Communauté Est Africaine. Il leur a aussi parlé de la contribution aux élections de 2020. Chacun contribuera pour sa propre volonté, mais donner sa contribution est un geste patriotique, a-t-il déclaré. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi conseillé la population de Musigati de ne pas prêter oreille à certains politiciens qui diabolisent l'acte de contribution aux élections alors qu'ils seront les premiers à se présenter à ces élections.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de s'adresser à la population de Kivyuka.

Et revenant sur la construction des marchés modernes, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que ce projet est bénéfique non seulement à la population locale mais aussi à toute la province. Pour appuyer la population dans ce projet de construction de marché de Kivyuka, il leur a octroyé 30 sacs de ciment. En effet, a-t-il expliqué, la diversification des activités générera des gains. Chacun fera son travail et selon son domaine, les agriculteurs, les éleveurs et les commerçants et tous seront complémentaires, a-t-il indiqué. On construira aussi dans tous ces marchés modernes, une agence de la microfinance Tujane, a-t-il enchaîné. Selon le Très Honorable Pascal NYABENDA, cette microfinance présente des avantages en ce qui est de l'épargne et de crédit. De retour sur Bujumbura, le Président de l'Assemblée Nationale a visité les bâtiments qui abriteront l'Université de Nyamugerera et les logements du personnel. Cette branche de l'Université du Burundi une fois agréée abritera le Département des Statistiques.

Florine MUKESHIMANA

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée effectue les travaux communautaires en province de Bururi.

Samedi, le 20 janvier 2018, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la commune de Matana, c'est en province de Bururi, au cours des travaux de développement communautaire qui consistaient à préparer le ciment pour faire l'enduit sur les murs de l'Hôpital de Ruzira.

L'administrateur de la commune de Matana, dans son mot d'accueil, a fait savoir que la paix et la sécurité sont une réalité dans sa commune. Pas mal de choses restent à faire en ce qui concerne les travaux de finissage de ce centre de santé et cela demande beaucoup de moyens, a signifié l'administrateur de la commune de Matana avant de solliciter la population de la commune de Matana.



Le Conseiller Principal du Gouverneur de province s'adressant à la population.

Pour sa part, le conseiller Principal du Gouverneur de la province de Bururi a vivement remercié le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui, malgré ses multiples obligations, s'est associé à eux. Il a indiqué que la campagne d'explication du projet d'amendement de la Constitution burundaise est en cours dans sa province. Et d'ajouter que la population y participe massivement. Dans le secteur social, le Gouverneur de la province de Bururi s'est réjoui du fait que plus de 72% des familles ont déjà régularisé leur mariage. Et d'ajouter qu'il y en a d'autres qui ne l'ont pas encore fait suite à la lenteur qui s'observe dans la publication des bancs de mariage et surtout en commune de Mugamba.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train d'exécuter les travaux communautaires.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a, dans son allocution, conscientisé la population de ladite commune, qu'il faut sauvegarder la paix et la sécurité. Le reste suivra, a-t-elle démontré. La sécurité est le pilier de tout, sans cette dernière, aucun projet de développement ne peut se réaliser, a-t-elle renchéri.

Concernant le projet de construire la route Bururi-Ruyigi en passant par Mahwa, elle a fait savoir qu'il est en cours. Les travaux vont bientôt commencer, a-t-elle confié. Elle a en outre promis d'apporter son soutien pour que les travaux de finissage de ce centre de santé soient achevés dans les meilleurs délais. Elle n'a pas oublié d'inviter la population à répondre massivement aux séances d'explications du projet d'amendement de la Constitution.



Vue de profil de la population

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a par ailleurs sensibilisé la population à la limitation des naissances. Cette pratique, a-t-elle expliqué, faciliterait le Gouvernement à mettre en application sa politique de gratuité de scolarisation aux enfants qui font l'ECOFO, gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. Elle a clôturé son allocution en invitant tout citoyen patriote à contribuer aux élections de 2020. Signalons que ce centre de santé est sous convention pentecôtiste. Il a été construit lors des travaux communautaires, le Gouvernement appuyant en tôles.

Le projet de construction du Parlement à Gitega pointe à l'horizon.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale dirige la réunion assistée par le Deuxième Vice-Président du Sénat.

S'enquérir de l'état d'avancement du projet de construction des bâtiments qui abriteront le Parlement, tel était l'objet du déplacement effectué à Gitega vendredi 26 janvier 2016 par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA et le Deuxième Vice-Président du Sénat, l'Honorable Anicet NIYONGABO. A cet effet, ils ont rencontré l'administration provinciale et communale de Gitega, les Services d'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que les propriétaires du terrain de Nyabututsi.

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA qui est en même temps Président de la Commission chargée de faire le suivi a, dans son introduction, indiqué que le Décret portant déclaration provisoire d'utilité publique le terrain situé en commune et province de Gitega, plus précisément sur la colline de Nyabututsi a été signé par le Président de la République au mois d'août de l'an dernier. Ce décret, a-t-elle ajouté, marque le début d'un long processus qui aboutira à l'aménagement du terrain où seront érigés les bâtiments de souveraineté. Ce terrain qui mesure soixante-dix hectares et trente un ares (70ha 31ares) a déjà été délimité.

Pétronie BUCUMI



Vue partielle des participants à la réunion.

Les participants à cette réunion ont apprécié le fait que ce décret a été déjà mis en place puisqu'ils étaient confus. Ils ont alors demandé quand ils seront indemnisés. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale les a rassurés que d'ici peu, l'équipe technique se mettra à l'œuvre pour comptabiliser les indemnités que l'Etat doit verser aux comptes des propriétaires de ce terrain. Les membres de la Commission mise en place par les propriétaires de ce terrain ont demandé d'être toujours informés à temps pour informer à leur tour ceux qui les ont mandatés. « Nous sommes des représentants du peuple, vous êtes parmi ce peuple que nous représentons et nous devons nous rassurer que ce processus se fait dans une parfaite entente », a renchéri l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA. Signalons que ces deux Membres du Bureau du Parlement burundais étaient accompagnés de l'équipe technique composée de Parlementaires et du personnel d'appui du Parlement.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale prête main-forte aux travaux de construction du siège social de la microfinance Tujane.



Le Président de l'Assemblée Nationale aidant à l'élaboration de la dalle.

Initié sous peu par les natifs de la province de Bubanza, le projet de la microfinance Tujane viendra comme solution idéale aux problèmes d'accès aux micros crédits pour les habitants de la province de Bubanza et générera aussi des emplois aux jeunes chômeurs natifs de cette province.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA aidant à la préparation du béton.

Samedi 27 Janvier 2018, la population du chef-lieu de la province Bubanza s'était rassemblée au chantier de construction du siège social de cette microfinance, dans les travaux d'élaboration de la première dalle de ce bâtiment en étage de deux niveaux. Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, natif de Bubanza, les Parlementaires élus dans cette circonscription, les natifs, tous n'avaient pas manqué à ce rendez-vous.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza, monsieur Tharcisse NIYONGABO, a indiqué que la province est relativement calme et que la récolte attendue pour cette saison culturelle sera largement satisfaisante puisque le ciel a été clément. Même la commune de Gihanga, souvent victime de sécheresse, attend cette fois-ci une récolte satisfaisante de maïs, a ajouté Monsieur Tharcisse NIYONGABO.



Vue d'ensemble du chantier de la microfinance TUJANE

Le gouverneur de la province de Bubanza a également remercié le Président de l'Assemblée Nationale et les Parlementaires élus dans cette circonscription pour avoir passé la période des vacances parlementaires auprès de la population qui les a élus. Autrefois, il y en a qui allaient passer les vacances dans les pays étrangers, mais vous, vous avez préféré rester auprès de la population à les appuyer dans les travaux de développement, s'est-il réjoui.

En ce qui concerne la microfinance TUJANE, monsieur Tharcisse NIYONGABO a fait savoir que c'est un projet qui va rassembler les natifs de la province et que la microfinance comportera des agences dans les cinq communes de la province Bubanza.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a indiqué que la microfinance TUJANE vient faciliter la population de Bubanza d'avoir accès aux petits crédits. La microfinance donnera aussi du travail aux jeunes chômeurs natifs de cette province. Et d'exhorter ainsi la population à venir épargner leur argent dans cette microfinance. Il a aussi invité ceux qui avaient promis d'apporter leurs actions à concrétiser leurs promesses puisque la microfinance TUJANE ouvrira ses portes le 1er avril 2018. Maintenant, il est question de terminer la première dalle pour pouvoir aménager le rez-de-chaussée et ainsi amorcer les activités à cette date.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

Le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué qu'il s'agit aussi de donner l'exemple aux propriétaires des parcelles au chef-lieu de la province de Bubanza de construire leurs maisons en dur et en étage.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a également parlé d'autres projets en cours, dont la construction du stade provincial, la construction du bâtiment abritant les bureaux du gouverneur, la construction des homes des étudiants du campus de Myamugerera et l'adduction en eau potable pour la localité de Kagwema. Il y a aussi deux autres projets qui seront financés par la Banque mondiale, a ajouté le Président de l'Assemblée Nationale. Il s'agit du pavage des avenues du chef-lieu de la province de Bubanza et de la construction de l'aile sud du marché de Musenyi.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi évoqué des questions de l'heure au Burundi. En ce qui est de l'amendement de la Constitution, il a indiqué que ce n'est pas encore le moment de sensibiliser s'il faut voter OUI ou NON, mais que l'heure est aux administratifs de sensibiliser la population sur les différents articles qui ont fait l'objet d'amendement. Il a appelé la population à répondre à ces séances de sensibilisation. Il a aussi rappelé la population de donner leurs contributions pour les élections de 2020.



Le Président de l'Assemblée Nationale saluant les joueurs avant le match.

Après ces travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a assisté à un match de football comptant pour le championnat national, 2ème division. L'équipe « Les éléphants de Bubanza » a joué contre « Rumonge City » de la province de Rumonge. Le match s'est soldé par la victoire de Rumonge City par 1 but à 0. Pour ce match, le Président de l'Assemblée Nationale, avec les autres Parlementaires élus à Bubanza, ont payé les tickets d'entrée pour tous les spectateurs.

Arlette AKIMANA

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale aux travaux de développement communautaire à Ntunda

Approcher les moellons du chantier pour l'extension de l'ECOFO de Ntunda, c'est en commune de Bweru de la province de Ruyigi, tel était l'objet des travaux de développement communautaire de samedi 3 février 2018 qui ont été rehaussés par la présence du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale.



Le Deuxième Vice-Président en train de faire les travaux communautaires

S'adressant aux populations, Honorable Jocky-Chantal NKURUNZIZA leur a souhaité que l'an 2018 soit pour elles une année de labeur qui se matérialisera dans leur ménage respectif par des aspects de développement qui se propageront ensuite au niveau de la commune pour atteindre la province avant d'embraser tout le pays. L'objectif doit être atteint étant donné que les populations ont la force de s'atteler au travail du moment que la récolte a été bonne, s'est-elle réjoui.

Au terme des vacances parlementaires, a annoncé le Deuxième Vice-président de l'Assemblée nationale, l'heure est de dresser le bilan pour les Parlementaires qui sont du reste contents de passer tout un mois auprès de leur électorat. Ils ont entre autres participé aux différentes réunions et visité des éleveurs modernes.

Toutes ces activités ne sont pas peine perdue, a nuancé Honorable Jocky-Chantal NKURUNZIZA qui a promis de porter loin les doléances des populations au cours des prochaines assises dont l'ouverture est prévue pour le lundi 5 février 2018.

Au sujet des activités politiques à la une, elle a rappelé que la période allant du 08 au 17 courant est réservée aux inscriptions au rôle d'électeur pour le Référendum prévu en mai 2018. Cette même inscription sera valable pour les scrutins de 2020, a-t-elle renchéri. Elle a par ailleurs nourri l'espoir que les populations répondraient à bon escient au Ré-

férendum. Elle a alors saisi cette opportunité pour les inviter à répondre massivement à la campagne de sensibilisation des amendements apportés à la Constitution. Elle a également exhorté les populations à être aux gardes en matière d'achat des consciences. Le Référendum et les élections sont l'affaire des citoyens Burundais qui ont le droit de revoir aussi leur texte fondamental, a-t-elle insisté.



Vue partielle de la population en train de faire les travaux communautaires.

Les amendements apportés à quelques dispositions de la Constitution sont le résultat de dialogue mené à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, a-t-elle déclaré en rassurant les populations que leurs autorités ne peuvent en aucun cas les dérouter. Les dirigeants guident seulement le peuple qui a en définitive le dernier mot. La possession d'une carte d'identité est la seule condition requise pour tout citoyen âgé de 16 ans.

Tous ces projets sont réalisables si et seulement si la consolidation de la paix et de la sécurité sont garanties, a-t-elle conclu.

Christine NAHIMANA

MISSIONS A L'ETRANGER

Départ du Président de l'Assemblée Nationale pour Saint-Petersbourg en République Fédérale de Russie.

Mercredi 11 octobre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale a pris l'avion à destination de Saint-Petersbourg en République Fédérale de Russie.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de dire au revoir aux Honorables Députés

Participer à la 137ème Assemblée de l'Union-interparlementaire et à ses réunions connexes prévues du 14 au 18 octobre 2017, tel est le but du déplacement du Très Honorable Pascal NYABENDA qui est d'ailleurs à la tête d'une délégation parlementaire burundaise, comme l'a confié à la presse le Porte-parole de l'Assemblée Nationale. Monsieur Alexis-Badian NDAYIHIMBAZE a également précisé que cette 137ème Assemblée de l'UIP qui se tient sous le thème général : « Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique » coïncide avec la célébration, par l'UIP, du 20ème anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie.



Vue de profil des Honorables et les cadres de l'Assemblée Nationale qui ont accompagné le Président de l'Assemblée Nationale

Christine NAHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale accorde une série d'audiences à plusieurs personnalités.

La 137ème Assemblée de l'Union Interparlementaire a été une bonne occasion pour le Président de la Chambre Basse du Parlement Burundais de s'entretenir avec les différentes personnalités du pays hôte et ceux des autres pays. Ainsi, lundi 16 octobre 2017, le Très Honorable Pascal NYABENDA a reçu en audience le Représentant du Parlement Régional de Saint Petersburg. Ces deux personnalités ont échangé sur les relations de coopération entre les deux pays. Ils ont également parlé de la nécessité d'échanges d'expérience entre les deux institutions.



Le Président de l'Assemblée Nationale en audience avec le Représentant du Parlement Régional de Saint Petersburg

Le Numéro Deux Burundais s'est également entretenu avec son homologue Tanzanien. C'était juste une rencontre de courtoisie, la Tanzanie et le Burundi étant des pays amis depuis longtemps. En marge de sa mission de travail en République Fédérale de la Russie, la délégation burundaise conduite par le Président de la Chambre Basse du Parlement, le Très Honorable Pascal NYABENDA, s'est aussi entretenue avec le Président du Sénat Russe. Leurs échanges ont essentiellement porté sur les relations de coopération entre le Burundi et la Russie en général et les deux Parlements en particulier.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, a également reçu en audience, mardi 17 octobre 2017, à Saint Petersburg le Premier Vice-Recteur de l'Université Hydrométéorologique de la Russie au niveau régional, Monsieur Ivan I. Palkin. Ils ont échangé sur la coopération entre l'Université du Burundi et l'Université Hydrométéorologique de la Russie basée à Saint Petersburg. Cette Université a actuellement beaucoup d'étudiants burundais. Le Numéro Deux burundais a aussi rencontré son homologue de la Zambie, toujours en marge de la 137ème Assemblée de l'UIP. Leur entretien portait

sur la coopération entre l'Assemblée Nationale du Burundi et celle de la Zambie.

Poursuivant sa mission de travail de représenter le Burundi dans l'Assemblée de l'Union Interparlementaire qui se tient à Saint Petersburg en Russie, la délégation burundaise s'est entretenue avec différentes hautes autorités. Mardi 17 octobre 2017, la délégation burundaise conduite par le Président de l'Assemblée Nationale a rencontré le Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire, Monsieur Martin CHUNGONG.



Le Président de l'Assemblée Nationale en audience avec le Secrétaire Général de l'UIP

Dans l'après-midi, la délégation burundaise s'est entretenue avec la délégation du royaume de Maroc conduite par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Marocaine. Au cours de cette rencontre, les deux délégations ont échangé sur le renforcement des relations de coopération et d'amitié entre le Royaume de Maroc et le Burundi ainsi que l'échange d'expériences entre les deux institutions.



Photos de famille avec la délégation marocaine après l'audience

Alexis Badian NDAYIHIMBAZE

Le Parlement burundais participe aux assises de la 137ème Assemblée de l'UIP.

La 137ème Assemblée de l'Union Interparlementaire a été ouverte solennellement par le Président de la République Fédérale de Russie, monsieur Vladimir POUTINE, à Saint Petersburg. Les cérémonies se sont déroulées en présence de toutes les délégations des Parlements membres de l'UIP.



Photos de famille de la délégation burundaise

Dans son discours de circonstance, le Président russe a félicité l'UIP pour ses activités constantes et surtout dans ces moments où le monde est en combat contre le terrorisme, restaurer les États actuellement en difficultés comme la Syrie, les institutions et renforcer la branche exécutive et législative afin d'avoir le noyau d'unité entre les pays dans l'avenir.

Monsieur Vladimir POUTINE a indiqué que cette question nécessite aussi des discussions entre les Parlementaires, pour respecter les droits des autres pays et diminuer ainsi les conflits entre les États. Le Chef d'Etat russe a indiqué qu'avec la 137ème Assemblée, il est convaincu que les sanctions contre les Parlementaires sont tout à fait inacceptables. « Nous attachons une grande importance à l'action et au rôle de l'UIP car elle constitue la plateforme d'échange de vue sur des grandes questions, les enjeux, un sens et la volonté de trouver solutions aux diverses questions », a affirmé Vladimir POUTINE.

La diplomatie parlementaire prend une importance et il faut que nous progressions par le dialogue vers la démocratie parlementaire qui est le fondement de la paix dans le monde. Selon le Secrétaire Général de l'UIP, il n'y a pas de pays qui puisse donner de leçon ou exclure personne, on essaie de pallier ou langage des discours de la répression. Les sanctions ne sont pas la langue de la démocratie, c'est plutôt la langue de totalisation.

Au cours de cette 137ème Assemblée de l'Union Interparlementaire, le Chef de la délégation burundaise, le Très Honorable Pascal NYABENDA a eu l'occasion de s'exprimer sur le thème du débat général : « Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique. »

Le Numéro Deux burundais a indiqué que le Parlement du Burundi s'est engagé à défendre la diversité culturelle, linguistique, ethnique, raciale et religieuse. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a ajouté que cet engagement découle de la Constitution burundaise qui proclame l'attachement du peuple burundais au respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Cette Constitution dispose également que le Burundi est une République indépendante, souveraine, laïque, démocratique, unitaire, et respectant sa diversité ethnique et religieuse. Le Président de l'Assemblée Nationale a ajouté que cet engagement découle de la Constitution burundaise qui proclame l'attachement du peuple burundais au respect des droits fondamentaux de la personne humaine.



Vue partielle des Membres du Bureau de l'UIP

A propos du premier volet du thème général, à savoir la promotion du pluralisme culturel, le Numéro Deux Burundais a précisé que les Burundais parlent une même langue, le Kirundi, qui véhicule une même culture, cela favorise ainsi la paix et la cohésion sociale. S'agissant de la promotion de la paix à travers le dialogue interreligieux, le Président de la Chambre Basse du Parlement a expliqué que les Burundais prient un seul Dieu, un Etre Suprême. Toutes les confessions religieuses pacifient les esprits, favorisent la cohabitation pacifique et prêchent la fraternité, la vie en commun et l'unité nationale, a renchéri le Très Honorable Pascal NYABENDA avant d'ajouter que cela est dû à l'existence d'un Conseil Interreligieux du Burundi qui regroupe à la fois les responsables de l'Eglise Catholique, des Musulmans et des églises protestantes. Ces églises se rencontrent souvent pour discuter et s'accorder sur la meilleure façon d'amener leurs fidèles à respecter les livres saints, à se tolérer et à se respecter dans leurs différences.

Dans l'après-midi du vendredi 13 octobre 2017, la délégation du Parlement burundais a participé à la réunion du groupe géopolitique. Il était question de voir ensemble les candidats au poste à pourvoir. Les candidatures aux élections du Président de l'Union Interparlementaire (UIP) prévues du 14 au 18 octobre 2017 figurent parmi les points d'urgence à l'ordre du jour de la 137ème assemblée.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant pendant la réunion du groupe géopolitique africain

Le Burundi, étant un des dix pays membres d'Afrique centrale qui n'avait aucun poste, a présenté sa candidature pour le poste à pourvoir. Le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale, a proposé le nom de l'Honorable Déogratias NDUWIMANA pour une représentation équitable au sein des Commissions Permanentes de l'UIP. A l'ordre du jour figuraient aussi les points relatifs à la diplomatie parlementaire, le respect de minorités et des valeurs démocratiques et le contrôle strict de la gestion de l'organisation.

Dimanche 15 octobre 2017, la délégation du Parlement du Burundi a participé à la 201ème Session du Conseil directeur. Le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale en même temps Chef de la délégation, a rassuré l'assemblée que la situation socio politico sécuritaire est totalement bonne au Burundi. Ne confondez pas la situation de 2015 à la situation qui prévaut actuellement, a-t-il martelé. Il a demandé à l'UIP d'envoyer sa délégation au Burundi pour se rassurer. Le Secrétaire général de l'UIP a apprécié l'intervention du Chef de la délégation et a indiqué que l'Assemblée analysera s'il est nécessaire d'envoyer ou non une mission d'information au Burundi.

Retour du Président de l'Assemblée Nationale de sa mission en République Fédérale de Russie.

Par rapport au thème central : « Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique », le Burundi enregistre déjà à son actif des avancées significatives, comme l'a démontré le Président de l'Assemblée Nationale, au cours de la 137ème Assemblée de l'Union Interparlementaire, UIP en sigle, qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg en République Fédérale de Russie. C'est ce qu'a déclaré Vendredi 20 octobre 2017 à l'Aéroport International de Bujumbura le Très Honorable Pascal NYABENDA à sa descente d'avion.



Le Président de l'Assemblée Nationale serre la main du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale

En effet, a-t-il expliqué, les Burundais ont l'atout de parler une même langue, le Kirundi, à travers laquelle sont véhiculées les valeurs sociales et culturelles. Les confessions religieuses aussi cohabitent en harmonie du moment qu'elles ont un organe d'expression. Enfin, la question ethnique a trouvé une issue favorable avec la signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation signé à Arusha.

Un autre moment fort qui a marqué ces assises, a poursuivi le Numéro Deux burundais, a été l'élection du Président de l'UIP, étant donné que le mandat du Malgache touchait à sa fin. Deux femmes ressortissantes respectivement du Mexique et de l'Uruguay étaient en lice. Finalement, c'est la Mexicaine qui l'a emporté avec 287 sur les 357 voix qui s'étaient exprimées, à la satisfaction du Burundi qui lui avait envoyé 3 ou 4 jours à l'avance une correspondance traduisant le soutien à sa candidature, devenant ainsi le premier pays à poser ce geste. Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est également réjoui de sa participation à ces élections, étant donné que certains pays en ont été empêchés à cause des arriérés en matière de cotisations.

La 137ème Assemblée de l'UIP a enfin été

pour le Président de la Chambre basse du Parlement burundais une occasion de nouer des contacts avec différentes personnalités. Ainsi, le Très Honorable Pascal NYABENDA a eu un tête-à-tête avec le Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République Fédérale de Russie. Ensemble, ils se sont adressés des remerciements mutuels. La Russie s'est en effet alliée à côté du Burundi au cours de différentes résolutions des Nations-Unies à son encontre ; le Burundi aussi a toujours soutenu la Russie.

Le Numéro Deux Burundais a également été en audience avec le Président de l'Union Interparlementaire pour qui la situation du Burundi n'évoluait pas. Le Président de l'Assemblée Nationale lui a avoué qu'il n'était pas plutôt informé. Le Burundi, lui a-t-il déclaré, a déjà fait un pas de géant en matière de paix et de sécurité ; en témoigne la Commission de Dialogue Interburundais qui a déjà terminé sa mission au Burundi, il reste seulement à rencontrer les Burundais vivant à l'extérieur du pays. En outre, le pays qui se prépare aux échéances électorales de 2020 sollicite l'appui de l'UIP, a-t-il fait savoir.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse

Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est également entretenu avec ses homologues de la Tanzanie, Egypte, Zambie et Guinée-Bissau. Pendant que la question de l'EALA qui n'a pas encore siégé préoccupe les Présidents des Assemblées Nationales du Burundi et de la Tanzanie, celui de la Guinée Bissau aspire plutôt à visiter le Burundi. Il a aussi rencontré les Représentants de la Tunisie et du Maroc. Il c'est également entretenue avec les étudiants Burundais de Saint-Pétersbourg qui lui ont soumis leurs difficultés. Il a promis de transmettre le message à qui de droit.

Somme toute, cette mission aura été bénéfique, a conclu le Président de l'Assemblée Nationale qui a aussi visité l'Assemblée Nationale de cet Etat qui compte 50 Députés.

Christine NAHIMANA

Départ du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale à destination d'Ouagadougou

Dans la soirée du Dimanche 5 novembre 2017, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a pris l'avion à destination d'Ouagadougou au Burkina Faso. Elle va participer à la 71ème session du Comité Exécutif et à la 40ème Conférence des Présidents d'Assemblées Parlementaires Nationales de l'Union Parlementaire Africaine.



Les cadres de l'Assemblée Nationale saluent le Départ du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Examiner et adopter le programme annuel et le projet du budget de l'année 2018 ainsi que fixer la date et le lieu de la 72 session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire, figurent sur l'agenda de cette 71ème session du comité exécutif, comme l'a précisé, le Porte-parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE.

Pour la 40ème Conférence, les participants échangeront sur la contribution des Parlements nationaux dans la préservation de la souveraineté nationale et au renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique. Les défis de la persistance de la sécheresse et de la famine qui handicapent le développement des pays africains seront aussi au menu des échanges lors de cette conférence.



Le porte-parole du Président de l'Assemblée Nationale devant la presse

Au cours de ces activités, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA profitera de l'occasion

pour échanger avec les différentes autorités, sur les relations bilatérales entre les institutions représentées.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale rentre d'une mission de travail au Burkina-Faso

L'Honorable Jocky Chantal Nkurunziza a participé à la 71ème Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA). Ils ont passé en revue les recommandations liées à la promotion de la démocratie et au développement en Afrique. Ces recommandations ont été dégagés eu Rabat au Maroc lors de la réunion précédente. Lors de cette session, ils ont aussi élu le Président de l'Union Parlementaire Africaine et ont reconduit le Très Honorable Cypriana Cassama le Président de l'Assemblée Nationale du Bissau, deux personnes qui assureront le suivi des finances ont été aussi élus.



Le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale répondant aux questions de la presse

Dans une interview accordée à la presse à son arrivée le 13 novembre 2017 à l'Aéroport International de Bujumbura, le Deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale fait savoir qu'elle a aussi participé à une réunion des femmes parlementaires. Le thème lié à la promotion de la scolarisation de la fille comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique a retenu l'attention des femmes parlementaires. Au terme des débats, une résolution a été adoptée. Les femmes parlementaires ont été recommandées d'organiser une journée de sensibilisation relative à ce thème.



Le deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale saluant les cadres de l'Assemblée nationale

Au cours de cette 71^{ème} Session, des rapports des travaux réalisés ont été présentés en plénière et l'Assemblée a procédé à la planification et la budgétisation pour l'année 2018. Au cours de cette mission de travail, les membres de l'UPA ont été reçus par Son Excellence le Président du Burkina Faso. Ils lui ont demandé de soutenir les travaux de l'UPA. Par la suite, ils ont été reçus par le Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso.

Les Parlementaires voulaient lui remercier d'avoir accueilli les travaux de l'UPA et d'avoir réservé un accueil chaleureux à tous les participants.

La délégation burundaise a remercié les Parlements qui ont soutenu le Burundi lors des sessions de Genève au mois d'août et souhaité de continuer à les soutenir. Enfin, la délégation burundaise a exhorté le Président de l'UPA de plaider pour le Burundi pour que les sanctions économiques prises par l'Union Européenne soient levées.

Florine MUKESHIMANA

Visite officielle du Président de l'Assemblée Nationale du Burundi à Bangui.

Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a pris l'avion le dimanche 3 décembre 2017 à destination de Bangui la capitale de la République centrafricaine.

Il a conduit une délégation du Parlement du Burundi qui va participer à la 8^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée plénière du forum des Parlements des pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL) prévue du 5 au 7 décembre 2017. A part cette 8^{ème} Session ordinaire, se tiendront aussi la

10^{ème} réunion du Comité Exécutif et la Conférence des Présidents des Parlements membres



Les Honneurs militaires

L'ordre du jour portera sur la présentation et les débats sur l'évolution de la situation politico-sécuritaire et humanitaire dans la région des Grands Lacs suivi de la présentation et adoption des rapports des missions parlementaires effectuées dans ces pays ainsi que la présentation et le débat général sur le rôle des Parlements dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes dans les pays membres de la CIRGL. Ils vont aussi procéder à l'élection du nouveau Secrétaire Général du FP-CIRGL. Signalons que le Burundi présentera sa candidature au poste du Secrétaire Général du FP-CIRGL. Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi aura des entretiens avec différentes autorités qui auront participé à cette audition de 2017 pour échanger sur les relations d'amitié et de coopération.

Jean Baptiste Claude NIJIMBERE

Retour du Président de l'Assemblée Nationale du Burundi d'une mission de travail à Bangui en RCA.

samedi 9 décembre 2017, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale est rentré d'une mission de travail à Bangui en République Centre Africaine, où il a participé à la 8^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements de la CIRGL tenue à Bangui du 05 au 07 décembre 2017.



Le Président de l'Assemblée Nationale saluant les Honorables Députés qui sont venus l'accueillir.



Le Président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions de la presse.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a révélé à la presse que le thème principal de la réunion était la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. « La corruption est l'obstacle au développement du pays et même de la population », a conclu l'assemblée au terme des échanges.

Au cours des échanges, il a, dans son intervention, expliqué que le Burundi a déjà enregistré des avancées significatives en matière de lutte contre la corruption. Il a expliqué à l'assemblée que le Parlement burundais a déjà voté des lois en rapport avec la lutte contre la corruption, avant de leur témoigner que le Gouvernement burundais a mis en place des organes chargés de la lutte contre la corruption. Tout cela a fait que l'assemblée apprécie le pas déjà franchi par le Burundi, a renchéri le Numéro Deux burundais. Chaque fois que de telles rencontres seront organisées, se sont convenus les participants, ce sujet sera toujours abordé.

S'agissant du remplacement du Secrétaire général qui figurait comme le deuxième point à l'ordre du jour, a poursuivi le Très Honorable Pascal NYABENDA, plusieurs pays y compris le Burundi ont présenté les candidats. Après avoir analysé les critères de recrutement, seuls deux candidats ont été retenus, un Centrafricain et un Ougandais.

Le Burundi a été éliminé en premier lieu parce que le Burundi avait présenté un seul candidat alors que le règlement indique qu'il en faut trois. Comme ils ne se sont pas entendus sur un candidat, ce processus a été renvoyé au mois de mars. Ils ont proposé de revoir au préalable le règlement pour y apporter des amendements afin de pouvoir se déterminer sur le candidat.

Le troisième point concernait les résolutions qui sont établis à propos du Burundi, le terme « crise politique » est à bannir, a déclaré le Numéro Deux Burundais qui a expliqué qu'au Burundi subsistent seulement des points de divergence entre les politiciens. Ces points de divergences peuvent trouver de solutions d'un moment à l'autre, a-t-il précisé.

A propos de l'amendement de certains articles de la Constitution, cela relève de la souveraineté nationale, a fait savoir le Président de l'Assemblée Nationale. Le Burundi a le droit d'amender sa constitution comme le font les autres pays, a-t-il comparé.

Par ailleurs, s'est réjoui le Très Honorable Pascal NYABENDA, le Burundi contribue régulièrement au forum. Et d'ajouter que parmi les douze pays qui forment le forum sept pays n'ont pas encore régularisé leur situation. Malgré les problèmes économiques auxquels fait face le Burundi, le pays déploie des efforts pour honorer ses engagements envers les organismes internationaux, a-t-il démontré. C'est une fierté que d'être en ordre du côté financier, s'est-il réjoui.

Providence NIKIZA

ACTUALITES

Les Elus du peuple se préoccupent du développement communal de leur circonscription

Le Code des marchés publics est accusé de quelques manquements, les communes n'ont pas la main mise sur les gagnants des marchés, les entreprises naissantes ou locales sont mises à l'écart ; telles sont quelques lacunes relevées par les participants à la réunion de vendredi 6 octobre 2017 tenue par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, à l'endroit des administrateurs communaux, les présidents des conseils communaux et les conseillers Techniques de chaque commune de la province de Ruyigi.



Vue d'ensemble des participants à la réunion

Analyser comment les cinq cent millions de nos francs (500.000.000 Fbu) octroyés à chaque commune par la FONIC sont utilisés et donner des propositions ; tel était le seul point au menu de leurs échanges. Cette somme est orientée dans le domaine de construction et de réhabilitation des écoles et des centres de santé, la fourniture des équipements et autres investissements comme l'électrification des communes ainsi que la création des micro-crédits.

Néanmoins, l'administration communale et provinciale rencontre des difficultés en cas de défaillance des gagnants. Les communes ne sont pas en effet impliquées dans la passation des marchés, elles ne connaissent même pas les critères de choix. Les gagnants viennent avec des lettres de notification et les communes sont obligées d'accepter aveuglément. Ce qui est encore plus fâcheux, c'est que les gagnants ne respectent pas les contrats. En outre, les bénéficiaires ignorent la qualité du produit fini. A cela s'ajoute le défi de poursuivre des défaillants.

A cause de tous ces manquements, il a été recommandé d'encourager les entreprises locales et naissantes pour faciliter le suivi, l'implication de l'administration communale et provinciale dans la passation des marchés, la prise en compte du nouveau code des marchés publics pour les marchés de 2017 ainsi que le recrutement d'un ingénieur qui est le conseil local pour le suivi.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions de la presse

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA comme représentant du peuple a signalé que toutes ces idées recueillies seront prises en considération au cours de l'analyse du projet de loi des marchés publics.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en pleine messe

Au cours de sa visite en province de Ruyigi l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a partagé la messe dominicale avec les chrétiens de la paroisse de Ruyigi le dimanche 08 octobre 2017.

Pétronie BUCUMI

Remise de diplômes aux 45 premiers lauréats de l'Ecole Polytechnique du Moment de Mpanda



Le Président de l'Assemblée Nationale remet le diplôme aux lauréats

Samedi 07 octobre 2017, l'Ecole Polytechnique du Moment, EPM en sigle, a délivré pour la première fois les diplômes à ses 45 lauréats. Les cérémonies ont débuté par une messe concélébrée par le Curé de la paroisse de Muzinda et le Curé de la paroisse de Muyebe. Dans son homélie, le Curé de la paroisse de Muyebe a souligné que c'est l'occasion de rendre grâce aux services rendus par l'EPM qui œuvre dans l'optique de combattre l'ignorance.

Revenant à l'épître du jour tiré du livre de la Genèse, l'Abbé Eloi-Sébastien MANIRAKIZA a rappelé que Dieu a créé l'homme à son image, raison pour laquelle Il lui a insufflé l'intelligence pour qu'il dirige le monde. Pour ce faire, a poursuivi le Prédicateur du jour, l'homme a instauré la technique et a renforcé ses capacités, ce qui a révolutionné le monde. Cette maîtrise de l'humanité a généré l'amélioration des conditions de vie. C'est justement la mission de l'EPM. Le Curé de la paroisse de Muzinda a également souligné que l'homme épaulé Dieu dans le processus de création via deux voies, d'abord la procréation et ensuite la conquête de l'humanité. C'est donc un programme de l'humanité. C'est donc un programme de Dieu, a-t-il conclu.



Le curé de la paroisse Muyebe célébrant la messe

Aujourd'hui, la première promotion de l'EPM va recevoir les diplômes, a renchéri le Prédicateur en

expliquant que c'est la raison d'être de cette célébration eucharistique. S'appuyant à l'adage selon lequel « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », il a évoqué l'expérience de triste mémoire des techniciens qui usent de leur science pour détruire le monde. Que votre apprentissage vous serve plutôt à harmoniser l'humanité, a souhaité l'Abbé aux lauréats de l'EPM.

Après la messe, différents discours coordonnés par des numéros des élèves de l'EPM ont été prononcés. D'abord, le Directeur de l'EPM a déclaré que ses élèves ont tellement un bagage intellectuel chargé qu'ils n'ont pas peur d'affronter les tests nationaux. Monsieur Faustin NYENIMANA reste en effet confiant à la compétence de ses professeurs qui sont en nombre suffisant même si des fois ils sont bloqués dans leur travail par des aléas climatiques.



Vue partielle des invités pendant la messe

Selon le Représentant du Ministère ayant en charge l'Education nationale, ceux qui ont initié l'EPM sont à saluer. C'est une école digne de ce nom, contrairement aux différentes boutiques qui ont été rayées de la liste par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il a également salué le comportement des élèves de l'EPM qui ont suivi à la lettre les réformes du Ministère de tutelle en portant l'uniforme de la tête aux pieds.

Au sujet des doléances du Gouverneur de la province de rouvrir les portes de l'enseignement sanitaire, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, Inspecteur Principal de l'Enseignement post fondamental, a indiqué que les pourparlers sont en cours.

Concernant le projet d'implanter une université à Bubanza, le Représentant du Ministère de tutelle a conseillé de mûrir la question. A propos de la filière des Statistiques, même s'il a reconnu son importance, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a promis de suivre de près cette expérience et de transmettre la doléance à son supérieur hiérarchique.



Photos de famille avec les nouveaux diplômés

Le Représentant du Ministère de tutelle a également encouragé les premiers lauréats de l'EPM de poursuivre l'enseignement supérieur pour être en mesure de suivre les compétences du Ministère de tutelle. Tout en louant l'initiative des écoles privées qui épaulent le Gouvernement en cette matière, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a révélé que le Ministère en charge de l'Education reconnaît ce service en souhaitant de voir un élève sur le banc de l'école, sans distinction entre l'élève évoluant à l'enseignement public et celui fréquentant un établissement privé. Il a enfin signalé que l'éducation est l'affaire de tout un chacun, l'élève, les parents, les enseignants ainsi que les autorités administratives.

Quant au Président de l'Assemblée Nationale, il a d'abord tenu à faire des mises au point. Ce n'est pas la deuxième fois que l'EPM réunit tout un monde, mais c'est en réalité la première fois, puisque avec le lancement de l'école, les cérémonies n'étaient pas en grandes pompes. En outre, l'ECOFO n'existe plus à cet établissement qui forme seulement le deuxième cycle. La plus-value pour ces élèves est qu'ils ont été bien encadrés en période de stage, a confié le Très Honorable Pascal NYABENDA qui a révélé que, non seulement ils ont été bien encadrés dans ces sociétés, mais aussi ils ont bénéficié d'une aide en vivres au lieu de leur hébergement.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux lauréats

A propos de la hantise d'ériger une université à Bubanza, le Numéro Deux burundais avoue ce rêve mais affirme que la priorité est d'élever en hauteur un bloc de l'établissement. Le Numéro

Deux Burundais a remercié tous ceux qui se sont investis d'une façon ou d'une autre à l'implantation de l'école, à commencer par le Président de la République qui a fourni du ciment pour la fondation, ensuite le Ministère en charge de l'Education pour son agrément, puis l'Ambassade de la Chine au Burundi pour son appui en matériel, enfin les parents qui ont fait inscrire leurs enfants à cette école sans savoir si elle serait une boutique de trop. Il a aussi salué un certain Gervais qui a cédé la parcelle.

Aux 45 lauréats, il leur a prodigué des conseils qui se résument en cinq mots, à savoir la science, la conscience, la sagesse, l'humilité et l'amour. Précisons que lors de la remise des diplômes, deux élèves ont obtenu la mention Plus grand fruit tandis que 14 ont eu la mention Grand fruit au moment où les 29 autres ont été sanctionnés par la mention Fruit. L'initiateur de l'Association pour le Développement Socio-économique de Mpanda a par la suite encouragé les cinq meilleurs élèves de la section fondamentale et ceux des lauréats en leur octroyant des prix. Le Président de l'Assemblée nationale a également déclaré que le meilleur lauréat bénéficiera d'une bourse d'études à l'étranger.

Au terme de ces cérémonies, un verre d'amitié a été partagé entre les convives.

Christine NAHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint aux chrétiens de la Succursale de Ruziba en construction.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en pleine prière en train de méditer devant le Seigneur

Cohabiter en harmonie en évitant de se suspecter mutuellement pour des histoires de sorcellerie, c'est le conseil prodigué par le Président de l'Assemblée Nationale aux chrétiens avec qui il partageait la

célébration eucharistique de dimanche 22 octobre 2017 à la Succursale de Ruziba en construction, c'est dans la Paroisse de Muzinda, en Diocèse de Bubanza. Le Très Honorable Pascal NYABENDA les a plutôt exhortés à s'aimer les uns les autres et à prier Dieu pour que la pluie et le soleil soient en quantité suffisante. Le Numéro Deux Burundais les a aussi encouragés à diversifier les activités. Impossible que tout le monde s'attèle aux travaux agricoles, il faut innover, quitte à se compléter.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse chantant la gloire du Seigneur

Ce 29ème dimanche de l'année qui correspondait au dimanche de la Mission universelle avait aussi un cachet particulier à la Succursale de Ruziba en construction, a confié, dans son homélie, le Curé de la Paroisse de Muzinda. C'était une occasion de rendre grâce à Dieu pour la paix recouvrée dans cette localité qui fut un terrain de bataille, a commenté l'Abbé Eloi-Sébastien MANIRAKIZA avant de rappeler que l'ancienne bâtisse a justement été démolie en période de troubles.

Parlant de l'Evangile du jour tiré du Livre de Saint Matthieu et relatif à « l'impôt payé à l'empereur », le Prédicateur a démontré que cette question des Pharisiens : « Notre loi permet-elle ou non de payer des impôts à l'empereur romain ? » constituait un piège pour Jésus.



Le Curé de la paroisse Muzinda célébrant la messe

Si le Messie avait répondu par l'affirmative, a-t-il expliqué, il se serait attiré des foudres, étant donné que tout le monde voulait la destitution de l'em-

pereur César. S'il avait nié, on l'aurait pris pour un rebelle qui combat le règne des Romains. En fin de comptes, a-t-il conclu, Jésus a tranché : « Payez donc à l'empereur ce qui lui appartient, et à Dieu ce qui lui appartient. » Les Pharisiens pour qui le paiement de l'impôt faisait une tache d'huile à leur religion mais qui usaient de l'argent sont restés bouche bée.

« Donnez à César ce qui appartient à César et, à Dieu, ce qui appartient à Dieu », cette expression qui est passée dans la langue française, invite tout le monde à ne pas associer l'avidité aux biens célestes, a poursuivi l'Abbé Eloi-Sébastien MANIRAKIZA qui a ajouté que ce comportement reste d'actualité.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux Chrétiens

La Succursale de Ruziba étant en construction, les fidèles se sont sentis interpellés à poser un geste. A côté de l'offrande habituelle, il y en a qui se levaient et se dirigeaient vers l'Autel pour déclarer à haute et intelligible voix la part de leur contribution avant de se présenter et d'expliquer comment ils ont connu la localité de Ruziba. Certains étaient des natifs qui prestent ailleurs, d'autres y avaient trouvé refuge. Les bienfaiteurs donnaient un délai, soit pour débloquer une somme d'argent, soit pour livrer des sacs de ciment ou des tôles.

Mais pour le Président de l'Assemblée Nationale, il a promis de donner au terme de la messe un montant d'un million en monnaie locale et 500Kg de riz pour les maçons. A la chorale, il a promis de livrer une tenue pour 50 personnes.

Christine NAHIMANA

Le Parlement se préoccupe de l'éducation.

L'esprit d'humilité devrait être ancré dans toute personne, a souhaité le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Agathon RWASA, samedi 28 octobre 2017 lors des cérémonies de l'ouverture solennelle de l'année jubilaire d'or 2017-18 du Lycée Sainte Thérèse de Mushasha, ex Ecole Normale des Filles (ENF) de Gitega.

Occasion de festivités et de retrouvailles, cette journée qui a rassemblé les anciens élèves et collègues a été aussi rehaussée par la présence des Membres du Bureau du Parlement. Ainsi, l'Honorable Agathon RWASA qui se dit membre de la famille par transitivité, étant donné que son épouse, Madame Annonciate HABERISONI fut élève à cet établissement a tour à tour présenté le Premier Vice-Président du Sénat, l'Honorable Spès-Caritas NJEBARIKANUYE qui a presté à cette institution et le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, ancienne élève de l'école. Les trois personnalités ont alors salué l'assemblée présente.



Le premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononce son discours

D'emblée, a commenté l'Honorable Agathon RWASA, on croirait que ce sentiment d'humilité est simple. Pourtant, a-t-il nuancé, l'humilité n'est pas si simple que ça puisque c'est justement le manque d'humilité qui a été la porte d'entrée de tous les maux. Une réussite dans la vie s'accompagne d'un sentiment d'orgueil, a-t-il démontré avant d'illustrer ses propos par le cas d'un élève brillant qui se moque de ses camarades. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale a également recommandé de positiver la vie. La foi aide à traverser des épreuves. Il a d'ailleurs comparé le découragement à un téléphone portable déchargé qui ne sert plus à rien. S'il est rechargé, il redevient fonctionnel. De même, la foi nous ravive quand nous sommes désespérés.

Cette année jubilaire d'or est une occasion de délivrance, une période de remettre le compteur à

zéro en matière de dettes, a conseillé l'Honorable Agathon RWASA qui a quand même reconnu que la dette de l'amour est insolvable. Il a par ailleurs invité tout un chacun à contribuer pour l'édification de l'école. Pour sa part, il a promis un don de 5 tours du camion rempli de sable.



Vue partielle de certains Membres du Bureau du Parlement pendant les cérémonies de l'année jubilaire d'or de l'ENF.

Ces cérémonies ont été ouvertes par une célébration eucharistique. Dans son homélie, l'Archevêque de Gitega a d'abord félicité le Lycée Sainte Thérèse de Mushasha pour ses 50 ans au service de la Nation et de l'Eglise. Monseigneur Simon NTAMWANA a aussi confié que le choix de Sainte Thérèse comme patronne de l'établissement n'est pas un fait du hasard. Elle considérait Dieu comme un Père-Amour. Elle a adopté l'attitude d'un petit enfant dans sa relation avec Dieu. Elle a compris à l'avance les relations entre l'enseignant et l'élève.

Quant à la Directrice du Lycée Sainte Thérèse de Mushasha, elle a dressé l'historique de l'établissement qui a été fondé grâce à l'initiative du Ministre des Affaires Sociales de l'époque qui a inspiré à la Congrégation des Bene Tereziya l'idée de fonder une école sociale. C'était en 1964, a précisé Sœur Polémie NSAVYIMANA qui a expliqué que cette communauté a plutôt opté pour la section pédagogique, étant donné que les écoles sociales existaient déjà. Cette institution qui a changé de noms suivant les époques a ouvert ses portes en 1968 son cycle préparatoire à Mushasha, là où est actuellement érigé le Lycée Régina Pacis.



Vue partielle des élèves de l'ENF

Ecole Moyenne Pédagogique (EMP) de 1968 à 1972, l'établissement qui est devenu Ecole Normale des Filles (ENF) en 1972 a déménagé sur l'actuel site et a sorti sa première promotion en

1976 avec 22 lauréates dont huit étaient présentes à ces festivités. De 1986 à 1991, l'établissement est passé entre les mains des laïcs et a admis en son sein les garçons. En 1991, la Congrégation des Bene Tereziya a repris son patrimoine scolaire sous l'appellation de Lycée Sainte Thérèse de Mushasha. Elle compte aujourd'hui cinq sections (Pédagogique, Lettres, Sciences, Sociale, Technique). L'établissement a déjà enregistré 3501 lauréats et gagné plus de 30 coupes.

Par ailleurs, la Directrice du Lycée Sainte Thérèse de Mushasha a particulièrement remercié les deux premières dirigeantes de l'établissement, respectivement Soeur Joséphine NDABEMEYE et Soeur Jacqueline AKOBAHEVYE qui ne sont plus de ce monde. Elle n'a pas manqué de louer la Suisse et l'Allemagne qui ont beaucoup contribué pour la fondation de l'école.



La première promotion chantant l'hymne de l'ENF

La première promotion a agrémenté les cérémonies en chantant l'hymne de l'ENF. La journée a été clôturée par le partage d'un verre d'amitié. Cette année jubilaire d'or prendra fin le 12 mai 2018.

Christine NAHIMANA

Le Président de l'Assemblée nationale rencontre les administratifs de la province de Ruyigi.

Seuls les textes d'application permettent l'opérationnalisation exacte des lois. Cette conclusion a été tirée au terme de la réunion que le Président de l'Assemblée nationale a tenue vendredi 10 novembre 2017 à l'endroit des administratifs de Ruyigi au chef-lieu de cette province.



Le Président de l'Assemblée Nationale dirigeant la réunion

Comme à l'accoutumé, le Président de l'Assemblée nationale était porteur d'un message. Outre qu'il a expliqué le fonctionnement de l'Assemblée nationale à travers les trois pouvoirs observés dans tout régime démocratique, le Très Honorable Pascal NYABENDA a insisté pour le cas de Ruyigi sur sa position géopolitique. La province étant frontalière avec la Tanzanie, la consolidation de la paix et de la sécurité doit être de mise. Une autre particularité de la province, a-t-il relevé, est que certains leaders de Ruyigi ont déraillé en 2015, ce qui pourrait déstabiliser les populations. Cependant, a-t-il nuancé, un Parlementaire, une fois élu, a un mandat national, il ne représente pas seulement sa circonscription. Les natifs de la province doivent être soudés, a aussi exhorté le Numéro Deux burundais avant de témoigner le cas des natifs avides de pouvoirs qui basculent par ce fait dans une compétition aveugle. Par contre, a-t-il fait remarquer, si l'entente règne entre les natifs d'une province, elle stimule le développement de l'entité administrative.

Le Président de la Chambre basse du Parlement a également invité tout un chacun à manifester son amour pour le pays. C'est pathétique d'assister à des Burundais qui médisent leur patrie tout au long de la journée. L'amour de la patrie vient avant l'amour de soi, a-t-il déclaré comme pour faire un clin d'œil aux Administrateurs communaux. Selon le Très Honorable Pascal NYABENDA, ces derniers sont souvent pointés du doigt quant à la gestion du budget de 500 millions alloué à chaque commune. Ils sont en effet accusés d'encaisser des commissions alors qu'ils perçoivent un salaire

pour être justement au service du peuple, s'est-il indigné. Mais les administrateurs ont rejeté cette accusation. Ils ont plutôt décrié le processus des marchés publics long et lent qui, non seulement fait croire à l'encaissement de ces commissions mais aussi et surtout fait tomber en annulation ce budget.



Vue partielle des participants

Ce n'est pas la question de mandat présidentiel qui a motivé l'amendement de la Constitution qui est à l'étude, a expliqué le Président de l'Assemblée nationale. C'est plutôt le souci de l'harmonisation avec les textes de la Communauté Est Africaine. Il a clôturé son message en rappelant à tout le monde que le retrait effectif du Burundi de la CPI est survenu le 27 octobre 2017.

Les femmes de la province de Ruyigi sont sensibilisées en matière de limitation des naissances, a rapporté une participante à la réunion lors des échanges. Mais ce qui les pique au vif, c'est que les maris continuent à avoir des enfants en dehors du ménage et les reconnaissent. Les enfants sont alors ramenés au foyer. Une fois, l'épouse tolère mais quand arrive un deuxième enfant, la goutte déborde le vase. Les chicaneries commencent alors au sein de la famille. Comment sanctionner ces maris qui passent outre la loi ? Par ailleurs, ont poursuivi les participants, la campagne de contracter le mariage devant l'officier de l'état civil ne fait que déplacer le problème pour les maris qui vivent en concubinage avec plusieurs épouses. En effet, ils ont tendance à choisir la plus jeune épouse alors que c'est la première qui a toujours été aux côtés de son mari. Que deviendra le sort des autres épouses ?, ont-ils interrogé.

Le mieux serait d'user de la prudence quand il s'agit de voter des lois qui touchent directement les mœurs et les coutumes des Burundais, a tranché le Très Honorable Pascal NYABENDA qui a aussi privilégié la voie du dialogue. Le Parlement vote des lois mais, a-t-il nuancé, des fois ces lois

nécessitent des annexes pour qu'elles soient opérationnelles.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux participants à la réunion

Le Numéro Deux burundais a aussi conseillé l'assemblée présente d'envoyer un document écrit et signé par telle ou telle autre association à la Commission ayant en charge les finances à l'Assemblée Nationale. Saisie au fond, cette Commission analyse en effet le Code des Marchés publics qui constitue un frein pour quelques aspects relatifs au développement, comme l'assistance l'a témoigné en maintes reprises. Alors que le Code stipule que le marché est ouvert à l'échelle nationale, en voilà le budget de 500 million alloué aux communes qui privilégie plutôt les natifs dans l'octroi des marchés. Le Code n'autorise pas non plus de s'approvisionner dans les pharmacies privées pour une facture excédant les cinq millions quand on sait combien le secteur de la santé est très sensible.

Le Président de la Chambre basse du Parlement a enfin tranquilisé les jeunes en chômage pour qui le manque d'expériences les empêche à répondre aux appels d'offre d'emploi lancés par des ONG. Le Ministère ayant en charge la jeunesse projette recenser ces jeunes dans le but de les affecter en stages dans les différents ministères. Cette période de stages fera office d'expériences, a-t-il démontré.

Christine NAHIMANA

Les relations Eglise-Etat au bon fixe

Un nouveau-né à l'Archidiocèse de Bujumbura. La paroisse Saint Paul de Rugazi a été inaugurée dimanche 12 novembre 2017. Les cérémonies ont été rehaussées par la présence du Président de l'Assemblée nationale qui avait représenté le Gouvernement.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de prier

Dans son homélie, l'Archevêque de Bujumbura a comparé les dix filles de l'évangile selon Saint Matthieu à celles que l'on retrouve au quotidien. Les cinq filles sages étaient prévoyantes, a confié Monseigneur Evariste NGOYAGOYE qui a expliqué que les cinq autres vivaient dans l'oisiveté. Les dix lampes nous rappellent la lumière qui a éclaté lors de notre baptême, a commenté l'Orateur du jour avant d'ajouter que ces cinq lampes que le marié a trouvé allumées traduisent les bonnes œuvres que nous accomplissons sur terre. Le Maître des cérémonies a surtout insisté sur la morale de l'évangile qui exhorte tout un chacun à être vigilant car personne ne connaît ni le jour ni l'heure où le Seigneur surviendra.

Comme la paroisse de Rugazi a été inaugurée, l'Archevêque de Bujumbura a alors présenté officiellement son Curé. L'Abbé Laurent NKURABANKA a donc renouvelé sa promesse sacerdotale. Il a aussi reçu les clés de l'Eglise qu'il a aussitôt vérifiées.



L'Archevêque de Bujumbura en train de célébrer la messe

Dans son discours, le premier Curé de la nouvelle paroisse a sollicité la contribution de tout un chacun. En effet, a-t-il détaillé, la paroisse ne dispose pas de bureau ni de salle de réception. Qui pis

est, a-t-il déploré, le Gouvernement de la Deuxième République a « récupéré » le terrain de la paroisse quand elle était encore une succursale et y a planté des arbres. Et de solliciter le concours du Président de l'Assemblée nationale pour qu'il plaide auprès du Gouvernement pour la restitution d'au moins une portion de terre.

A son tour, le Représentant du Gouvernement en la personne du Président de l'Assemblée nationale a articulé son allocution en trois points.

D'abord, le Très Honorable Pascal NYABENDA a présenté ses remerciements pour l'invitation et a aussi félicité l'avènement de la paroisse qui vient à point nommé.

Ensuite, le Numéro Deux burundais a exprimé ses souhaits et doléances. Que cette nouvelle paroisse soit la lumière où jaillissent les lueurs du développement, a clamé le Président de la Chambre basse du Parlement qui a aussi sollicité l'Archevêque de Bujumbura de céder dans la mesure du possible la paroisse de Rugazi au Diocèse de Bubanza. En effet, a-t-il démontré, l'Archidiocèse de Bujumbura se réserve déjà la part du lion en englobant toutes les paroisses de la Mairie de Bujumbura, celles de Bujumbura et Muramvya, une partie de la province de Rumonge, une partie de la province de Mwaro et une partie de la province de Bubanza.



Vue partielle des chrétiens

Enfin, le Président de l'Assemblée nationale, en tant qu'élu de la circonscription de Bubanza, a promis d'apporter petit à petit sa pierre pour cet édifice. Il aura d'abord à négocier pour l'électrification de la commune de Rugazi. Il aura aussi à rassembler les natifs de la province lors des travaux de développement communautaire autour de l'idéal d'agrandir la paroisse. Là où se trouvent Dieu et les hommes, tout devient possible, a-t-il déclaré. Il a également promis d'octroyer une grande croix pour signaler la présence de la paroisse.

En guise de réponse, l'Archevêque de Bujumbura a rétorqué qu'il n'est pas de son ressort de délimi-

ter les diocèses. Seul le Pape a la latitude d'opérer les limites des diocèses, les Evêques ont les prérogatives de délimiter les paroisses tandis que les Curés s'occupent des affaires sociales courantes, a détaillé Monseigneur Evariste NGOYAGOYE.

Les cérémonies qui ont été clôturées par le partage d'un vin d'amitié ont été aussi l'occasion d'accorder officiellement le grade d'acolytes à une cinquantaine de fidèles. Huit certificats d'honneur ont été également décernés aux chrétiens dont quatre femmes qui se sont investis pour la naissance de la paroisse.

Comme l'accouchement a été très dur, étant donné qu'il est survenu après 49 ans, la paroisse de Rugazi a offert une génisse à Monseigneur Evariste NGOYAGOYE. En effet, l'idée de fonder la paroisse de Rugazi a germé en 1968 quand Monseigneur Michel NTUHAYAGA était Archevêque de Bujumbura. Son successeur, Monseigneur Simon NTAMWANA a fait renaître le projet qui a été paralysé par la crise de 1993. En fin de comptes, c'est Monseigneur Evariste NGOYAGOYE qui a mené le projet à bon port, en témoignent les cérémonies du jour.

La succursale de Rugazi qui vient de se séparer de la paroisse Saint Pierre de Mubimbi à laquelle elle était rattachée depuis 1961 a souvent changé de paroisse-mère. Entre 1930 et 1932, la succursale de Rugazi était rattachée à la paroisse Saint Michel de Bujumbura. Par après, elle a été affiliée à la paroisse de Gihanga.

Christine NAHIMANA

Remplacement de trois Commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Révérénd Clément Noé NINZIZA, Abbé Pascal NIYONKURU et Monsieur Léonce NGABO sont désormais Commissaires de la CVR. Ils ont été élus à l'issue de la séance plénière de mardi 19 décembre 2017.

Au total, neuf candidats avaient été retenus par la Commission mixte et paritaire chargée de la présélection des candidats commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation mise en place par l'Instruction Intérieure Conjointe N°130/PAN/013

et N°SNB/CP/30 du 10/11/2017.



Dépouillement après les élections

Ces neuf candidats ont donc tour à tour présenté la valeur ajoutée qu'ils apportent à la CVR. Les Députés ont par la suite voté sur une fiche destinée à cette fin. Ils choisissaient trois commissaires de leur choix, un de l'ethnie Hutu et deux de l'ethnie Tutsi. Après le dépouillement, il s'est avéré que Révérend Clément Noé NINZIZA a obtenu 101 voix sur 111 ; Abbé Pascal NIYONKURU, 93 et Monsieur Léonce NGABO, 92.

Au terme de ce premier tour de vote, il fallait choisir parmi les deux commissaires de l'ethnie Tutsi celui qui sera le Vice-Président de la CVR. Parmi les deux candidats en lice, c'est Révérend Clément Noé NINZIZA qui a été élu avec 98 voix.

Christine NAHIMANA

Déclaration de Président de l'Assemblée Nationale du Burundi sur l'utilisation des comptes facebook



Le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale s'exprimant au cours d'une conférence de presse

Le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE a sorti vendredi 05 Janvier 2018 un communiqué de presse pour informer le public que le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA n'a aucun compte facebook. Depuis

quelques jours, des inconnus ont créé un compte facebook sous le nom et photo de profil du Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale et y publient des images horribles et indignes. Ces inconnues qui utilisent le compte facebook sous le nom du Président de l'Assemblée Nationale sont des escrocs qui promettent mots et merveilles, a déclaré le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale.

Toute personne voulant s'informer des activités exercées par le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale en particulier et de toute l'institution en général peut consulter les comptes facebook sur Inama nshingamateka, twitter sur @nshingamatekaetlesitewebsurwww.assemblee.bi

Florine MUKESHIMANA

La famille du Président de l'Assemblée Nationale se joint aux chrétiens de la Paroisse Saint Jean Paul II de Buterere dans une messe dominicale



Le Président de l'Assemblée Nationale en pleine messe

Le 7 janvier 2018, la première messe dominicale de l'année qui coïncidait avec la fête de l'Épiphanie du Seigneur a été célébrée par l'Abbé Martin NIBITANGA, Curé de la Paroisse Saint Jean Paul II de Buterere. Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA et son épouse, le Maire de la ville de Bujumbura, l'Honorable Freddy MBONIMPA, l'Administrateur de la commune de Ntakangwa, quelques Députés et Sénateurs élus dans la circonscription de la Mairie de Bujumbura ainsi que d'autres personnalités ont pris part à cette messe.



Vue partielle des chrétiens

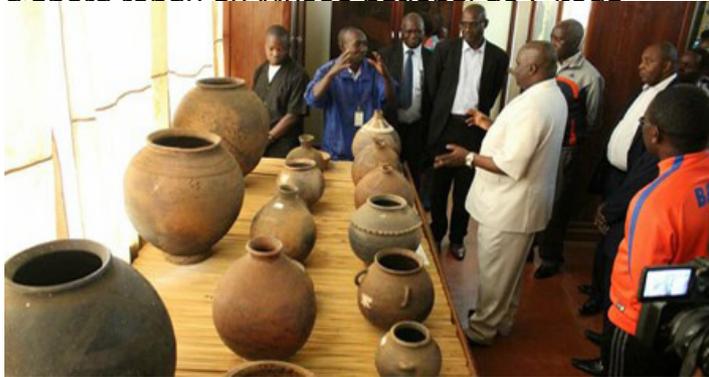
La parole du jour a été tirée de l'Évangile de Jésus Christ selon Saint Matthieu 2, 1-12 qui parle de la naissance et du baptême de Jésus Christ, le Seigneur à Bethléem. Dans son homélie, l'Abbé Martin NIBITANGA a parlé de trois questionnements que chaque chrétien doit se poser. Est-ce que les gens ont pris connaissance de la naissance de Jésus Christ ? Comment les gens ont-ils accueilli cette nouvelle à cette époque ? Et enfin comment est-ce que Jésus-Christ apparaît dans nos vies ?

Ainsi, l'Abbé Martin NIBITANGA a fait savoir que les mages ont su cette nouvelle et ont marché jours et nuits tout en faisant confiance à l'étoile qui les guidait. Ces mages se basaient sur les écritures saintes qui disaient " De toi, Bethléem, sortira un chef qui sera le berger de mon peuple." Les mages lui ont donc apporté des cadeaux qui témoignent combien les mages reconnaissent en l'enfant de Bethléem, le roi d'un royaume à nul autre pareil. Ayant appris que Hérode n'était pas content de cette naissance, les mages ont pris un autre chemin au retour dans leur pays. L'Abbé Martin NIBITANGA a alors donné un exemple de quelques Burundais qu'il a d'ailleurs comparé au Roi Hérode. Il a dit qu'un jour lorsqu'il participait à une réunion de planification des activités de vaccination massive des enfants, il a appris qu'il y a des gens qui font la contre propagande en passant maison par maison, que ces vaccins sont sataniques. Il n'y a aucune différence entre ces gens et le Roi Hérode, a-t-il martelé.

Très Honorable Pascal NYABENDA a eu l'occasion de saluer les chrétiens de la Paroisse Saint Jean-Paul II de Buterere. Il leur a d'abord souhaité les vœux de nouvel an. S'inspirant de la parole du jour, le Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux chrétiens de la paroisse Saint Jean-Paul II de Buterere de prêcher par l'exemple dans la communauté en ce qui concerne l'entraide mutuelle, l'amour du prochain et la cohabitation en parfaite harmonie.

Florine MUKESHIMANA**Le Président de l'Assemblée nationale visite les sites touristiques de Gitega.**

Vendredi 12 janvier 2018, le Président de l'Assemblée nationale, en visite dans la province de Gitega, a visité deux sites touristiques de cette contrée. Très Honorable Pascal NYABENDA s'est d'abord rendu au Musée national de Gitega.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de contempler les outils traditionnels

Il a contemplé notamment les photos de la dynastie burundaise, les outils traditionnels dont les pots en argile et leur dénomination suivant le nombre de leur « bouche », les bijoux et leur signification, les différentes sortes de monnaie qu'a connu le Burundi depuis la roupie jusqu'aux billets de banque.

Après avoir apposé sa signature dans le livre d'or, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a voulu savoir les défis majeurs auxquels ce monument culturel fait face.

Le gardien a avoué que l'espace d'exposition est insuffisant. Les stocks sont pleins d'objets traditionnels, a-t-il confié en saluant au passage la coopération américaine qui leur a octroyé des ar-



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de visiter les différentes cases du palais royal de Gishora

Il a aussi lancé un appel aux autorités du pays pour qu'elles amorcent des négociations avec le Rwanda en vue du rapatriement du tambour KA-

RYENDA. Selon lui, ce tambour a été confisqué lors de la défaite d'un Roi dans une bataille qui l'a opposé au Rwanda.

Le Numéro Deux burundais s'est ensuite dirigé au Sanctuaire des tambourinaires de Gishora. C'était une occasion de se ressourcer en Histoire du Burundi. Il a par exemple admiré les greniers qui ont servi de cachette au Roi MWEZI-GISABO quand il tentait de résister à la pénétration allemande. Cette cachette a été la dernière étape de la résistance. C'est en sortant de là que le Monarque a été contraint de signer le Traité de Kiganda en 1903.

Comme le tambour est le symbole du pouvoir, le Sanctuaire des tambourinaires de Gishora a servi de Palais royal du Roi MWEZI-GISABO qui y a séjourné pendant huit mois. Le Visiteur de marque a donc parcouru les différentes cases qui composent le Palais.

Il a terminé cette visite en se recueillant sur la tombe de Feu Anthime BARANSAKAJE qui fut le gardien du Tambour.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de suivre les explications du guide en rapport avec le sanctuaire des tambourinaires de Gishora.

S'exprimant devant la presse, Très Honorable Pascal NYABENDA a exprimé le souhait de transformer ce sanctuaire en véritable site touristique. Classé parmi le Patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, le tambour reflète la culture propre aux Burundais, s'est réjoui le Président de la Chambre basse du Parlement burundais qui a aussi révélé qu'ailleurs, la culture est gardée jalousement. Et de souhaiter que cette démarche puisse également guider les Burundais. La cohésion sociale qui a caractérisé nos ancêtres devrait nous servir de modèle, a-t-il commenté en espérant que la division et le manque de patriotisme pourraient diminuer d'intensité.

Christine NAHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale contribue aux élections de 2020.



Le Président de l'Assemblée Nationale dépose sa contribution à la BRB.

Quatre millions huit cent mille francs Burundais (4.800.000 FBU), c'est le montant versé le 1er février 2018 à la Banque de la République du Burundi (BRB) par le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale Pascal NYABENDA, dans le but de contribuer aux échéances électorales de 2020. « Je viens de m'acquitter de mon devoir de citoyen », a confié à la presse le Numéro Deux Burundais qui a par ailleurs emboîté le pas à Son Excellence le Président de la République, qui lui-même a été le premier à contribuer à ces élections de 2020.



Très Honorable Pascal NYABENDA s'exprimant devant la presse

Contribuer aux élections de 2020 est un travail qui honore tout Burundais, a-t-il déclaré. A côté de la contribution du jour, le Très Honorable Pascal NYABENDA, en tant que cultivateur, a également promis de poser un autre geste au terme de la moisson du riz. Le Président de la Chambre basse du Parlement a profité de l'occasion pour lancer un appel aux patriotes Burundais de contribuer aux élections pour que le pays arrive en 2020 étant en position favorable pour voler de ses propres ailes en matière d'organisation de ces élections.

Concernant la préoccupation des Députés Indépendants de la Coalition Mizero y'Abarundi qui ont adressé une correspondance au Président de l'As-

semblée Nationale arguant que la contribution pour les élections de 2020 est contre la Constitution, le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que ces Députés ont déjà donné leur contribution. Peut-être qu'ils se sont trompés, a-t-il expliqué.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale se joint aux natifs de sa province natale dans une fête d'échanges de vœux de nouvel an.

Toutes les activités de la vie socio- économique et politique se sont bien déroulées au cours de l'année 2017, s'est réjoui le Gouverneur de la province de Bubanza. Monsieur Tharcisse NIYONGABO s'adressait samedi 03 février 2018 aux natifs de Bubanza lors de la fête d'échanges de vœux. En effet, la province a été classée première au niveau national en matière de protection de l'environnement et d'exécution de jugements des cas de flagrance.



Vue partielle des invités d'honneur

Concernant les perspectives pour l'année 2018, le Gouverneur de la province a énuméré quelques projets phares. Il s'agit de la construction du stade de Bubanza, le finissage des travaux de construction du bureau provincial, l'adduction en eau potable de la localité de Kagwema en commune de Gihanga. La province continuera aussi son projet de construction des marchés modernes dans les zones des cinq communes qui forment la province de Bubanza. Monsieur Tharcisse NIYONGABO leur a aussi parlé de l'Université de Nyamugerera qui est une branche de l'Université du Burundi, Département des Statistiques, qui ouvrira ses portes à Bubanza.

S'adressant aux natifs de sa province natale, le Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale leur a souhaité les meilleurs vœux pour l'an 2018, une année de santé, de développement et de prospérité. C'est très agréable de nous asseoir ensemble dans l'unité, a-t-il dé-

claré. Marchons ensemble et rassurons-nous que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous sé-



Le Président de l'Assemblée Nationale souhaitant ses vœux les meilleurs aux participants à cette fête d'échange de vœux.

Revenant sur les projets qui seront mis en oeuvre pour l'année 2018, le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que le projet de l'Université de Nyamugerera est très important car il est l'un des principaux moteurs du développement. Il a alors lancé un appel à tous les natifs d'appuyer l'administration et les natifs qui ont investi leur argent en construisant les homes et les auditoires.

Pour ce qui est de la construction du stade provincial, le Numéro Deux Burundais leur a informé que ce projet prendra beaucoup de fonds et que chaque natif doit contribuer. Les travaux de construction du bureau provincial se trouvent à une étape satisfaisante, a-t-il ajouté. Le projet d'adduction d'eau potable à haut débit jusqu'à la localité de Kagwema une fois mis en oeuvre sera bénéfique pour toute la province.

La Province de Bubanza a aussi un projet de construction des locaux de la microfinance Tujane qui, selon le Président de l'Assemblée Nationale aidera la population de Bubanza à épargner et contracter des crédits. Aussi, les natifs de Bubanza devraient se rassurer que chaque ménage a une habitation convenable et que tous les enfants sont à l'école. Et d'ajouter qu'il y a des ménages qui sont pour le moment incapables de joindre les deux bouts du mois et que d'autres font des travaux champêtres pour gagner de quoi mettre



Vue partielle des participants

Parlant de la politique du moment, le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a recommandé d'aimer leur patrie et de respecter la loi. Concernant l'amendement de la Constitution, il leur a conseillé de participer à toutes les réunions d'explications des articles amendés, de se munir des cartes nationales d'identité pour se faire inscrire au vote.

Signalons que le numéro Deux Burundais a promis d'équiper de ventilateur la salle des réunions de l'ETP de Bubanza.

Florine MUKESHIMANA

EVENEMENTS

Le Parlement en congrès : Evaluation de la mise en application du programme du Gouvernement pour le premier semestre 2017. Domaines relevant du secteur de coordination de la



Vue de profil des Membres de Deux Bureaux du Parlement et le Premier Vice-Président de la République

« En haut » ou « système » sont désormais des termes dont les auteurs doivent être suivis de près. Les Parlementaires doivent coopérer avec le Gouvernement pour cette fin. Cette sollicitation émane du Premier Vice-Président de la République. Monsieur Gaston SINDIMWO présentait mercredi 4 octobre 2017 devant le Parlement réuni en Congrès l'évaluation de la mise en application du programme du Gouvernement pour le premier semestre 2017 pour les domaines relevant du secteur de sa coordination.

Un citoyen honnête se fait voler sa maison ou sa

portion de terre, a commenté le Parlement. Quand il porte plainte devant les instances judiciaires, en voilà un qui évoque les injonctions provenant d'en haut pour mettre fin au dossier. D'autres gens commettent des forfaits au grand jour, arguant qu'ils sont du système. Les Parlementaires ont alors demandé au Premier Vice-Président de la République la signification exacte des vocables « en haut » et « système ». C'est plutôt un réseau de gens de tous gabarits comme les agents de l'ordre et les magistrats qui escroquent les citoyens en usent de ce langage, a conclu la plénière qui



Le Premier Vice-Président de la République présentant le rapport semestriel

Le langage, a fait remarquer le Parlement, doit aussi être positif du côté du Gouvernement qui a classé le gel de coopération par certains partenaires parmi les contraintes. Le Burundi, qui est sorti grand vainqueur de cette situation, est plutôt à féliciter, s'est-il réjoui en démontrant que les fonctionnaires de l'Etat perçoivent à temps leur salaire, les citoyens mènent aussi leur grain de vie. Qui plus est, le départ précipité des bailleurs a prouvé de quoi les Burundais sont capables. L'Office Burundais des Recettes, OBR, déploie ses énergies pour faire rentrer dans les caisses du pays toutes les ressources. Néanmoins, ont nuancé certains Parlementaires, la reprise de la coopération est à encourager du moment que les caféiculteurs enregistrent une mévente.

Par ailleurs, le Parlement, qui a émis le souhait d'attribuer des notes aux différents ministères en sa qualité de contrôleur de l'action gouvernementale, a quand même loué la présentation lisible de cette évaluation semestrielle sous forme de tableaux avec des objectifs, des contraintes et des perspectives du 2ème semestre 2017, dégagés à l'avance. Ainsi, au Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, pour l'Objectif 4 : Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Réintégration des Rapatriés et des Déplacés de guerre, dans la colonne des activités prévues, le rapatriement

des réfugiés burundais s'est matérialisé, dans la colonne des activités réalisées, par 5076 rapatriés en provenance de l'Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Malawi et Mozambique ; ce qui a coûté un budget de 346.124.610 avec un taux de consommation de 19,8% (rubrique : Budget et taux de consommation). En outre, tout le pays a été couvert (co-



Les Membres de Deux Bureaux du Parlement

A ce propos, force est de constater que beaucoup de réfugiés se font enregistrer en masse pour le retour au pays natal mais le HCR fait rentrer un petit nombre, ont avancé les Parlementaires. Le Premier Vice-Président de la République les a tranquilisés. Ces rapatriés sont servir d'ambassadeurs, a-t-il déclaré en démontrant qu'il n'est pas concevable sous les autres cieux de retrouver intacts ses biens après 2 ans d'exil. Monsieur Gaston SINDIMWO a aussi conseillé aux populations de bien accueillir ces rapatriés.

A côté de la formation patriotique dispensée par le Ministère de l'Intérieur, celui-ci est aussi sommé de sensibiliser les populations à la cohabitation pacifique dans la diversité politique. Au Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, il a été recommandé de traduire les lois en Kirundi, étant donné que la majorité des populations concernées par ces textes ne comprennent pas le français. Quant au Ministère de la Sécurité Publique, il doit interdire la circulation des véhicules sans plaques. Le Premier Vice-Président de la République a aussi promis que les sanctions réservées à ceux qui ne sont pas encore en possession du permis biomé-



Vue de profil des Parlementaires

Le Parlement a aussi recommandé au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de s'asseoir sur une même table avec le Ministère en charge de l'Education pour contourner le phénomène de fuite des cerveaux. Monsieur Gaston SINDIMWO a d'ores et déjà annoncé la mesure de reconnaissance de dettes qu'un individu doit déjà signer avant de s'envoler à l'étranger pour son 3ème cycle.

Les ministères sous la coordination de la Première Vice-Présidence de la République sont au nombre de huit. A côté des quatre ministères précités, il faut ajouter le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine, le Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan, le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Christine NAHIMANA

Le Parlement en congrès : Le Deuxième Vice-Président de la République présente la mise en application du programme du Gouvernement dans le domaine économique et social pour le premier semestre 2017.



Vue de profil des Membres de Du Bureaux du Parlement avec le Deuxième Vice-Président de la République

Pourquoi attendre le mois de septembre pour remplacer un fonctionnaire qui part à la retraite alors que, au début de l'année, le budget est déjà voté ? Pourquoi ne pas garder le salaire dudit retraité pour recruter trois ou quatre nouveaux agents, surtout que le chômage fait rage ces jours-ci ?, s'est interrogé, jeudi 05 octobre 2007, le Parlement réuni en Congrès. Le Deuxième Vice-Président de la République présentait en effet la mise en application du programme du Gouvernement

dans le domaine économique et social pour le premier semestre 2017. L'Honorable-Médecin Joseph BUTORE qui a bien accueilli ce clin d'œil a promis de redresser la situation.

Tout en louant les réformes opérées au sein du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, force a été, pour les Parlementaires, de constater que ces innovations concernaient surtout l'enseignement primaire et secondaire. Et de demander à quand le tour de l'enseignement supérieur, étant donné que certaines universités privées demeurent des terrains à défricher.



Le Deuxième Vice-Président de la République présentant le rapport semestriel

D'un autre côté, les Elus du peuple s'étonnent que les écoles d'excellence sont choisies parmi les grands établissements scolaires alors que leur vocation est de former un nombre réduit de meilleurs élèves. Cette situation se répercute sur les autres établissements qui sont contraints d'enregistrer des élèves qui dépassent leur capacité d'accueil. Selon le Deuxième Vice-Président de la République, un projet existe de construire des bâtiments pour les écoles d'excellence.

Les Parlementaires ont également signalé une forme de malversation qui s'observe au niveau des écoles à régime d'internat avec les commerçants qui les approvisionnent en vivres en surfacturant ces produits. Le prétexte avancé par ces hommes d'affaires est que le Gouvernement enregistre un retard dans le paiement des factures. Or, la quantité des vivres diminue puisque le prix d'achat est élevé, ce qui explique la sous-alimentation des élèves, s'est indigné le Parlement qui a aussi dénoncé le cas des enseignants qui sont redéployés pour être remplacés par après. L'Orateur du jour a promis de rétablir les choses dans l'ordre.



Vue de profil des Parlementaires réunis en congrès

Par ailleurs, l'Honorable-Médecin Joseph BUTORE a balayé d'un revers de la main les différents arguments avancés par les Parlementaires, lesquels arguments expliqueraient la pénurie des devises au pays, dont la rareté des produits de la Brarudi et du ciment chez BUCECO. Ce sont des spéculations !, a mis au point le Deuxième Vice-Président de la République. Les devises, a-t-il expliqué, servent en priorité pour l'achat du carburant, des médicaments et de l'engrais chimique. La Banque Centrale s'est toujours acquittée de ses engagements, a-t-il précisé avant de saluer la contribution des Parlementaires qui proposent de



Vue partielle des Honorables Parlementaires

Les Elus du peuple ont en outre relevé la mauvaise cohabitation des populations avec l'entreprise OBM qui va jusqu'à interdire aux citoyens d'exploiter leurs propres terrains, pour fabriquer des briques ou extraire le moellon. Selon le Deuxième Vice-Président de la République, les populations ne sont pas encore sensibilisées quant à la méthode de travail de l'entreprise.

A propos de la note que les Parlementaires devraient attribuer à chaque ministère, les Elus du peuple ont fait remarquer que ce sont seulement les actions-phares qui sont inscrites au rapport. Pour l'Honorable-Médecin Joseph BUTORE, il serait impossible de retracer en une journée les actions quotidiennes des douze ministères sous la coordination de la Deuxième Vice-Présidence de

la République.

Justement, ces douze ministères sont nominativement les suivants : 1) Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation ; 2) Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; 3) Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida ; 4) Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ; 5) Ministère des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias ; 6) Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; 7) Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ; 8) Ministère de l'Énergie et des Mines ; 9) Ministère du Développement communal ; 10) Ministère des Transports, des Travaux publics et de l'Équipement ; 11) Ministère des Droits de la Personne humaine, des Affaires sociales et du Genre ; 12) Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Christine NAHIMANA

Célébration du 56ème anniversaire de l'assassinat du Prince Louis RWAGASORE

Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et les Honorables Députés se sont joints aux Burundais et amis du Burundi au cours de la célébration du 56ème anniversaire de l'assassinat du Prince Louis RWAGASORE ; le héros de l'indépendance. C'était le 13 octobre 2017. Des hautes personnalités avaient répondu présents à ces festivités, en commençant par le Président de la République et ses deux vices, le Président du Sénat et les deux vices du Président de l'Assemblée Nationale. Le Président de l'Assemblée Nationale



Les deux membres du Bureau de l'Assemblée Nationale participent aux cérémonies

Ces activités ont débuté par une messe célébrée à la cathédrale Régina Mundi par l'Archevêque de Bujumbura.

Dans son homélie, Mgr NGOYAGOYE Evariste est revenu sur la manière de prier. L'Archevêque s'est réjoui du fait que les Burundais participent aux prières de façon permanente. Il a profité de cette occasion pour inviter les chrétiens de prier sans cesse pour pouvoir oublier tout ce qui s'est passé entre les Burundais



Son Excellence le Président de la République et son Epouse déposent une gerbe de fleurs à la dernière demeure du Héros

Après la messe les cérémonies se sont poursuivies au mausolée du Prince Louis RWAGASORE. Les gerbes de fleurs ont été déposés d'abord par le couple présidentiel, ensuite par la famille du Héros de l'Indépendance. Ont suivi d'autres personnalités dont les représentants des missions diplomatiques et des formations politiques agréées au Burundi.

Pétronie BUCUMI

Célébration de la journée mondiale de l'alimentation, édition 2017

« Changeons l'avenir des migrations. Investissons dans la sécurité alimentaire et le développement rural », tel est le thème retenu au Burundi cette année pour la journée mondiale de l'alimentation, une journée qui a été célébrée au niveau nationale en province de Makamba jeudi 19 octobre 2017, alors qu'elle est normalement célébrée le 16 octobre de chaque année.

Les festivités ont commencé par la visite d'une porcherie des Soeurs de la Congrégation des Visitandines. Elles élèvent aussi des lapins et entretiennent également des champs de fruits et légumes. Après cette visite les différentes autorités se sont alors dirigées vers la colline de Kanzege en commune de Makamba pour un coup d'envoi de la saison culturale 2017-2018. Là, elles ont semé des maïs dans un champ.



Les invités d'honneur mettent l'engrais chimique DAP dans les trous où seront semés les grains de maïs

Les chants et les danses qui ont agrémenté la fête tournaient autour du thème.

Le gouverneur de Makamba, dans son mot d'accueil, a fait savoir que la population de sa province dispose de quoi manger et vaque aux activités quotidiennes en toute sécurité. Monsieur Obed NIYUKURI s'est aussi réjoui des Burundais qui continuent à se rapatrier. Au total, 542.000 Burundais ont déjà regagné le bercail, a-t-il précisé.

L'Assemblée Nationale a été représentée, dans ces cérémonies, par l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, Deuxième Vice-Président de l'Institution. Les Députés Membres de la Commission permanente de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement communal et des Travaux publics étaient aussi de la partie. Parmi les autres Invités d'honneur se trouvaient entre autres le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Docteur



Les Honorables Députés qui ont été invités à ces cérémonies

Dans son discours de circonstance, Monsieur Deo Bède MPFUBUSA, Chef de Cabinet à la Deuxième Vice-Présidence de la République a, au nom du Président de la République, invité la population burundaise à changer de mentalité dans le but d'avoir une bonne récolte dont le surplus sera vendu pour le recouvrement de certains besoins. Le secteur de l'agriculture et de l'élevage est un

domaine très important dans le pays, a insisté le Chef de Cabinet qui a sollicité son appui. Monsieur Deo Bed MPFUBUSA a aussi exhorté les populations à ne pas aller agrandir les villes. Il faut plutôt s'adonner aux travaux champêtres, a-t-



Le Chef de Cabinet à la Deuxième Vice-Présidence de la République prononçant le discours de circonstance.

Pas mal de projets ont été élaborés pour appuyer le domaine de l'agriculture. On peut citer entre autres la protection de la terre cultivable par le traçage des courbes de niveau, l'irrigation de certaines cultures comme le riz dans certaines provinces dont Kirundo et Cibitoke et la sensibilisation les éleveurs à pratiquer l'élevage en stabulation.

Les cérémonies au Stade de Makamba ont été clôturées par l'octroi des prix aux associations qui ont occupé la première place dans leurs communes respectives.

Le Parlement burundais organise une journée de prière nationale, le National Breakfast Prayer.



Chorale des Parlementaires au National Breakfast Prayer

Mardi 14 novembre 2017 s'est tenue à Bujumbura la 12ème édition du National Breakfast Prayer, la journée de prière nationale, sous le thème «Soyons le changement que nous désirons voir».

Organisée chaque année par le Parlement burundais, cet événement rassemble les hautes personnalités du pays à commencer par Son Excellence le Président de la République.



Les Hautes personnalités du pays au National Breakfast Prayer

Initiée aux Etats-Unis, cette journée est une occasion pour les autorités et les leaders du pays de se rassembler autour de la prière, sans tenir compte de leurs divergences politiques, religieuses, ethniques ou autres. Dans son mot de présentation du National Breakfast Prayer, l'ancien Premier Ministre du Burundi Monsieur Adrien SIBOMANA, a indiqué que la première édition de cet événement au Burundi a eu lieu en 1990 mais qu'elle n'a pas duré à cause des années de crise qu'a connues le Burundi. Ce n'est qu'en 2006 que cette bonne tradition a repris. Les initiateurs se sont dit qu'à un moment donné, il faut s'arrêter, oublier tout, penser à ce qui les unit en prenant le modèle de Jésus.

Etaient invités aussi des prédicateurs venus d'Angleterre, de l'Ouganda et des Etats-Unis. La délégation des Etats- Unis était porteuse d'un message d'un groupe sénatorial des Etats- Unis à Son Excellence le Président de la République du Burundi. Ce message dit que ce groupe sénatorial a prié pour le Burundi, qu'il a prié pour l'unité et le succès des burundais indépendamment de leurs appartenances politiques. Ce groupe se rassemble chaque semaine selon le modèle de la parole tirée du livre des Actes des apôtres chapitre 2 verset 42.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononce son discours d'accueil.

Dans son mot d'accueil, le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal NYABEN-

DA a remercié tous ceux qui ont répondu à l'invitation du Parlement burundais pour cet événement, spécialement Son Excellence le Président de la République qui a accepté d'être le parrain, le promoteur et l'animateur principal de cette journée, depuis 2006. Il a ajouté que le Parlement burundais a organisé cette journée pour qu'à travers leurs leaders et représentants, tous les croyants du Burundi soient réunis dans leur unité et fraternité, pour adorer le Dieu Tout Puissant.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que le thème du jour nous invite à bannir de nos pensées la suspicion et la haine, à nous aimer et à nous accorder plus de liberté, à nous faire confiance mutuellement, à croire réellement au changement et à l'encourager chez soi, chez les autres et dans tout le pays.

S'inspirant de la parole de Dieu tirée de la lettre de Saint Paul aux Éphésiens, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que nous devons méditer et prier pour avoir la force et la détermination, à nous engager dans un changement de société qui mène vers un monde plus durable, plus juste et mieux préparé, à relever les grands défis actuels dont la pauvreté, le chômage et les changements climatiques, ceci devant passer par un changement qui met en avant la vérité.



Le Président de la République prononçant son discours.

Dans son discours du jour, le Président de la République Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, a aussi insisté sur le changement, mais aussi sur l'amour. Il a indiqué que si Dieu change positivement ta vie, il faut aussi que tu sois un acteur du changement des autres. Ceci n'est pas facile, a ajouté le Numéro un burundais, il faut demander la force nécessaire à Dieu mais aussi ne pas oublier de le remercier pour tous les changements qu'il opère dans ta vie.



Vue des participants au National Breakfast Prayer

S'inspirant de l'histoire d'Abraham à qui Dieu a demandé d'abandonner sa famille qui n'était pas croyante afin qu'il le change en père des nations, le Président de la République a indiqué que pour avoir un changement positif dans la vie, il faut aussi écouter ce que Dieu nous dit et être confiant, abandonner aussi nos péchés.

Il a terminé en demandant à Dieu de changer nos vies afin que nous soyons aussi des acteurs du changement des autres. Le National Breakfast Prayer s'est clôturé par la prière de Monseigneur Evariste NGOYAGOYE, archevêque catholique de Bujumbura.

Arlette AKIMANA

Célébration de la journée nationale de l'arbre à RUYIGI

En province de Ruyigi, la célébration de la journée nationale de l'arbre édition 2017 s'est déroulée samedi 16 décembre 2017 en commune Nyabitsinda sous le thème « Protégeons les forêts pérennes, protégeons les sources d'énergie ». Les festivités ont été rehaussées par la présence des Parlementaires élus dans cette circonscription, en l'occurrence le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA. La population environnante a répondu présente aux activités de planter plus de 10000 plants d'eucalyptus sur la colline de Munyinya en commune de NYABITSINDA. Ces plants d'eucalyptus ont été multipliés par la population regroupée dans différentes associations.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en plein travaux.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale assiste les plus âgés.

Au cours des discours prononcés au terme de ces travaux, les autorités présentes ont invité la population à voter « oui » lors du référendum constitutionnel du Burundi dans les jours à venir. L'assistant du Ministre de l'Environnement Monsieur Théophile NDARUFATIYE a beaucoup remercié les autorités de cette province du fait que les feux de brousse ont sensiblement diminué au cours de cette année.

Après ces travaux communautaires, le Deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale a primé deux associations qui se sont démarqué en matière de multiplication des plants d'arbres. Elle a aussi donné une assistance en vivres aux plus âgés de cette localité.

Pétronie BUCUMI



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prodiguant des conseils à la population.

Célébration de la fête de l'Unité Nationale, édition 2018



Le Président de l'Assemblée Nationale dépose une gerbe de fleur au monument de l'unité nationale.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a, dans son allocution, exhorté la population à sauvegarder la paix et la sécurité, socle du développement durable.

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a fait savoir que toute la population doit se regrouper dans des associations et coopératives pour se développer avant de leur rappeler l'impérieuse nécessité de donner une contribution aux les élections de 2020 en tant que Burundais patriote. Les grossesses non désirées chez les jeunes filles, et les mariages précoces handicapent le développement, à déclaré l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA qui a conseillé aux parents de se préoccuper davantage de l'éducation de leurs enfants et de les encourager à poursuivre leurs études.

Lundi 5 février 2018, le Burundi a célébré la fête de l'Unité Nationale sous le thème « Unité : bouclier permanent du Burundi ».

En province de Bujumbura, les cérémonies ont été rehaussées par la présence du Président de l'Assemblée Nationale, porteur du message de Son Excellence le Président de la République à la Nation. Le Très Honorable Pascal NYABENDA était aussi par les autres Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale, les Députés et le personnel d'appui de l'Institution. On notait également la présence du Ministre du Développement Communal, l'Honorable Jeanne d'Arc KAYAGO, en même

temps Mairaine de la province et du Procureur Général de la République et natif de la province, Monsieur Sylvestre NYANDWI.

Les festivités, qui ont débuté par le dépôt des gerbes de fleurs au monument de l'Unité Nationale, se sont poursuivies au Stade de la commune d'Isare aménagé à cette fin.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bujumbura, Madame Nadine GACUTI a fait savoir que la sécurité règne dans son entité administrative et que la récolte a été bonne pour la saison culturale A. « Nous sommes en train de sensibiliser la population de ne pas gaspiller la récolte », a-t-elle déclaré. Comme vous pouvez le constater de vous-mêmes, a-t-elle enchaîné, la population de la province de Bujumbura a complètement changé. Elle répond massivement aux invitations de l'administration et aux travaux de développement communautaires, a témoigné le Gouverneur de province.



Le Numéro Deux Burundais prononçant son discours

Après avoir souhaité ses vœux les meilleurs à la population de la province de Bujumbura, le Très Honorable Pascal NYABENDA a ensuite lu le message de Son Excellence le Président de la République à l'occasion de la commémoration du 27ème Anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale.

Le thème de l'année, a rapporté le Président de l'Assemblée Nationale, prend racine à la devise nationale qui est l'unité, le travail et le progrès. La fête de l'Unité Nationale est une excellente occasion de renforcer l'unité le seul pilier de la paix, la souveraineté et la démocratie au Burundi a-t-il déclaré avant d'inviter la population à sauvegarder cette unité que nos grands-pères nous ont léguée. Nous devons aussi faire une auto-évaluation et voir si nous avons marché dans le droit chemin.

Dans ce message adressé à la Nation, Son Excellence le Président de la République a déploré le fait qu'il y a des gens qui se font de beaux anges alors qu'ils ternissent l'image du Burundi. Comment peut-on dire qu'on défend les intérêts de la nation et demander de prendre des sanctions contre son propre pays et attiser la guerre, s'est-il indigné.



Des danses agrémentent les cérémonies

Le foyer doit être le fondement d'éradication des conflits ethniques et d'apprentissage de bonnes manières comme l'humilité, la bravoure et l'amour. Son Excellence le Président de la République a donc exhorté tout un chacun à consolider la paix en mettant en application les prescrits de la Charte de l'Unité Nationale et à bannir l'ethnisme.

Dans le but de consolider l'unité nationale chèrement acquise, poursuit le message, le Gouvernement du Burundi a déjà mis en place des mécanismes à savoir la construction des infrastructures sociales sans recourir aux aides étrangères, le projet de lois régissant les coopératives, célébration de la journée dédiée aux communes et célébration de la journée dédiée à la solidarité nationale ainsi que la mise en place du Conseil National de l'Unité et l'Observatoire de Lutte contre le Génocide, des Crimes de guerre et des crimes contre



Chant de l'hymne de l'unité nationale

Après la lecture du message que le Chef de l'Etat a adressé à la nation, le Numéro Deux Burundais a félicité la population de la province de Bujumbura pour avoir sauvegardé la paix et du changement de mentalité qu'ils affichent. Vous avez été les premières victimes de l'insécurité, souvenez-vous combien vous avez quitté vos ménages et

fui. Aujourd'hui, vous êtes les partisans de la paix, nous vous encourageons de continuer dans ce droit chemin, a-t-il déclaré. Il les a aussi invités à continuer à répondre massivement aux travaux de développement communautaires qui mènent au développement durable.

Le Président de l'Assemblée Nationale a salué le fait que l'administration a sensibilisé la population le projet d'amendement de la Constitution jusqu'au niveau de toutes les communes. Mais, a-t-il dit, la sensibilisation est une chose, l'accès au vote en est une autre. Veuillez alors chercher la Carte Nationale d'Identité qui vous permettra de vous faire inscrire au recensement de la population, a-t-il encouragé

Le Numéro Deux Burundais a alors lancé l'appel à l'administration d'alléger les procédures d'octroi de la carte nationale d'identité pour que la population puisse s'en procurer sans aucune difficulté. Vous êtes donc appelé à participer au vote du référendum parce que c'est un honneur et une fierté de se prononcer en tant que citoyen puisque la Constitution est une loi mère.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi rappelé le voeu de Son Excellence le Président de la République qui souhaiterait que la population contribue aux élections de 2020. Selon l'usage du pays, s'est-il souvenu, des contributions sont sollicitées ici et là dans la famille et dans l'entourage si on a une fête quelconque. Quid de notre gouvernement qui se prépare pour un grand rendez-vous ?, a-t-il interrogé. Préparer les élections par notre propre budget nous aidera à éviter des injonctions qui seraient dictées par ceux qui nous ont financés, a-t-il martelé.

Enfin, il a présenté à la population les Honorables Députés de la législature 2015-2020 qui sont venus se joindre à eux au cours de ces cérémonies. Les cérémonies marquant le 27ème anniversaire de la charte de l'unité nationale se sont clôturées par l'hymne de l'unité nationale.

Florine MUKESHIMANA

SEMINAIRES ET ATELIERS

La légistique, outil important pour les Parlementaires.



Vue de face des participants en pleine formation

Le vote de lois et le contrôle de l'action gouvernementale forment le ciment de l'Assemblée Nationale. C'est dans le but de bien accomplir ces missions constitutionnelles que les Parlementaires suivent une formation en légistique sur la période allant du 10 au 20 octobre 2017.

Le Sénégalais Moussa TINE, Expert International en légistique constitutionnaliste a défini le terme « légistique » comme l'art de rédaction d'un texte normatif ou la science de la législation qui cherche à déterminer les meilleures modalités d'élaboration, de rédaction, d'édification et application des normes.



L'expert International en train de présenter sa thématique

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale qui a ouvert cet atelier a vivement remercié la coopération suisse et ses collaborateurs pour cette initiative d'apporter un appui substantiel et multiforme à la présente formation en légistique.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours d'ouverture.

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA souhaite voir les participants à cette formation dotés d'autres connaissances pour bien accomplir leur mission. Les Parlementaires acquerront donc les procédures à suivre dans le processus de conception et de rédaction de propositions de lois. Au cours de cette formation les thèmes liés aux questions préalables dans l'élaboration d'une norme, les catégories des normes et leur hiérarchie, le contrôle de la constitutionnalité seront développés.



Vue derrière des participants

Le premier groupe des Parlementaires se trouve à Gitega pour une période de deux jours. En plus des Parlementaires et certains cadres d'appui, 30 autres cadres en provenance de différentes institutions comme l'institution de l'Ombudsman, le service National de législation le Ministère de la Défense Nationale sont en train de bénéficier de cette formation en légistique.

Providence NIKIZA

Les Membres du Bureau du Parlement suivent une formation en Légistique.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale en train de suivre l'exposé de l'expert.

Mardi 24 octobre 2017, les Membres du Bureau des deux Chambres du Parlement sont rassemblés au Palais des Congrès de Kigobe pour une formation en Légistique.

Participant aussi à la formation certains Parlementaire et Hauts Cadres du Parlement.

Cette formation fait suite à une série d'autres.

Comme l'a fait savoir le porte-parole du Président de l'Assemblée Nationale, la Légistique constitue une matière de base pour les Députés qui sont appelés à voter des lois. Ils doivent alors avoir des connaissances suffisantes en cette matière.



Vue de profil des participants

La formation est dispensée grâce à la Coopération Suisse qui a promis d'appuyer le Parlement burundais au renforcement des capacités .

Providence NIKIZA

La Commission Permanente en charge des Affaires Sociales s'enquiert des conditions de vie des personnes handicapées au Burundi.



Photo de famille des participants

Que les personnes handicapées soient représentées à l'Assemblée Nationale, à hauteur de 5%, par cooptation, telle est la doléance chère à l'Union des Personnes Handicapées du Burundi. Ils ont exprimé ce vœu au cours d'un atelier organisé les 16 et 17 octobre 2017.

L'atelier qui a eu lieu dans les enceintes de l'Union des Personnes Handicapées au Burundi, UPHB en sigle, a vu la participation des Députés membres de la Commission Permanente en charge des affaires sociales et le personnel d'appui de la commission cette commission, ont participé à un atelier d'échange sur les conditions de vie des personnes handicapées au Burundi.

L'objectif de cet atelier est d'échanger avec les personnes handicapées de cette association et les experts, sur la vie en général des personnes handicapées au Burundi, dans le but de récolter suffisamment d'éléments qui vont permettre aux Députés de bien analyser le projet de loi portant fixation des règles relatives à la condition de la personne handicapée au Burundi.

Ce projet de loi se trouve déjà sous étude à l'Assemblée Nationale et c'est la Commission Permanente des Affaires Sociales, du Rapatriement, du Genre, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le SIDA qui a été saisie au fond pour son analyse.

Dans son mot d'accueil, la Présidente de l'Union des Personnes handicapées au Burundi s'est réjoui du fait que l'Assemblée Nationale s'intéresse aux personnes Handicapées au Burundi, elle a indiqué qu'un pas important reste encore à faire en matière de respect et de bien-être des personnes handicapées. Elle a aussi encouragé à l'Assemblée Nationale de voter une loi qui contribue réellement à assurer de meilleures conditions de vie aux personnes handicapées.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA prononçant le discours d'ouverture.

Dans son discours d'ouverture, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que le Burundi a ratifié, depuis le 26 mars 2014, la Convention Internationale relative aux Personnes Handicapées au Burundi et qu'il s'avère indispensable que les textes nationaux concernant les personnes handicapées s'inspirent de cette convention. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA Elle a donc invité les Députés en charge des affaires sociales à tirer le maximum d'éléments de ces échanges, lesquels vont permettre d'enrichir ce projet de loi afin de faciliter de meilleures conditions de vie aux personnes handicapées.

Au sujet de la doléance, l'UPHB s'appuie sur la cooptation des Batwa. La pratique de coopter les personnes handicapées à l'Assemblée Nationale est de mise dans d'autres pays, argumente-t-elle encore.



Vue des participants

Concernant cette doléance, les experts en droit et les Députés ont trouvé que pour qu'elle soit effective, il faut que cette disposition soit insérée dans la Constitution burundaise ; l'UPHB a donc demandé à l'équipe chargée d'amender la Loi Fondamentale du Burundi d'en tenir compte.

L'Union des Personnes Handicapées du Burundi a aussi demandé plus de représentativité dans les instances de prise de décision et certaines facilités dont la réduction des impôts pour les personnes handicapées.

L'atelier a été clôturé par le Président de la Commission des Affaires Sociales, du Rapatriement, du Genre, de l'Égalité des Chances et de la Lutte contre le SIDA. L'Honorable Adolphe BANYIKWA qui a indiqué que l'Assemblée Nationale va prendre en compte des doléances des personnes handicapées lors de l'étude de ce projet de loi, dans la mesure du possible bien-sûr, a-t-il nuancé Une visite sur terrain est aussi prévue prochainement pour s'enquérir sur terrain des conditions de vie des personnes handicapées, échanger avec eux afin d'en tirer le maximum d'informations.

Arlette AKIMANA

La lutte contre le tabagisme préoccupe les élus du peuple.

Echanger sur les méfaits du tabac et la législation en Afrique et au Burundi en particulier, tel est l'objet de l'atelier organisé mardi 5 décembre 2017 à l'endroit des Députés membres de la Commission des Affaires sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Égalité des chances et de la Lutte contre le SIDA, par l'association Health Healing Network in Burundi (HHNB), dans un programme qui vise à améliorer la santé de la population.



Vue des participants à l'atelier

Les différents moyens utilisés pour faire la publicité du tabac ont été analysés afin d'avoir suffisamment d'éléments qui vont permettre aux Députés de bien analyser le projet de loi portant sur la consommation du tabac. Ce projet de loi se trouve déjà sous étude à l'Assemblée Nationale.

Dans son mot d'accueil, Monsieur Roger CIZA, Représentant légal de l'association a fait savoir qu'ils ne peuvent arriver nulle part sans le concours des Députés, seuls détenteurs du pouvoir de légiférer. C'est la raison pour laquelle ils ont été conviés à

cet atelier afin d'enrichir le projet de loi en cours d'analyse.

Dans son discours d'ouverture, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a rappelé aux participants que le Burundi a initié plusieurs actions pour la mise en œuvre de la convention – Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac qui avait été adoptée lors de la 56ème Assemblée Mondiale de la Santé tenue en Mai 2003. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a cité entre autres la mise en place d'une loi pour la lutte antitabac, la mise sur pied des mesures interdisant des gens de fumer dans les places publiques, la pénalisation de la publicité du tabac et l'organisation d'une campagne de sensibilisation initiée par le Gouvernement pour montrer les méfaits du tabac.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale lors de l'ouverture de cet atelier

Les industries du tabac et leurs alliés, a-t-elle renchéri, profitent de l'absence de législations fortes dans beaucoup de pays pour produire, vendre et promouvoir le tabac qui tue les fumeurs et les non-fumeurs, sans oublier les prématurés.

Le tabagisme est une réalité au Burundi mais son ampleur reste inconnue, a regretté le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale avant d'ajouter que les parents et les amis jouent un grand rôle dans le développement de cette pratique. Il en est de même pour les fausses informations véhiculées par les multinationales du tabac, s'est-elle encore indignée.

« Etant donné que la majorité de fumeurs sont jeunes, les efforts d'informations sur les méfaits socio-économiques du tabagisme doivent être concentrés sur cette catégorie de la population », a-t-elle souhaité. Et de démontrer que le Gouvernement, le Parlement, la population et la société civile constituent un front pour sensibiliser le public sur les dangers du tabac face à une industrie du tabac qui ne cherche que des profits.

PROJETS DE LOI ADOPTES

Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Paris sur le climat.

Voté à l'unanimité des Députés présents, le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Paris sur le climat a été l'objet de la séance plénière de jeudi 26 octobre 2017.



Le Président de la commission devant la presse

Procédant à la clôture de cet atelier, le Président de la Commission a signalé qu'ils vont faire de leur mieux pour connaître pourquoi les 60 articles que l'association a proposés n'apparaissent pas en totalité dans ledit projet de loi. Il y en a seulement 30, a précisé l'Honorable Adolphe BANYIKWA.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée

Pétronie BUCUMI

En 2014, a commenté, dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, le groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) explique que le réchauffement climatique est « sans équivoque » et sans précédent au cours du dernier millénaire. L'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique est jugé « extrêmement probable », a renchéri l'Honorable Célestin NDAYIZEYE avant d'ajouter que ces activités seraient d'ores et déjà responsables d'une hausse de température de 0, 85°C depuis l'époque préindustrielle.

Concrètement, a poursuivi l'Envoyé du Gouvernement, il faudrait ainsi que les émissions mondiales baissent de 40% à 70% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 2010) et atteignent une économie quasiment neutre en carbone durant la deuxième partie du XXIème siècle pour limiter le réchauffement climatique à une hausse de température de 2°C à l'horizon 2100. Or, a-t-il nuancé, les émissions mondiales continuent actuellement d'augmenter de près de 2% par an depuis 2000.



Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme présentant son exposé des motifs

Du 30 novembre au 12 décembre 2015, a-t-il expliqué, fut organisé la 21ème Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques qui a permis de conclure un accord engageant 195 Etats à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou Accord de Paris.

L'ambition finale de l'Accord de Paris, a-t-il conclu, est que les contributions de ces Etats (différentes d'un pays à un autre) permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 (par rapport à la température de l'ère préindustrielle) en renforçant les efforts pour atteindre la cible de 1,5°C.

La Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication, qui a été saisie au fond, a voulu savoir les raisons qui expliquent le caractère urgent de ce projet de loi.

Il y a une urgence, a rétorqué le Représentant du Gouvernement, à ratifier cet Accord dans la mesure où il se tient du 6 au 17 novembre 2017 à Bonn la 23ème Conférence des Parties sur le climat et si le Burundi ne ratifie pas cet Accord, il sera observateur aux réunions relatives à l'Accord de Paris alors que c'est une occasion de négocier des fonds pour la mise en œuvre de sa contribution prévue à l'échelle nationale. Ainsi donc, a-t-il démontré, l'accès au financement sera difficile à travers le Fond Vert Climat (FVC), d'autres fonds et à d'autres initiatives.

Est-ce que le Burundi a des projets à vendre ?, a interrogé la plénière. Si jamais un partenaire survenait, le Ministère trouverait-il un projet dont l'étude serait terminée ?, a encore demandé la plénière.



Vue de profil des Honorables Députés

L'Honorable Célestin NDAYIZEYE a répondu par l'affirmative. Le Projet Lake Victoria Environmen-

tal Management Project phase 3 (LVEMPIII) peut s'élargir aux provinces de Muramvya, Karusi et Kayanza, a-t-il détailler avant d'insister sur le projet-phare de Restauration des paysages. Il existe aussi le projet d'Aménagement des bassins versants.

L'Envoyé du Gouvernement a aussi tranquilisé les Députés. Il a en effet avancé que le principe de pollueur-payeur sera appliqué. Les grands pollueurs payeront une contribution importante pour combler la part des 40% qui revenait aux Etats-Unis d'Amérique qui ne font plus partie de cet Accord de Paris, a-t-il démontré.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Modification de la Loi N°1/05 du 22 avril 2009 portant Modification du Code Pénal.

Le travail d'intérêt général fournit une alternative à l'emprisonnement et est particulièrement approprié pour les délinquants primaires et les jeunes délinquants. C'est l'une des modifications apportées au Code pénal en vigueur, comme l'a expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux au cours de la séance plénière de lundi 30 octobre 2017 réservée à l'analyse et adoption du Projet de loi portant Modification de la Loi N°1/05 du 22 avril 2009 portant Modification du Code Pénal, un Projet de loi qui a été voté à l'unanimité.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée

La traite des êtres humains, le vol des récoltes sur pied, l'organisation frauduleuse d'insolvabilité, la production et la consommation des boissons prohibées ainsi que la mendicité et le vagabondage constituent aussi les autres innovations de ce nouveau projet de loi, a ajouté Maitre Aimée Laurentine KANYANA.

Avez-vous déjà identifié le type de travaux d'intérêt général à infliger aux condamnés adultes et mineurs ?, a voulu savoir la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine qui a été saisie au fond.

En application de l'article 306 du Code de procédure, a rétorqué l'Envoyée du Gouvernement, le Chef de l'Etat a, en date du 13 juin 2013, signé le Décret n°100/151 portant Administration du travail d'intérêt général qui, en son article 27, énumère limitativement les travaux qui peuvent être effectués par les condamnés. Il est libellé comme suit : Les travaux d'intérêt général à exécuter sont constitués de : 1. Travaux manuels notamment le nettoyage et autres travaux d'entretien, les plantations d'arbre et les constructions ; 2. Prestation de service, travaux intellectuels notamment l'alphabétisation et la formation professionnelle ; 3. Actes de solidarité comme l'assistance aux malades hospitalisés, aux personnes âgées, aux orphelins se trouvant dans les établissements spécialisés ;



Vue partielle des Honorables Députés en train de voter à main levée

4. Travaux de développement communautaire tels que la construction de bureaux administratifs, les hôpitaux, les écoles, le pavage des routes, l'aménagement des rigoles, des villes et des villages, l'amélioration de l'environnement par la pose de réseaux d'eau potable ; 5. Tous autres travaux qui tiennent compte de l'âge et de la vulnérabilité du condamné.

N'y aurait-il pas risque de duplication de la loi quand les juges appliquent à leur gré le Code pénal ou la Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre ?, se sont inquiétés les Députés.

Le Membre du Gouvernement a tranché : C'est la Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre qui doit être appliquée puisqu'elle a été votée justement pour compléter le Code pénal.



Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux présentant son exposé des motifs

S'il existe des juges et des magistrats qui font usage du Code pénal pour sanctionner les auteurs des violences basées sur le genre, ils le font peut-être par ignorance, a justifié le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux qui a promis l'organisation des séances de formation des juges et magistrats. Il est même prévu d'insérer toutes les lois spécifiques dans le Code pénal comme c'est déjà réalisé avec la loi anti-corruption, a-t-elle confié.

L'avortement sera réprimé par le présent Projet de loi, ont fait remarquer les Députés qui jugent qu'il est injuste de pénaliser seulement la jeune fille alors que le garçon qui l'a engrossée se la coule douce. N'y-a-t-il pas moyen de sanctionner tous les deux ?

Maître Aimée Laurentine KANYANA qui a répondu par la négative a plutôt interpellé les filles à éviter les grossesses précoces.

Les causes qui poussent à la mendicité étant multiples et multiformes, on analysera cas par cas ceux qui s'adonneront à cette pratique.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Modification du Régime pénitentiaire



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée

Voté à l'unanimité, le Projet de loi portant Modification du Régime pénitentiaire a été l'objet de la séance plénière de mardi 31 octobre 2017.

Harmoniser la loi régissant le régime pénitentiaire de 2003 aux autres textes législatifs et réglementaires en vigueur en rapport au secteur, tel est le but principal de la modification de cette loi, comme l'a signifié, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Il s'agit notamment, a détaillé Maître Aimée-Laurentine KANYANA, des dispositions relatives à la peine capitale qui a été abolie par l'actuel Code pénal, la peine maximale qui était de 20 ans mais qui a été portée à 30 ans, les infirmeries des prisons qui deviendront des structures médicales.



Vue partielle des Honorables Députés votant à main levée

A côté de ces dispositions harmonisées, a poursuivi l'Envoyée du Gouvernement, quelques innovations ont été apportées à la nouvelle loi dans le but d'améliorer les conditions de détention, dont l'intégration du centre des mineurs en conflit avec la loi dans le régime pénitentiaire.

Les Députés ont émis des réserves quant à l'opérationnalisation des innovations contenues dans ce projet de loi sous analyse.

Pour le Membre du Gouvernement, ce Projet de loi vient résoudre plutôt résoudre le problème lié

au manque de moyens financiers. C'est une clé qui permettra d'avoir accès aux partenaires, a-t-elle rassuré.

Force a aussi été pour les Députés de constater que la majorité des détenus, une fois relâchés, récidivent et retournent en prison. Pour briser ce cercle vicieux, il a été proposé de livrer un paquet retour à ces inculpés qui recouvrent la liberté.

Non et non ! a rejeté le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux qui a plutôt privilégié la voie de la réinsertion. C'est justement dans cette optique qu'ils apprennent au sein de la maison de détention différents métiers comme la couture et la menuiserie.



Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux présentant son exposé des motifs

Par ailleurs, Maître Aimée Laurentine KANYANA a appelé tous les citoyens au réveil de conscience. Qu'ils dénoncent tout magistrat qui fait traîner sciemment leur dossier ou qui exigent des pots de vin, a-t-elle encouragé.

En fin de compte, la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation a recommandé au Ministère ayant en charge le Régime Pénitentiaire de multiplier les effectifs du corps de surveillance et du corps de police assurant l'ordre et la discipline des détenus en tenant compte du genre.

Christine NAHIMANA

L'Assemblée Nationale adopte le projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi.



Les Députés votant le Projet de loi

Voté à l'unanimité des Députés présents, le Projet de Loi relative à l'insolvabilité du commerçant au Burundi, qui a fait objet d'étude et d'un long débat mercredi 08 novembre 2017 à l'Assemblée Nationale s'applique au commerçant, personne physique ou morale, privée ou publique.

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme Madame Pélate NIYONKURU, qui était invitée dans la séance plénière pour présenter l'exposé des motifs de ce projet de loi, a indiqué que ce projet de loi répond à trois soucis.

D'abord, il permettra la mise à jour de la réglementation de la gestion de l'insolvabilité du commerçant, ensuite, il contribuera à la réglementation dans un texte unique tous les aspects relatifs à l'insolvabilité du commerçant en vue d'en faciliter la consultation par les utilisateurs et enfin, il servira à l'harmonisation de la législation burundaise en la matière avec celle des autres Etats partenaires de la Communauté Est Africaine.

En effet, il a fallu fusionner les dispositions concernant les textes de loi relatives au concordat judiciaire de l'entreprise en difficulté et à la faillite, pour obtenir un texte de loi unique qui permettra de traiter les cas des commerçants en difficultés de payer leurs dettes.



La Ministre du Commerce présentant l'exposé des motifs

Avec ce projet de loi, le commerçant qui sera dans l'impossibilité de liquider ses dettes aura l'occasion de négocier avec ses créanciers avec l'aide d'un médiateur. Ainsi, il ne verra pas ses biens familiaux saisis, mais seront saisis ses biens personnels impliqués dans ce commerce. Aussi, ce projet de loi permettra aux créanciers de poursuivre leurs débiteurs insolvable même dans les autres pays où ils font du commerce, c'est l'insolvabilité internationale, qui est la grande innovation dans ce projet de loi.

Ce projet de loi prévoit aussi la mise en place, au sein de chaque tribunal du commerce, d'une ou de plusieurs chambres d'enquête commerciale chargées d'obtenir la communication de tout renseignement et élément utiles permettant d'apprécier la situation économique et financière du commerçant en difficulté et son évolution. Cette institution examinera, avec le commerçant, toutes les données dont elle a connaissance notamment les signaux d'alerte des difficultés répertoriés au greffe du tribunal du commerce.

Parmi les questions posées par la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine, saisie au fond pour analyser ce projet de loi, figure celle de savoir en quoi ce projet de loi contribuera à l'amélioration du climat des affaires.

Ce projet de loi ajoute une procédure nouvelle, a répondu la Ministre Pélate NIYONKURU, celle de conciliation ouverte aux débiteurs faisant face à des difficultés financières mais n'étant pas encore en cessation de paiements. Selon la ministre ayant le commerce dans ses attributions, avoir un droit moderne de l'insolvabilité du commerçant au Burundi permettra de faciliter l'accès au crédit, de préserver des emplois et des chaînes d'approvisionnement, de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'améliorer l'efficacité économique.



Les Membres du Bureau présents entrain de voter le Projet de loi

Les Députés ont exprimé leurs inquiétudes face à la lenteur en matière de vulgarisation des lois

adoptées, ils ont aussi souhaité que cette loi soit traduite en Kirundi et qu'il y ait rapidement une mise en place de ses textes d'application. Concernant la liquidation des sociétés qui prend beaucoup de temps, les Elus du Peuple ont demandé qu'il y ait une période précise pour la liquidation de ces sociétés.

Le Ministre ayant en charge le commerce a indiqué qu'il y a eu déjà une mise en place d'une commission chargée de traduire ce projet de loi en Kirundi et qu'un draft est déjà disponible. Concernant la limitation des délais de liquidation de certaines sociétés, elle a avoué que c'est difficile de l'envisager puisqu'il y a des sociétés qui ont contracté des dettes pour de longues périodes allant même de 50 à 100 ans.

Des recommandations ont été formulées par les Elus du Peuple, entre autres le renforcement des capacités et la formation des différents intervenants concernés par l'usage de la loi et la mise en mouvement de la Chambre d'enquête au niveau du Tribunal de Commerce.

Arlette AKIMANA

Analyse et adoption en seconde lecture du Projet de loi portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de guerre et des autres crimes contre l'Humanité.

Jeudi 23 novembre 2017, l'Assemblée nationale a analysé et adopté à l'unanimité en seconde lecture le Projet de loi portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de guerre et des autres crimes contre l'Humanité.



Les Membres du Bureau votant à main levée.

Selon le rapport de la Commission de la Défense et de la Sécurité qui a été saisie au fond, cette seconde lecture a été initiée dans le but de se conformer aux autres lois en vigueur ayant mis en place d'autres observatoires au Burundi. Et l'Honorable Zénon NDARUVUKANYE, Président de la Commission de préciser qu'il s'agit uniquement d'ajouts.

Un débat a été engagé au niveau du titre autour du terme « autres » dans le groupe de mots « des autres crimes contre l'humanité ». Au moment où la Commission avait accepté la motivation du Gouvernement qui recommandait d'ajouter le mot « autres » pour se conformer à l'article 276 de la Constitution qui prévoit la création de l'Observatoire, certains Députés ont jugé que cet ajout est inutile du fait que les crimes contre l'humanité sont déjà définis juridiquement. Ces crimes sont limitativement énumérés, ont-ils encore argumenté. En fin de comptes, la plénière s'est ralliée à l'avis de la Commission.

Un autre sujet à débat se situait au niveau du visa : « Vu l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation du Burundi ». Le Gouvernement qui avait proposé cet amendement : « Vu la loi n°1/017 du 1er décembre 2000 portant adoption de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation du Burundi, avait motivé de la sorte : « Cette loi ordinaire intègre l'Accord d'Arusha dans l'arsenal juridique du Burundi et montre la place de l'Accord par rapport à d'autres lois nationales. La Commission a accepté l'amendement mais a recommandé de l'insérer en dernier lieu. C'est pour le respect de la Légistique, a-t-elle motivé.



Les Honorables Députés votant à main levée

Viser les lois inférieures correspond à l'allègement du poids au Projet de loi sous analyse, ont fait remarquer certains Députés. Faux et archi faux !, ont réfuté d'autres Députés qui ont avancé que la Constitution trouve son origine dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation du Burundi. La plénière a finalement accepté l'avis de la Commission.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi organique portant Révision de la Loi N°1/03 du 24 janvier 2013 portant Révision de la Loi N°1/18 du 25 septembre 2007 portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC).

79 voix POUR ; 17, CONTRE et Une, ABSTENTION ; tel est le résultat du vote de jeudi 30 novembre 2017 relatif au Projet de loi organique portant Révision de la Loi N°1/03 du 24 janvier 2013 portant Révision de la Loi N°1/18 du 25 septembre 2007 portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC).



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale pendant la plénière.

L'exploitation par le CNC des bureaux de représentation régionale pour encourager l'éclosion et la promotion des médias à l'intérieur du pays, la prise en compte du contenu des émissions publicitaires, la clarification apportée sur les modalités d'octroi de la carte professionnelle de presse ainsi que les précisions supplémentaires sur le mode de désignation, de remplacement et d'exclusion des membres du CNC, telles sont les plus importantes innovations, comme l'a indiqué, dans son exposé des motifs, le Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Média, l'Honorable Nestor BANKUMUKUNZI.

Les moyens logistiques sont-ils disponibles pour décentraliser le Conseil en créant des bureaux de représentation régionale ?, s'est inquiétée la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication qui a été saisie au fond.

Selon l'Envoyé du Gouvernement, ce projet de loi énonce des principes. S'il n'y a pas de moyens suffisants aujourd'hui pour permettre au CNC d'ouvrir directement ces bureaux, a-t-il expliqué, cela ne veut pas dire que le CNC n'aura jamais de moyens pour le faire. L'important est que la loi autorise au CNC d'ouvrir ces bureaux, a-t-il sou-

haité, l'essentiel étant de pouvoir suivre le fonctionnement des médias, surtout les médias communautaires implantés dans les provinces que le seul bureau de Bujumbura ne saurait suivre régulièrement. La création de ces bureaux, a-t-il poursuivi, peut être circonstancielle, pendant la période électorale par exemple. Bref, a-t-il conclu, tout dépend de la priorité accordée à ce réaménagement, priorité elle-même dictée par les circonstances. Il est très important que la loi soit souple pour ne pas bloquer les initiatives du CNC.

La plénière n'a pas non plus apprécié la démarche du CNC qui a signé des contrats avec certains médias qui sont en principe régis par la loi de la presse. Cette procédure du CNC peut empiéter le domaine législatif réservé au Parlement, a-t-elle rappelé en ajoutant que le retrait de la carte de presse devrait être assuré par la Cour administrative.



Vue de profil des Honorables Députés votant à main levée.

Tout en avouant que le journaliste se soumet aux prescrits de la loi de la presse qui a été votée par le Parlement, le Ministre ayant les Média dans ses attributions a reconnu avoir signé un contrat, en cuisine interne, avec les médias. C'était juste pour assainir le climat tendu qui a régné entre cet Institution et les organes de presse. Sinon, la loi sur la presse prime sur cette Convention.

L'Honorable Nestor BANKUMUKUNZI a aussi calmé les esprits des uns et des autres quant au retrait de la carte de presse par le CNC. Les mesures prises par le CNC sont susceptibles de recours, a-t-il tranquilisé en démontrant par la même occasion que la décision du CNC émane de l'Assemblée plénière composé par des experts de différents horizons.

Par ailleurs, la plénière a plaidé pour la cause des sourds-muets. Où sont passés les interprètes lors des séances d'informations ?, ont interrogé les Députés.

C'étaient des bénévoles qui s'étaient proposé cette initiative, a déclaré le Membre du Gouvernement. Mais au fil du temps, ils sont partis sans crier gare, sinon, personne ne les a chassés, s'est-il défendu. Mais les Députés n'ont pas désarmés, ils ont plutôt proposé d'embaucher deux ou quatre unités parmi cette catégorie de personnes handicapées. Tout dépendra des moyens financiers disponibles, a répliqué l'Invité du jour.



Le Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Média présentant son exposé des motifs.

La question de l'espace politique a refait face au niveau de l'article 7, alinéa 4 qui stipule que : En matière décisionnelle, le Conseil a pour mission de : Garantir de façon équitable le libre accès des partis politiques, des syndicats, des associations et des citoyens aux moyens tant publics que privés d'information et de communication.

Une opinion a proposé d'ajouter aussi les indépendants à côté des partis politiques. Cette proposition n'a pas rencontré l'accord de tout le monde. Certains s'appuyaient sur le Code électoral pour démontrer que les indépendants existent au moment opportun des scrutins. D'autres ont laissé le soin de se prononcer au Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique qui s'est déjà saisi de la question. Autant alors attendre la décision du Ministre avant de voter certaines lois !, ont clamé les partisans des indépendants. Pour trancher, le Président de l'Assemblée nationale a supprimé le groupe de mots partis politiques et l'a remplacé par le vocable « citoyens ».

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Révision du Code des Marchés Publics.

Les rôles du Fonds National d'Investissement Communal, FONIC en sigle, et des communes sont inversés, a déploré vendredi 1er décembre 2017 la plénière qui procédait à l'analyse et adoption du Projet de loi portant Révision du Code des Marchés Publics, un projet de loi qui a été adopté à l'unanimité.



Vue de profil des Honorables Députés votant à main levée.

Réduire la lenteur et la lourdeur de la procédure de gestion des marchés publics, éradiquer la pratique de corruption et harmoniser le Code avec les textes internationaux pour faciliter les partenaires au développement, telles sont les innovations du Projet de loi sous analyse, a confié, dans son exposé des motifs le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO, avant de démontrer que le Code des Marchés Publics qui datait du 04 août 2008 était devenu obsolète.

S'appuyant sur l'article 203, alinéa 3 qui dispose qu'il est assimilé au soumissionnaire national, au sens de la présente loi, tout soumissionnaire domicilié et résident fiscal dans l'un des Etats membres de toute organisation économique régionale à laquelle la République du Burundi est partie, la Commission des Comptes publics, des Affaires Economiques et la Planification qui a été saisie au fond a émis des réserves. Cela ne risque-t-il pas de jouer en défaveur des opérateurs économiques burundais du fait qu'ils n'ont pas de capacités financières et techniques pour participer à ces marchés ?, s'est-elle inquiétée.

La finalité de l'intégration régionale, a rappelé le Ministre Domitien NDIHOKUBWAYO, est que les ressortissants de tout pays membre d'une même communauté soient considérés comme un seul peuple. D'ailleurs, a-t-il renchéri, nous tendons vers le marché commun de la CEA.

A la question de savoir s'il y a un risque pour les opérateurs économiques Burundais d'être défavorisés par cette disposition, a-t-il tranquilisé, les Burundais ont un savoir-faire qui leur permettrait d'entrer en compétition avec les autres opérateurs économiques. Le marché étant un marché étroit, cette disposition dont la mise en œuvre est subordonnée à la réciprocité, permettra aux opérateurs économiques Burundais d'aller soumissionner dans les pays membres des communautés dont le Burundi est Etat partie ou Etat partenaire, a-t-il démontré.

Par ailleurs, la plénière a attiré l'attention de son Invité sur l'astuce du moins disant, juste pour gagner le marché, ce qui se répercute sur la qualité des prestations.

Là aussi, le Membre du Gouvernement a rassuré. Le principe de la garantie décimale a été instauré, a-t-il déclaré en ajoutant d'autres mesures de précaution dont le rapport de qualité/ prix. D'autre part, le tort revient à la partie contractante qui ne définit pas bien les termes de référence ou qui ne suit pas les travaux au jour le jour.

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation a en outre avoué ne pas être au courant du défi qui bloque les chefs des districts sanitaires. La Centrale d'Achat des Médicaments du Burundi connaît souvent des ruptures de stocks. Le Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida autorise les districts sanitaires de s'approvisionner ailleurs au seuil de 5 millions. Comme le secteur des médicaments est budgétivore, peu de produits équivalent à ce plafond. Après le contour de la question, la Commission saisie au fond a rappelé que le Code parle du seuil de 5 millions ou alors 20 millions. Si le ministère de tutelle a retenu le premier seuil, c'était peut-être pour faire face à la pratique de corruption. Le problème se trouverait au niveau de la cuisine interne de ce ministère, a conclu la plénière qui a conseillé d'aborder directement les concernés au lieu de divulguer le problème dans la rue.

Mais c'est la dichotomie FONIC/ Communes qui a le plus intéressé les Représentants du peuple. Le budget de 500 millions de Francs Burundais alloué à chaque commune des fois tombe en annulation parce que le FONIC n'a pas justement approuvé les projets de développement. Quelles sont finalement les missions du FONIC ? Est-ce dans les attributions de cet organe de rayer de la

liste les projets de développement des communes ? Le FONIC serait-il au-dessus des Conseillers communaux qui sont élus par le peuple ?, ont interrogé les Députés.



Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation présentant son exposé des motifs.

Pour l'Envoyé du Gouvernement, la mission du FONIC est d'assurer un appui technique aux communes qui constituent en réalité la partie contractante. Cet avis du Ministre Domitien NDIHOKUBWAYO est tout à fait le contraire de ce que la Commission saisie au fond qui a organisé une descente au sein de cet organe a trouvé sur terrain, ce qui lui a poussé d'affirmer que les rôles du FONIC et des communes sont plutôt inversés.

La gestion des dépenses publiques devrait être confiée aux communes et non au FONIC, a encore souhaité la plénière qui a démontré que cette lacune est à l'origine du paiement tardif des factures, ce qui se répercute sur le délai d'exécution des travaux.

Les Députés devraient refaire une visite minutieuse au sein du FONIC dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, s'est accordée la plénière.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2018.

Mercredi 13 décembre 2018, les Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2018.



Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation présentant son exposé des motifs.

La constitution d'un fonds de garantie pour la mise en place d'une banque des jeunes pour un montant de 1 milliard de BIF ; la participation au capital AFRI-EXIM pour un montant de 3,09 milliards de BIF et la prévision par le Gouvernement des provisions pour un montant de 12,5 milliards de BIF dans le cadre de la préparation des élections prévues en 2020 ; telles sont quelques grandes mesures contenues dans le projet de loi 2018, a détaillé, dans son exposé des motifs, le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation.

Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO devrait aussi préciser que les ressources totales du Budget Général de l'Etat (y compris les dons en capital) passent de 1 152,7 milliards de BIF en 2017 à 1 224,1 milliards de BIF en 2018, soit une augmentation de 6,2% ; tandis que le déficit global s'élève à 164,0 milliards de BIF contre 174,0 milliards de BIF en 2017, soit une diminution de 10,0 milliards de BIF.

Un montant de 900 000 000 de BIF, a remarqué la Commission des Comptes publics, des Affaires économiques et de la Planification qui a été saisie au fond, est alloué à la rubrique « Harmonisation des salaires du personnel des administrations personnalisées » logée au sein du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation. Elle a alors demandé les institutions concernées par cette harmonisation.



Vue partielle des Honorables Députés.

Les institutions concernées par cette harmonisation, a répondu l'Envoyé du Gouvernement, sont toutes les administrations personnalisées de l'Etat (APE) dont le salaire du personnel est inférieur à celui pris comme référence par l'harmonisation des salaires qu'est le salaire d'un enseignant. Les critères pris pour octroyer cette indemnité d'ajustement pour le personnel de l'administration, a-t-il poursuivi, sont les mêmes critères utilisés pour le personnel de l'administration centrale, c'est-à-dire le diplôme et l'ancienneté. Et de conclure que la commission mise sur pied pour cet effet et supervisée par la Commission Nationale de Dialogue Social est à l'étape de validation d'une ordonnance précisant les modalités pratiques.

La plénière s'est particulièrement penchée sur la contribution du citoyen pour les élections de 2020. Le Gouvernement tient un double langage, s'est-elle indignée. La contribution n'est pas obligatoire, avance le Gouvernement qui a d'autre part sorti une ordonnance cosignée par le Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique et le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation. Pourquoi surcharger un citoyen dont le pouvoir d'achat est déjà faible, alors qu'il est prévu une ligne budgétaire pour ces scrutins ?, a interrogé la plénière qui a aussi relevé l'Article 159, alinéa 5 qui donne le pouvoir à l'Assemblée nationale et non au Gouvernement de statuer sur ces contributions.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée.

La contribution n'est pas synonyme de taxe, ni d'impôt, a rectifié le Membre du Gouvernement avant d'ajouter que toutes les Constitutions du

monde entier invitent les citoyens à contribuer pour l'intérêt supérieur de la Nation. Le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a persisté que la contribution n'est pas obligatoire, histoire de reconnaître l'existence des vulnérables. Seulement, a-t-il nuancé, l'ordonnance a été sortie pour fixer les modalités de la collecte des contributions. Sinon, a-t-il tranquilisé, en 2020, tout le paquet sera là pour les élections.

Pour la 3ème fois consécutive, le Burundi connaît un budget d'austérité. A quand la sortie de cette situation ?, ont demandé les Députés. Peut-on parler de budget d'austérité quand les recettes de l'OBM (Office Burundais des Mines) sont déjà comptabilisées ?, se sont-ils étonnés.

Pour le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, le concept d'austérité se rencontre aussi dans les grandes puissances comme l'Allemagne et les Etats Unis d'Amérique. Le Burundi a plutôt été en retard pour appliquer cette méthode. Ce vocable est employé suivant les objectifs que chaque pays se fixe. Il a par la même occasion mis en garde contre l'abus de langage à propos de ce terme. Selon le Membre du Gouvernement, le budget d'austérité ne signifie pas que la vie s'arrête. Il n'interdit pas non plus au Gouvernement d'intervenir en cas de catastrophes naturelles ou de faire des prévisions des immeubles de l'Etat. Quant à l'OBM, il a promis une révision budgétaire dès que les recettes seront palpables.



Les Honorables Députés en train de voter à main levée.

Les Députés ont également pointé du doigt le Ministère ayant en charge les finances de constituer un frein pour le remplacement des fonctionnaires.

Pour toute explication, l'Envoyé du Gouvernement a démontré, exemples à l'appui, combien la délicatesse doit être une règle d'or dans le traitement des dossiers qui doivent s'observer cas par cas. Un planton part mais il est remplacé par un ingénieur ! Certains ministères embauchent des fonctionnaires sans constituer leur dossier, sans que le Ministère en charge des Finances soit au

courant ! Sinon, dans les conditions normales de remplacement (décès, démission, retraite), il ne s'agit pas de passer par ce ministère puisque le budget est déjà là.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Promotion et Protection des Droits des Personnes Handicapées au Burundi.

4,5% de la population burundaise est constituée de personnes présentant un handicap majeur, selon le Recensement Général de la Population de 2008, a déclaré, dans son exposé de motifs, le Ministre des Droits de la Personne humaine, des Affaires sociales et du Genre. Monsieur Martin NYABANDI, qui a quand même regretté qu'il n'y ait pas de données actualisées, défendait jeudi 14 décembre 2017 le Projet de loi portant Promotion et Protection des Droits des Personnes Handicapées au Burundi, un projet de loi qui a été adopté à l'unanimité.



Le Ministre des Droits de la Personne humaine, des Affaires sociales et du Genre présentant son exposé de motif.

La Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le Sida qui a été saisie au fond a amendé le titre même du projet de loi sous analyse. Au moment où le document envoyé par le Gouvernement était intitulé comme suit : « Projet de loi N°...du... 2017 portant Fixation des Règles relatives à la Condition de la Personne Handicapée au Burundi », la Commission l'a amendé de cette façon : « Projet de loi N°...du... 2017 portant Promotion et Protection des Droits des Personnes Handicapées au Burundi ». C'est « pour se conformer au contenu du projet de loi », a-t-elle motivé.

A côté de cette version du Gouvernement, un Député a révélé une étude menée par l'OMS en 2011 qui estimait les personnes handicapées au Burundi à 1. 225million sur une population de 8.5 million, soit 15%. Pourquoi le Gouvernement ne privilégie-t-il pas cette catégorie de la population ? La Constitution reconnaît au moins 30% de femmes au Parlement, la communauté des Batwa est cooptée, a-t-il détaillé. D'ailleurs, le Burundi est le dernier pays à ne pas accorder cette représentativité aux personnes handicapées au sein de la Communauté Est Africaine, a-t-il renchéri.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée

Selon le Ministre Martin NIVYABANDI, ce n'est pas l'effectif qui compte. Même si c'était une seule personne, elle a droit d'être prise en charge. Il a quand même reconnu l'importance de la base de données qui permet une bonne planification.

Par ailleurs, a-t-il poursuivi, le Gouvernement envisage de procéder à un recensement de toutes les personnes handicapées, lequel recensement serait précédé par une sensibilisation des populations. Il est en effet reconnu que certaines familles cachent les enfants handicapés. Auparavant, donner naissance à un enfant handicapé était en effet perçu comme une malédiction. C'est ainsi ancré dans la culture burundaise, ce qui justifie l'utilité de cette sensibilisation, au sein des Eglises par exemple. Il a aussi fait savoir que certaines malformations peuvent être évitées. Il a illustré ses propos par le vaccin contre la poliomyélite.

Le sujet de la représentativité des personnes handicapées a animé la plénière. Mais le Président de l'Assemblée nationale a finalement tranché. Les personnes handicapées se comptent parmi la population burundaise. Toutes les catégories de la population ne peuvent pas représentées au Parlement, a-t-il déclaré, en rappelant la campagne menée par les Baganwa.

N'y-a-t-il pas moyen d'appliquer une exonération

pour les personnes handicapées qui veulent s'approprier d'un véhicule automatique ? Impossible !, a rejeté l'Invité du jour qui a expliqué que toutes les marques de véhicules se rencontrent ces jours-ci en mode automatique, les camions comme les V8.



Les Honorables Députés votant à main levée

En outre, a-t-il ajouté, cette pratique ferait l'objet de beaucoup de spéculations. Les véhicules qui seraient importés à grande échelle se retrouveraient au marché, a-t-il démontré. La mesure est applicable uniquement pour les moyens de transport réservée aux personnes handicapées. L'Envoyé du Gouvernement sollicite le concours des confessions religieuses par le biais des écoles sous convention pour voler au secours des personnes handicapées. Le Gouvernement enregistre en effet un manque criant de personnel qualifié pour former cette catégorie de la population.

Christine NAHIMANA

CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Questions Orales avec débat à l'endroit du Ministre du Développement Communal.

Plusieurs raisons expliquent l'inégalité des communes en matière de niveau de développement, malgré l'octroi du même montant de 500 million de francs burundais, a commenté la Ministre du Développement Communal. L'Honorable Jeanne d'Arc KAGAYO qui s'exprimait mardi 17 octobre 2017 au cours de la séance des questions orales a expliqué que certaines communes sont nanties de par les richesses naturelles.



*la Ministre du Développement Communal répondant aux questions des
Honorables Députés*

L'on ne peut pas comparer Rumonge à Mukike, Ngozi ou Gitega à Cendajuru ou Kigamba, ou alors Mutimbuzi à Busoni, a-t-elle détaillé. D'autres communes ont bénéficié de l'appui des partenaires en matière de gouvernance, a-t-elle poursuivi avant de citer le cas des communes des provinces de Gitega, Ngozi, Kayanza et Mwaro. D'autres communes encore sont dynamiques ; elles mobilisent des ressources de différents partenaires comme les natifs, s'est-elle réjouie avant d'ajouter qu'elles usent de la gestion rigoureuse des taxes. Néanmoins, le Membre du Gouvernement a aussi cité les chicaneries entre les conseils communaux et les administrateurs qui bloquent le développement des communes dans bien des cas.

Pour ceux qui doutent de la valeur ajoutée de cet appui budgétaire que le Gouvernement a octroyé aux communes, l'Envoyée du Gouvernement a parlé des faits palpables. Et de citer le cas des écoles, des centres de santé et des centres de métiers dont chaque commune dispose. L'Honorable Jeanne d'Arc KAGAYO a quand même ajouté que l'autonomie de gestion dont jouit la commune y est également pour quelque chose.



Vue partielle des Honorables Députés.

A propos justement de cette autonomie de gestion, pourquoi les trois communes de la Mairie de Bujumbura font-elles exception ?, ont interrogé les Députés.

Le Membre du Gouvernement a calmé la plénière en expliquant qu'une Commission composée des Cadres du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, ceux du Ministère du Développement Communal et ceux du Ministère en charge des Finances est à l'œuvre pour élaborer un Projet de loi régissant les Mairies. A côté de Bujumbura, seront aussi concernées les villes de Gitega, Ngozi, Rumonge et Kayanza.

Le Ministre du Développement Communal a par ailleurs sollicité l'appui des Députés quant à la mise en place des lois claires pour sanctionner les soumissionnaires défaillants. En effet, la plénière a accusé de tous les maux les marchés publics. Pour certains Députés, les autorités communales et même provinciales n'ont pas un droit de regard sur les entrepreneurs qui viennent d'ailleurs mais qui emploient la main d'œuvre locale. Des fois, ces entrepreneurs partent sans terminer les travaux, sans même rémunérer cette main d'œuvre. Le comble de malheurs, c'est que ces mêmes entrepreneurs vont soumissionner ailleurs sans être inquiétés. Non seulement il faut poursuivre ces entrepreneurs défaillants en justice mais aussi il faut dresser une liste qui les empêcherait de soumissionner pour une autre occasion.



Vue partielle des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Cependant, l'Honorable Jeanne d' Arc KAGAYO n'a pas nié que les accusations des entreprises qui ne respectent pas les normes. Les techniciens de la FONIC font un suivi régulier, a-t-elle rassuré avant d'inviter les Députés à faire la part des choses. Il faut distinguer les infrastructures sociales construites pendant les travaux de développement communautaire de celles gérées par la FONIC. Au chapitre de ces travaux, elle a souhaité qu'ils soient régulés par une loi. Elle a enfin plaidé pour que les administrateurs communaux puissent disposer d'un véhicule de transport.

Christine NAHIMANA

Questions orales avec débat à l'endroit du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

Un changement de mentalité s'impose, a recommandé le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage. le Docteur Déo Guide RUREMA répondait jeudi 02 novembre 2017 aux questions orales avec débat.



Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage répondant aux questions des Honorables Députés.

Ces questions ont été formulées après la descente effectuée par la Commission de l'Agriculture et de l'Élevage, de l'Environnement, du Développement communale et des Travaux publics dans 16 provinces du pays pour se familiariser avec le Projet de loi relative à la stabulation permanente de la divagation des animaux domestiques et de la bas-

se-cour qui se trouve déjà sur la table de l'Assemblée nationale. Un budget d'un milliard et demi de francs burundais est prévu à cette fin pour 2018, a rassuré le Membre du Gouvernement.

Certains Députés jugent que cette politique de stabulation est déjà vouée à l'échec parce que non seulement elle est improvisée mais aussi elle exige beaucoup de moyens financiers. Ils parlent des expériences vécues, ont-ils avancé. Le pays importe des vivres, preuve d'une carence. Le même phénomène se manifeste en matière de l'élevage, ont-ils encore argumenté.



Vue partielle des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Mais une autre opinion pense le contraire du moment que cette pratique est déjà opérationnelle dans certains coins du pays. Les résultats sont palpables avec la stabulation permanente des vaches de la race « locale » qui produisent beaucoup de fumier et améliorent la qualité de viande. Les conflits entre cultivateurs et éleveurs sont par la même occasion supprimés. Ces conflits atteignent dans certaines localités un caractère criminel. Un Député a rapporté en effet le cas des cultivateurs qui versent du jus dans les champs. Les chèvres qui y broutent trouvent la mort sur le coup. Un programme en appelle un autre, a encouragé le Docteur Déo Guide RUREMA qui a rappelé que la politique de stabulation permanente ne résoudra pas tous les problèmes, l'essentiel étant de les affronter. Il a aussi ajouté que les défis apportent des opportunités.

La race « locale » risque de disparaître au profit de la race améliorée, se sont inquiétés les Députés qui pensent que le prix au kilogramme de la viande deviendra de ce fait cher. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a tranquilisé. L'ISABU est à l'œuvre pour différencier les vaches qui fourniront de la viande de celles qui produiront du lait.

Les Représentants du peuple ont également proposé au Membre du Gouvernement la réhabilita-

tion des locaux qui ont abrité dans le temps des fermes pour cette politique de stabulation permanente. Ils lui ont aussi avoué que le manque d'eau, et donc de pâturages, a poussé les éleveurs de la plaine de l'Imbo à amener le bétail en RDC.



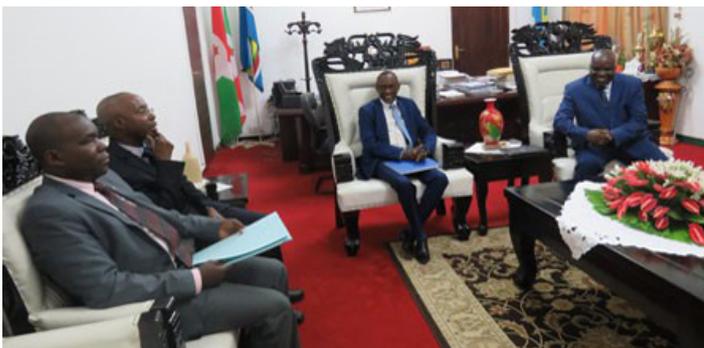
Vue partielle des Honorables Députés

Si rien n'est fait dans ce domaine, ont-ils averti, cette innovation est impossible dans ce coin du pays. Le Ministre Déo Guide RUREMA se fie plutôt aux études rigoureuses. Le Président de l'Assemblée nationale a rappelé que des entrepreneurs de mauvaise foi se sont volatilisés avec les fonds pour la construction du barrage de Kajeke. L'Envoyé du Gouvernement a aussi fait une mise au point à propos des agents communautaires de la santé animale. Ils étaient pris en charge par les partenaires au développement. Le Gouvernement va bientôt changer de méthodologie.

Christine NAHIMANA

AUDIENCES

L'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi sponsorise la participation du Burundi aux jeux de l'EALA, édition 2017.



Le Président de l'Assemblée Nationale avec la délégation de l'ABEF

31 millions de FBU, c'est l'équivalent d'un chèque

que l'Association des Banques et Établissements Financiers du Burundi, ABEF en sigle, a offert au Parlement du Burundi pour sponsoriser la participation des Parlementaires burundais aux jeux de l'EALA, édition 2017. C'était lors d'une audience que le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a accordée jeudi 02 Novembre 2017 à une délégation de cette association, conduite par Monsieur Audace BUKURU, ADG de la BNDE, et président en exercice de l'ABEF.



Le Président de l'Assemblée Nationale recevant le chèque.

L'Association des Banques du Burundi répond en réalité à l'appel du Parlement burundais, lancé à plusieurs institutions financières et hommes d'affaires, pour sponsoriser cet événement. En effet il y avait longtemps que le Burundi n'avait pas participé à ces compétitions, faute de moyens financiers.

Ces compétitions sont prévues au mois de décembre à Arusha en Tanzanie et le Parlement burundais compte y participer au football, côté hommes et au netball, côté femmes.

Signalons qu'en 2016, l'Association des Banques et Établissements Financiers du Burundi avait aussi contribué à raison d'une grosse somme pour sponsoriser la participation du Parlement burundais aux jeux de l'EALA qui se sont déroulés à Mombassa au Kenya. Le Burundi avait remporté la deuxième place.

Arlette AKIMANA

Tête-à-tête entre le Président de l'Assemblée Nationale et l'Ambassadeur de France à Bujumbura

Pourquoi la coopération franco-burundaise laisse-t-elle à désirer ? C'est la question que le Président de l'Assemblée nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a posée à l'Ambassadeur de France, Monsieur Laurent DELAHOUSSE au cours d'un tête-à-tête dans la soirée de mercredi 15 novembre 2017.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprime devant la presse

Pour le Président de la Chambre basse du Parlement burundais, cette audience visait également les préparatifs de la visite prochaine qu'une délégation de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle, effectuera au pays afin de se rendre compte de la situation politico sécuritaire actuelle.

Pétronie BUCUMI

Le Président de l'Assemblée Nationale accorde une audience aux membres du Conseil National de la Communication.



Vue partielle des membres du CNC au cours de l'audience

Le peuple est un trait d'union entre l'Assemblée Nationale du Burundi et le Conseil National de la Communication. C'est la conclusion de l'audience que le Président de l'Assemblée Nationale, le Très

Honorable Pascal NYABENDA a accordée jeudi 16 novembre 2017 aux membres du Conseil National de Communication, CNC en sigle, si on en croit les propos du Porte-Parole du CNC. Madame Aimée Divine NIYOKWIZIGIRA qui s'exprimait devant la presse a expliqué que, au moment où l'Assemblée nationale est un organe de représentation du peuple, le CNC a pour mission de réguler l'information destinée à la population. En outre, a-t-elle poursuivi, parmi les destinataires du rapport annuel produit par le CNC figure l'Assemblée Nationale du Burundi. Tous ces éléments sont des preuves tangibles qui montrent les relations étroites existant entre ces deux institutions.



Madame Aimée Divine NIYOKWIZIGIRA, Porte-Parole du CNC, s'exprime devant la presse

Au terme des échanges sur le fonctionnement du CNC, a encore révélé le Porte-parole, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis une contribution au CNC qui sera doté d'un matériel moderne pour qu'il puisse assurer un bon suivi des médias. Le Président du CNC, l'Honorable Ramadhan KARENGA, a poursuivi Madame Aimée Divine NIYOKWIZIGIRA a invité le Président de l'Assemblée Nationale à effectuer une visite au siège du CNC dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale. Et le Très Honorable Pascal NYABENDA de confirmer que des descentes peuvent être organisées dans les différents médias et le CNC pour effectivement s'enquérir des défis auxquels ils font face, a-t-elle rapporté.



Le Président de l'Assemblée Nationale pendant l'audience

Dans l'optique d'appuyer le CNC dans son initiative de décerner un prix media aux meilleurs

journalistes qui auront produit leurs œuvres sur l'intégration régionale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a accordé au CNC une enveloppe d'un million de francs burundais. Cette audience que le Numéro Deux Burundais a accordée aux membres du CNC, s'inscrit dans le cadre de la semaine dédiée à la régulation des médias burundais qui marque 25 ans d'existence du CNC et 10 ans de régulation consacrée par la loi organique, a déclaré Madame Aimée Divine NIYOKWIZIGIRA Porte-Parole du CNC.

Florine MUKESHIMANA

Les Présidents des deux Chambres du Parlement burundais s'entretiennent avec la Délégation de l'APF au Burundi.



Photo de famille de la Délégation avec les Présidents des deux Chambres du Parlement burundais

Lundi 20 novembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat, ont reçu la Délégation de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle, en visite au Burundi. L'entretien a eu lieu en province de Ngozi.

Cette délégation est venue s'enquérir de la situation politico-sécuritaire réelle qui prévaut au Burundi et s'informer sur la situation des Droits de l'Homme, après une demande insistante du Parlement burundais. En effet, avec la crise politique de 2015, l'APF a pris des mesures à l'encontre du Burundi en juillet 2015 à Berne, allant dans le sens de le maintenir sous observation à titre préventif et de suspendre la coopération institutionnelle avec le Burundi.

Le Parlement burundais a toujours exhorté la levée de ces mesures, puisque la situation politico-sécuritaire s'est nettement améliorée depuis lors.



La Délégation de l'APF entrain d'échanger avec les Présidents des Deux Chambres du Parlement burundais

Cette délégation de l'APF au Burundi est composée du Très Honorable Jacques CHAGNON, Président de l'APF et Président de l'Assemblée Nationale du Québec, en même temps Chef de la délégation, du Très Honorable Jean Max RAKOTOMAMONJY, Président de l'Assemblée Nationale du Madagascar, de l'Honorable Lydienne EPOUBE, Députée élue au Cameroun et Présidente du Réseau des Femmes Parlementaires, de l'Honorable Gèneviève INAGOSI BULO KASONGO, Députée élue en RDC et de trois fonctionnaires de l'APF.



Le Président de l'Assemblée Nationale entrain de s'exprimer

Dans son mot liminaire, le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal NYABENDA, a fait un bref aperçu de la situation politico-sécuritaire qui prévaut actuellement au Burundi. Cette présentation fût illustrée par un film documentaire.

Du caractère violent des insurrections de 2015 en passant par le coup d'Etat manqué, le Très Honorable Pascal NYABENDA a démontré la volonté de certains acteurs de déstabiliser le pays et ses institutions. Mais grâce à la volonté ferme du Peuple burundais et de ses dirigeants démocratiquement élus, la situation politico-sécuritaire est redevenue à la normale. Seulement, à déploré le Numéro Deux Burundais, cette accalmie est perturbée par des sanctions économiques prises par

les partenaires du Burundi, des résolutions qui sont prises injustement à l'endroit du Burundi et la récente décision de la CPI d'ouvrir une enquête préliminaire au Burundi. Mais le peuple burundais tient bon dans sa volonté de lutter pour la sauvegarde de l'indépendance nationale, a ajouté le Président de l'Assemblée Nationale.

Des avancées significatives ont été opérées, a poursuivi Très Honorable Pascal NYABENDA, plus de 180.000 réfugiés sont déjà rentrés volontairement au Burundi, parmi eux des leaders politiques, des milliers de prisonniers ont été libérés par grâce présidentielle, plus de 7300 associations agréées œuvrent au Burundi, avec aussi une presse indépendante qui recense 24 radios, 7 radiotélévisions, 24 journaux périodiques, 17 sites internet et 12 associations et organes professionnels de presse. Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi parlé du dialogue inter burundais, qui a lieu au Burundi et à l'extérieur du Burundi, seul moyen de mettre fin à la crise politique.



Le Chef de la Délégation en train de s'exprimer

Le Chef de la délégation, le Très Honorable Jacques CHAGNON, a évoqué les valeurs de la francophonie basées surtout sur la compréhension et l'acceptation de la différence. Il a ajouté que cette délégation qu'il a tenue à diriger lui-même en tant que Président de l'APF, est composée essentiellement par des Africains, qui comprennent mieux les problèmes d'un autre pays Africain. Il a réaffirmé la volonté de l'APF d'aider le Burundi dans ce processus de sortie de crise. Il a demandé si parmi les prisonniers libérés, il y aurait des prisonniers politiques, ce à quoi le Très Honorable Pascal NYABENDA a répondu par la négative.

Quant au Président de l'Assemblée Nationale du Madagascar, lui aussi membre de cette délégation, il a indiqué que l'invitation du Burundi à l'APF d'envoyer cette délégation est un signal fort du Peuple burundais de sortir de la crise politique.

Il a affirmé la volonté de la délégation d'examiner la situation au Burundi avec un regard de la majorité africaine. Ici on est venus en frères, en amis, a-t-il ajouté, et nous reconnaissons que le processus de sortie de crise et de réconciliation dans lequel vous êtes ne s'arrête pas du jour au lendemain.

Il a indiqué que s'il y a des sanctions, elles touchent la couche la plus vulnérable de la population, d'où la nécessité de les lever. Il a encouragé le Burundais à continuer dans cette voie du dialogue qui est la meilleure façon de partager les différences d'opinion.

A l'issue de l'entretien, le Président de l'Assemblée Nationale s'est dit confiant que la délégation va produire un rapport qui reflète la réalité sur terrain, qui va ainsi changer la conception de l'image du Burundi, ce qui permettra la levée de ces mesures prises par l'APF.

Durant leur séjour au Burundi, les membres de cette délégation se sont entretenus avec différents acteurs burundais dont la société civile, l'opposition, les commissions nationales, l'Eglise Catholiques, etc.

Arlette AKIMAN

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale reçoit une délégation du secrétariat de l'EAC.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA accueillant le Secrétaire Général de l'EAC

Mercredi 06 décembre 2017, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a reçu en audience une délégation technique du Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine, EAC en sigle, conduite par le Secrétaire Général de l'EAC, Monsieur Libérat MPFUMUKEKO. L'entretien a vu la participation des Présidents des commissions

permanentes à l'Assemblée Nationale.

Comme l'a fait savoir le Secrétaire Général de l'EAC, la délégation venait plaider pour l'accélération du processus d'adoption du projet de loi portant réglementation des médicaments et des aliments, ce projet de loi étant déjà sous la table de l'Assemblée Nationale pour analyse.



Le Secrétaire Général de l'EAC entrain de s'exprimer

En effet, cette loi viserait la protection des citoyens contre les médicaments et les aliments de contrefaçon, les autres pays de la Communauté Est Africaine ont déjà mis en place des lois y relatif, le Burundi doit donc faire un effort pour l'adoption de cette loi puisqu'il est en retard, a ajouté l'Ambassadeur Libérat MPFUMUKEKO.

La délégation a aussi plaidé pour la mise en place au Burundi d'une autorité de régulation des médicaments et des aliments. Comme l'a indiqué un expert du ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA, le Burundi est encore en arrière puisqu'il ne dispose seulement que des services chargés de l'homologation des médicaments, la pharmacovigilance, la régulation et le contrôle des importations et l'accréditation des établissements pharmaceutiques.

Il a reconnu qu'il y a des lacunes surtout au niveau de l'inspection des sites de fabrication des médicaments, au niveau des essais cliniques et de la régulation de la publicité. D'où cette agence serait la bienvenue. Pour le budget, il a indiqué qu'il y a des partenaires qui sont prêts à appuyer.



Vue partielle des participants à l'entretien

Vue partielle des participants à l'entretien
Quant au responsable chargé des questions de santé au niveau du secrétariat général de l'EAC, il a demandé au Secrétaire Général d'organiser des voyages en 2018 à l'endroit des Députés burundais membres des commissions permanentes en charge de la santé et de l'hygiène dans les autres pays de l'EAC afin qu'ils puissent s'inspirer de l'expérience de ces pays.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a remercié vivement cette délégation pour avoir pensé venir mettre au courant l'Assemblée Nationale de l'importance de l'adoption de ce projet de loi, et d'avoir conscientisé les Députés sur l'importance de la régulation des aliments et des médicaments au Burundi. Elle a promis que l'Assemblée Nationale va en tenir compte lors du vote de ce projet de loi.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience le Secrétaire Général du COMESA.

Dans l'après-midi de mercredi 24 Janvier 2018, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a accordé une audience à la délégation conduite par Monsieur SINDISO MGWENYA, Secrétaire Général du COMESA, (Marché Commun de l'Afrique Orientale et



Le Président de l'Assemblée Nationale recevant le Secrétaire Générale du COMESA

Les échanges ont porté sur les préparatifs de la tenue du sommet des Chefs d'états du COMESA prévu à Bujumbura au début du mois d'avril cette année au palais des Congrès de KIGOBE. Le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que c'est un honneur pour le pays. Ce sera un succès, a-t-il promis. Le Numéro Deux Burundais a fait sa-

voir que durant ces jours les Honorables Députés profiteront de cette occasion pour encore approcher leur électorat pour récolter leur opinion.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse.

Signalons que les 19 pays membres du COMESA seront présents.

Pétronie BUCUMI

Clôture de la Session Parlementaire Ordinaire d'Octobre 2017.



Le Président de l'Assemblée nationale prononce son discours.

« L'Assemblée Nationale soutient le Gouvernement dans sa campagne d'explication des amendements de la Constitution de la République du Burundi, et invite les Honorables Députés à aider dans cette campagne ». C'est ce qu'a déclaré, dans son discours, le Président de l'Assemblée nationale. Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'exprimait vendredi 29 décembre 2017 lors de la clôture de la Session parlementaire ordinaire d'octobre 2017.



Vue partielle des Députés.

Cette cérémonie a vu la participation de différentes personnalités dont les Membres du Gouvernement, le Procureur Général de la République, le Président de la Cour constitutionnelle, le Président de la Cour des Comptes, les Représentants des Corps diplomatique et consulaire accrédités à Bujumbura et les Membres du Corps de Défense.



Vue partielle des Invités à la cérémonie.

Je vous propose, dans les pages suivantes, de suivre l'intégralité du discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Christine NAHIMANA

DISCOURS PRONONCE PAR LE TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2017

Bujumbura, le 29 Décembre 2017

- **Honorable Membre du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Police Nationale du Burundi ;**
- **Honorable Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Représentant du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Sociétés Civiles ;**
- **Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe. Nous vous remercions sincèrement d'avoir accepté de rehausser de votre présence cette cérémonie, malgré votre agenda chargé, surtout en cette période de fin d'année.
2. En effet, c'est aujourd'hui, au bout de trois mois d'intenses activités, que nous procédons à la clôture de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2017.

3. Nous profitons de cette opportunité pour féliciter tous les Honorables Députés parce qu'ils ont accompli avec assiduité les missions qui sont les nôtres, à savoir le vote des lois, le contrôle de l'action gouvernementale et la représentation du peuple. Leur sens de responsabilité et leur dévouement nous ont permis d'enregistrer des résultats positifs au cours de cette session.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

4. Durant la session ordinaire du mois d'octobre 2017, les projets de lois suivants ont été analysés et adoptés :

- 1) Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Paris sur le climat ;

- 2) Le Projet de loi portant Modification du Code Pénal ;

- 3) Le Projet de loi portant Modification du Régime Pénitentiaire;

- 4) Le Projet de loi portant Insolvabilité du Commerçant au Burundi;

- 5) Le Projet de loi portant Modification de la loi n°1/01 du 4 février 2008 portant Code des Marchés Publics ;

- 6) Le Projet de loi portant Fixation du Budget Général de l'Etat, exercice 2018 ;

- 7) Le Projet de loi portant Fixation des Règles relatives à la Condition de la Personne Handicapée au Burundi ;

- 8) Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N° D225-Bientre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Financement du Projet de Développement Local et Création d'Emploi (PDLE), signé à Bujumbura le 29 septembre 2017;

- 9) Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement de

don N°2000001940 pour le financement du projet d'appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B), entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), signé à Rome le 3 octobre 2017; et

10) Le projet de loi portant Modification de la loi n°1/03 du 24 janvier 2013 portant Révision de la loi n° 1/18 du 25 septembre 2007 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC).

5. L'Assemblée Nationale a également analysé et adopté en seconde lecture le Projet de loi organique portant missions, composition, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que les amendements du Sénat pour d'autres projets de lois.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

6. Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, les deux Vice-Présidents de la République ont présenté au Parlement, réuni en Congrès, en dates du 04 et 05 octobre 2017, le bilan semestriel 2017 des réalisations du Gouvernement.

7. En ce qui concerne leurs secteurs respectifs, le Ministre du Développement Communal et le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ont répondu à des questions orales leur posées par des Honorables Députés en séances plénières.

8. Quant au Président de la Cour des Comptes, il a présenté à l'Assemblée Nationale un commentaire sur le budget général de l'Etat, exercice 2018.

9. Dans le cadre de la représentation du peuple, des descentes sur terrain ont été effectuées par des commissions permanentes de l'Assemblée Nationale dont la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal qui a pu collecter des avis et considérations des divers

partenaires du secteur de l'élevage du Burundi sur le projet de loi relatif à la stabulation permanente et à l'interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi.

10. Sur le plan du renforcement des capacités, des ateliers de formation en légistique ont été organisés du 10 au 23 octobre 2017 à Gitega et à Bujumbura pour les Honorables Députés et les fonctionnaires, avec le financement de la Coopération Suisse.

11. Au niveau de la diplomatie parlementaire, les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont accordé des audiences à diverses personnalités résidant au Burundi ou en provenance de l'étranger et effectué des missions de travail à l'étranger.

12. C'est ainsi que nous avons reçu en audience Son Excellence Laurent DELAHOUSSE, Ambassadeur de France au Burundi, dans le cadre des préparatifs de la visite d'information et de contacts qu'une délégation de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle, conduite par Monsieur Jacques CHAGNON, Président de cette Assemblée et Président de l'Assemblée Nationale du Québec, a effectuée dans notre pays du 20 au 21 novembre 2017, afin de se rendre compte de la situation politico-sécuritaire actuelle.

13. Nous avons aussi reçu une délégation des membres du Conseil National de la Communication (CNC), dans le cadre de la semaine dédiée à la régulation des médias burundais qui marquait 25 ans d'existence du CNC et 10 ans après la mise en place d'une loi organique qui régit le secteur de la communication.

14. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a reçu en audience une délégation technique du Secrétariat Général de la Communauté Est-Africaine, EAC en sigle, conduite par le Secrétaire Général de l'EAC, Monsieur Libérat MPFUMUKEKO. La délégation venait plaider pour l'accélération du processus d'adoption du projet de loi portant réglementation des médicaments et des aliments au Burundi.

15. Cette audience a été suivie d'un voyage d'études pour le renforcement des capacités des

Honorables Députés et d'un fonctionnaire à Dar es Salam en Tanzanie, organisé du 20 au 23 décembre 2017, afin de se familiariser avec l'Autorité Tanzanienne de Régulation des Médicaments et des Aliments (TFDA).

16. Concernant les missions de travail à l'étranger, les Membres du Bureau, des Députés et des fonctionnaires ont représenté l'Assemblée Nationale dans les conférences, réunions et rencontres suivantes :

1) la 137ème Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg, en Fédération de Russie, du 14 au 18 octobre 2017 : nous avons conduit nous-même la délégation burundaise qui a participé à cette rencontre ;

2) la 71ème Session du Comité Exécutif et la 40ème Conférence des Présidents d'Assemblées Parlementaires Nationales de l'Union Parlementaire Africaine, UPA en sigle, qui se sont tenues à Ouagadougou au Burkina Faso, du 06 au 10 novembre 2017 : la délégation du Parlement du Burundi était conduite par l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale ; et

3) la 8ème Session ordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des Pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, le FP-CIRGL en sigle, tenue à Bangui, en République Centrafricaine, du 05 au 07 décembre 2017 : nous avons conduit nous-même également la délégation burundaise qui a participé à cette session.

17. Des Honorables Députés ont également participé aux rencontres sportives des jeux interparlementaires de la Communauté Est-Africaine qui ont eu lieu du 1er au 10 décembre 2017 à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

18. Au cours de cette session parlementaire d'octobre 2017, l'Assemblée Nationale a organisé, en date du 14 novembre 2017, une journée de prière, le «National Prayer Breakfast», 12ème édition sur le thème «Soyons le changement que nous désirons voir ».

19. L'Assemblée Nationale s'est aussi associée aux autres institutions de l'Etat et à la population de la province de Gitega, en date du 12 décembre 2017, en commune de Bugendana, lors des cérémonies de lancement des activités préparatoires au Référendum sur la Constitution de la République du Burundi. Elle encourage la Commission Electorale Nationale Indépendante pour qu'elle travaille d'arrache-pied et prépare bien cet événement destiné à concrétiser les souhaits exprimés par le peuple burundais lors du dialogue inter-burundais.

20. L'Assemblée Nationale soutient le Gouvernement dans sa campagne d'explication des amendements de la Constitution de la République du Burundi, et invite les Honorables Députés à aider dans cette campagne.

21. Les Honorables Députés ont également procédé à l'élection de trois nouveaux Commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), en remplacement de ceux qui n'occupaient plus leurs postes.

22. L'Assemblée Nationale réitère son soutien à la CVR dans ses missions de mettre la lumière sur les événements qui ont marqué l'histoire du pays et de réconcilier le peuple burundais.

22. L'Assemblée Nationale encourage le Gouvernement dans ses efforts de sécuriser tout le territoire national, surtout en ces moments de fin d'année, afin que les citoyens puissent fêter dans la paix, la tranquillité et l'harmonie.

24. Aux forces de défense et de sécurité, l'Assemblée Nationale remercie ces Corps pour le travail bien fait au quotidien et leur recommande de rester vigilants, comme ils l'ont toujours été, afin qu'ils demeurent un rempart infranchissable pour les ennemis de la démocratie, de l'indépendance et de la souveraineté de notre pays.

- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

25. L'Assemblée Nationale vient de voter un budget d'austérité pour l'exercice 2018. Elle saisit cette occasion pour féliciter le Gouvernement

pour le pas franchi dans la lutte contre la fraude ; cela aura un impact très positif sur la collecte des recettes fiscales de l'Etat.

26. L'Assemblée Nationale lance un appel à tous les citoyens pour que ce budget et tous les moyens de l'Etat soient utilisés à bon escient. Ainsi, chaque institution étatique est appelée à établir ses priorités, pour le bien-être du peuple burundais dans son ensemble.

• **Honorables Députés ;**

27. Vous allez commencer vos vacances parlementaires. Nous vous invitons à sensibiliser la population, qui est concernée en premier lieu, sur les questions de sauvegarde de la paix et de la sécurité, de lutte contre la pauvreté et sur l'importance et l'utilité des travaux de développement des familles et des communautés.

28. Dans ce même contexte, nous vous invitons à faire comprendre à la population qu'elle est appelée à profiter de ce bon moment de saison pluvieuse pour augmenter la production.

29. Nous saisissons cette occasion pour vous souhaiter de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et de très bonnes vacances parlementaires du mois de janvier 2018.

30. Permettez- nous de réitérer nos plus sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale et du Burundi. Nous vous souhaitons, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, les meilleurs vœux de nouvel an 2018.

31. Que cette année soit une année de bonne santé, de paix, de bonheur et de prospérité dans vos familles respectives, sur vos collines, dans vos communes et provinces ainsi que dans nos pays respectifs.

32. C'est sur ces vœux que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2017.

Nous vous remercions.